



COMPTE RENDU IN EXTENSO

QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021

REUNIONE DI I 16 È 17 DI DICEMBRE DI U 2021

5^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 16 ET 17 DECEMBRE 2021

(2^{ÈME} JOURNÉE)





QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021
16 È 17 DI DICEMBRE
5^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2021
16 ET 17 DÉCEMBRE

SOMMAIRE de la journée du VENDREDI 17 DÉCEMBRE

Reprise des travaux à 10h00

10

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –FISCALITÉ

Raportu n^u 433 : Decisione mudificativa n^u 2, exerciziu 2021, rilativa à a pulita di u bugettu

Rapport n^o 433 : Décision Modificative n^o 2, exercice 2021, relative au toilettage budgétaire

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 11

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n^o 2021/E5/049) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 12

Prise(s) de parole : 13

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Laurent MARCANGELI

M. Jean BIANCUCCI

Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux différents intervenants. 17

VOTE SUR LE RAPPORT N° 433 ADOPTE A LA MAJORITE 20

**FA POPULU INSEMU / POUR
UN SOFFIU NOVU / CONTRE
AVANZEMU / NPPV
CORE IN FRONTE /NPPV
Absence de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 426 : Approvu di u Schema Direttore d'Accunciamentu è di Gestione di l'Acque di Corsica 2022-2027

Rapport n° 426 : Approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse 2022-2027

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse 21

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/E5/054) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 25

Lecture de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*. 27

Prise(s) de parole : 27

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Xavier LUCIANI
M. Paul-Félix BENEDETTI
M. Jean-Félix ACQUAVIVA
M. Pierre GHIONGA
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI

M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux intervenants et lecture de l'avis du CESEC. 40

VOTE SUR LA DELIBERATION ANNEXEE AU SDAGE 46

**FA POPULU INSEMU / POUR
UN SOFFIU NOVU / POUR
AVANZEMU /NPPV
CORE IN FRONTE / NPPV**

VOTE SUR LE RAPPORT

**FA POPULU INSEMU / POUR
UN SOFFIU NOVU / POUR
AVANZEMU /POUR
CORE IN FRONTE / NPPV**

RAPPORT N° 426 ADOPTE A L'UNANIMITE

48

11h36 - M. Hyacinthe VANNI préside la séance

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI - INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 450 : Convenzione di rimpattu pè e perdite di sfruttera di u parcheghju di a piazza San Nicolà durante i travagli di stighiera in u tunellu di Bastia

Rapport n° 450 : Convention d'indemnisation des pertes d'exploitation du parking de la place Saint Nicolas durant les travaux de désamiantage du tunnel de Bastia

Présentation du rapport par Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive en charge des infrastructures de transports

49

Vote sur l'urgence

51

POUR : Fà Populu Inseme + Core in Fronte

NPPV : Un Soffiu Novu + Avanzemu

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/E5/060) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse*

51

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E5/059) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

52

<i>Prise(s) de parole :</i>	53
M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Xavier LUCIANI	
M. Hyacinthe VANNI	
M. Jean-Martin MONDOLONI	
M. Pierre GHIONGA	

Mme Flora MATTEI en réponse aux intervenants.	56
---	----

Le président Gilles SIMEONI en complément.	57
--	----

VOTE SUR LE RAPPORT	59
----------------------------	----

**FA POPULU INSEMU / POUR
UN SOFFIU NOVU / POUR
AVANZEMU /POUR
CORE IN FRONTE / POUR**

LE RAPPORT N° 450 ADOPTE A L'UNANIMITE	60
---	----

EUROPA E INTERNAZIONALE/ EUROPE ET INTERNATIONAL

Raportu n° 456 : Avisu nantu à u prugettu d'ordinanza relativa à a gestione di u FEADER à titulu di a programmazione à partesi da u 2023

Rapport n° 456 : Avis de l'Assemblée de Corse sur le Projet d'Ordonnance relatif au FEADER au titre de la programmation débutant en 2023

Présentation du rapport par Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive en charge des infrastructures de transports et des affaires européennes. 60

Présentation du rapport par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC 61

VOTE SUR LE DELAI D'URGENCE	63
------------------------------------	----

**FA POPULU INSEMU / POUR
UN SOFFIU NOVU / NPPV
AVANZEMU /POUR
CORE IN FRONTE / NPPV**

Prise(s) de parole :	64
M. Paul-Félix BENEDETTI	
Président Gilles SIMEONI en réponse	65
VOTE SUR LE RAPPORT	65
FA POPULU INSEMU / POUR UN SOFFIU NOVU / POUR AVANZEMU / POUR CORE IN FRONTE / NPPV	
LE RAPPORT N° 456 EST ADOPTE A L'UNANIMITE	66

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE
LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

FUSION CCLR ET CESC	66
FA POPULU INSEME : 8 membres	
UN SOFFIU NOVU : 4 membres	
AVANZEMU : 2 membres Josepha GIACOMETTI et JC ANGELINI	
CORE IN FRONTE : 2 membres	

Désignations diverses

Raportu n° 446 : Ripartizioni di i membri di l'Assemblea di Corsica in i collegghji incaricati di l'allizioni di i sinatori

Rapport n° 446 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs

REPORTE

MUZIONE / MOTIONS

N° 2021/O2/037 déposée par le groupe « Avanzemu » : **Soutien total au Collectif Tavignanu Vivu et à la déclaration des droits du fleuve Tavignanu**

N° 2021/O2/038 déposée par Mme Paula MOSCA du groupe « Fà Populu Inseme » :
Ricunniscenza di i diritti di fiume Tavignanu 68

MOTIONS FUSIONNEES EN MOTION N° 2021/E5/044

Présentation de la motion par Mme Paola MOSCA et M. Saveriu LUCIANI 69

Prise(s) de parole : 70

M. Pierre GHIONGA

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

M. Paul-Félix BENEDETTI

Président Gilles SIMEONI

M. Pierre GHIONGA

M. Gilles GIOVANNANGELI

VOTE SUR LA MOTION N° 2021/E5/044 76

FA POPULU INSEME : POUR

UN SOFFIU NOVU : NPPV

Sauf M. Pierre GHIONGA et Mme Catherine COGNETTI POUR

AVANZEMU : POUR

CORSE IN FRONTE : POUR

Communication de l'élection du bureau de la CCLR 76

N° 2021/E5/039 déposée par le groupe « Un Soffiu Novu » : **Soutien aux personnels de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse**

Présentation de la motion par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI 77

Prise(s) de parole : 80

M. Saveriu LUCIANI

Mme Frédérique DENSARI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Hyacinthe VANNI

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Gilles GIOVANNANGELI

VOTE SUR LA MOTION N° 2021/E5/039 86

**FA POPULU INSEME : POUR
UN SOFFIU NOVU : POUR
AVANZEMU : POUR
CORSE IN FRONTE : POUR**

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 86

N° 2021/E5/040 déposée par M. Ghjuvan'Santu LE MAO du groupe « Fà Populu Inseme » : **Lutte et préventions des conduites addictives**

Présentation de la motion par M. M. Ghjuvan'Santu LE MAO 86

Prise(s) de parole : 88

M. Don Joseph LUCCIONI
M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Pierre GHIONGA
Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Président Gilles SIMEONI

VOTE SUR LA MOTION N° 2021/E5/040 99

**FA POPULU INSEME : POUR
UN SOFFIU NOVU : POUR
AVANZEMU : POUR
CORSE IN FRONTE : POUR**

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 99

MOTION N° 2021/E5/041 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Popuku inseme » : **soutien au peuple Kanak et respect de la démocratie**

Présentation de la motion par M. Romain COLONNA 99

VOTE SUR LA MOTION N° 2021/E5/041 102

**FA POPULU INSEME : POUR
UN SOFFIU NOVU : CONTRE** sauf M. Pierre GHIONGA **POUR
AVANZEMU : POUR
CORSE IN FRONTE : POUR**

MOTION ADOPTEE

N° 2021/E5/042 déposée par Mme Frédérique DENSARI du groupe « Fà Populu Inseme » : **Soutien aux agents agressés de l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse** 102

Amendements de Fà Populu Inseme intégrés à la motion 103

VOTE SUR LA MOTION N° 2021/E5/042 104

**FA POPULU INSEME : POUR
UN SOFFIU NOVU : POUR
AVANZEMU : POUR
CORSE IN FRONTE : POUR**

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 104

N° 2021/E5/043 déposée par du groupe « Fà Populu Inseme » : **Soutien aux articles de loi votés dans le cadre du projet de loi 3DS**

Présentation de la motion par M. Romain COLONNA 104

Prise(s) de parole : 106

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Romain COLONNA : avis favorable sur le sous-amendement 109

M. le Président Gilles SIMEONI 110

VOTE SUR LA MOTION N° 2021/E5/043 AMENDEE 111

**FA POPULU INSEME : POUR
UN SOFFIU NOVU : POUR
AVANZEMU : POUR
CORSE IN FRONTE : POUR**

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 111

Séance levée à 14 h 00.

La séance est reprise à 10 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous informe que nos collègues sont là depuis 9 h 30, ils étaient à l'heure, ils attendent depuis une demi-heure...

Nous reprenons nos travaux. Je vous en donne l'ordre du jour, sous réserve d'appréciation du Conseil exécutif avec lequel on a échangé tout à l'heure.

Normalement, nous devrions examiner la décision budgétaire modificative n°2, ensuite le SDAGE, le rapport relatif au désamiantage du tunnel de Bastia, le projet d'ordonnance relative au FEADER, avec un dispositif d'urgence et les motions. Mais il y a également pendant, et je m'adresse aux présidents de groupes, deux rapports qui dépendent de leurs travaux et de leur entente : le premier qui concerne la désignation des conseillers au collège chargé de l'élection des sénateurs d'une part et la constitution de la nouvelle commission des compétences législatives et réglementaires et de l'évolution statutaire.

Ayez cela en tête, MM. les présidents de groupes.

Par ailleurs, je vous informe qu'à 11 h 15, je serai obligée de vous quitter. Je serai remplacée par un vice-président. Je dois aller aux obsèques de notre amie Anne ALESSANDRI à Bastia. Je n'aurai pas le temps, bien évidemment, de remonter avant la fin de nos travaux. Donc, si je n'ai pas l'occasion de le faire évidemment, je vous souhaite de très bonnes fêtes parce que nous n'aurons pas l'occasion de nous revoir d'ici-là.

Très très bonnes fêtes à tous !

Hyacinthe VANNI ou Nadine NIVAGGIONI continueront à mener les travaux de cette assemblée.

Je me tourne vers l'Exécutif et je lui demande quel rapport il souhaite voir traités ce matin. Est-ce que pour la DM on est prêt ? Parfait.

Je vous en prie, allez-y !

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ**

*** Raportu n^u 433 : Decisione mudificativa n^u 2, exerciziu 2021, rilativa à a pulita di u bugettu**

*** Rapport n^o 433 : Décision Modificative n^o 2, exercice 2021, relative au toilettage budgétaire**

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est une décision modificative soumise à l'approbation de votre assemblée qui s'inscrit dans le cadre du toilettage budgétaire 2021 des AP (autorisations de programme) et des AE (autorisations d'engagement).

En ce qui concerne les AP, votre assemblée le sait, c'est un exercice important que nous avons renforcé afin d'éviter toute déconnexion entre les autorisations de programme, ou autorisations d'engagement, et les crédits de paiement en investissement ou en fonctionnement, donc une opération d'assainissement des finances de la Collectivité de Corse.

En ce qui concerne les AP, le toilettage proposé s'élève à 68,860 M€, soit 4,9 % du stock total d'AP.

Vous avez, dans le rapport, le détail des opérations concernées. Il s'agit donc d'opérations qui sont abandonnées.

En ce qui concerne la répartition chronologique de ces autorisations de programme, la page 4 nous permet d'apprendre que près de 79 % des annulations concernent les AP dont l'ouverture est antérieure à la création de la Collectivité de Corse, donc des programmes qui étaient initialement envisagés par les trois collectivités ayant fusionné et qui sont désormais abandonnés et remplacés par de nouvelles opérations.

En ce qui concerne les autorisations d'engagement, le stock des AE s'élevaient au 31 décembre 2020 à un total de 220 M€ environs. Le toilettage des AE proposé au travers de la présente DM s'élève à 20 M€, soit 9,15 % du stock.

En ce qui concerne ces AE donc, on est sur des temporalités moins longues, 22 % sont antérieures à 2017 et le reliquat postérieur s'échelonnant à concurrence de 25 % jusqu'à 30 % entre 2018, 2019 et 2020.

Je vous demande donc d'adopter la présente décision modificative, laquelle procède à une annulation des autorisations de programme à concurrence de 68 859 560,94 € et une annulation des autorisations d'engagement à concurrence de 20 169 927,14 €.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Donc, il y a un rapport de la commission des finances. Vous avez la parole, M. le rapporteur.

M. Joseph SAVELLI

Merci, Mme la Présidente.

Mme Serena BATTESTINI a souhaité savoir qu'elles étaient les raisons qui conduisaient à un toilettage d'un montant d'environ 90 M€ et s'est interrogée de savoir s'il ne s'agissait pas d'un dimensionnement initial trop important.

M. Mathieu FERRACCI, Directeur adjoint de la programmation financière, a répondu que le toilettage était la conséquence de la gestion pluriannuelle et de la notion d'autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Il a précisé que la configuration budgétaire de cette gestion induisait une exécution sur une affectation de l'année N et une exécution en crédits de paiement sur les années N+1 ou plus en fonction de la typologie des projets.

Le toilettage opéré est donc la conséquence du différentiel constaté entre la prévision budgétaire initiale et la réalisation effective des opérations.

Sur ces explications **Mme Serena BATTESTINI** a souhaité savoir si le différentiel constaté était dans la norme ou si au contraire, il était jugé trop important.

M. Mathieu FERRACCI a répondu que plus le différentiel apparaissait important, plus cela était favorable à la collectivité dans la mesure où cela lui permettait de récupérer des capacités d'intervention pour les exercices à venir. Cependant, cela signifierait également que les prévisions budgétaires initiales étaient moins bonnes.

En conclusion il a fait observer l'importance du toilettage, ceci afin de stabiliser le stock d'AP et ne pas déconnecter les deux univers, c'est-à-dire de ne pas procéder à l'inscription d'un stock d'AP trop important et d'avoir une réalisation en CP qui soit trop faible.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur. Le débat est ouvert. Qui souhaite prendre la parole ?
M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Vous appelez ça un toilettage, moi j'appelle ça un dépoussiérage.

Par rapport à 1 410 M€ d'AP et une capacité d'engagement annuelle qui est au maximum de 200 M€, c'est le chantier du nettoyage des écuries d'Augias qui nous attend !

Aujourd'hui, le toilettage, si on peut appeler ça un toilettage, il doit être dans une réalité politique par rapport à nos capacités d'investissement annuel.

Aujourd'hui, il y a un stock d'AP qui représente 7 années de plein exercice des politiques publiques de la Collectivité territoriale. Cela veut dire qu'il faudrait au minimum, si on veut garder ce type d'AP avec un temps de retour réel à 7 ans, c'est la réalité actuelle des documents qu'on a, il faudrait au moins enlever tous les ans 200 M€. C'est la réalité. Sinon, on va augmenter en permanence le stock d'AP. Ou alors on n'instruit pas les dossiers, on ne prend pas d'arrêtés de subvention ou de promesses d'engagement, parce qu'on a un stock dormant qui est énorme et qui immobilise inutilement des programmes.

Aujourd'hui, il y en a trop. Il y en a trop et il n'y a aucune visibilité sur les politiques publiques. Donc, moi, je demande à ce qu'il y ait une commission technique de la commission des finances et qu'on regarde chapitre par chapitre, opération par opération, pourquoi on a 1,4 Md€ qui sont pré-affectés. Cela correspond à quoi ? A quelle politique publique ? Et quel est le poids de l'héritage ?

Je me rappelle, il y a une dizaine d'années, lorsque nous étions collectivement tous dans l'opposition, nous nous insurgions contre un stock d'AP aussi important.

Je constate que j'ai passé un temps mort où je n'étais pas là, sous la précédente mandature, mais cette politique pernicieuse qui veut qu'on fait en permanence des engagements potentiels qui sont impossibles à réaliser, d'une part parce que les opérateurs publics, que ce soit la Collectivité territoriale sous sa propre maîtrise d'ouvrage ou les

partenaires qu'elle a qui sont les autres collectivités, n'ont pas les capacités ni techniques, ni financières par rapport à leur quote-part obligatoire pour engager les financements et que, d'autre part, on n'a pas les moyens financiers.

Donc, aujourd'hui, moi, je le dis franchement, sur ce problème des AP, on doit avoir une vision globale et stratégique, et on doit revenir à avoir un stock d'AP qui soit au plus de 4 années d'un exercice d'engagement CP potentiel.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement.

D'abord sur la forme, c'est un dossier qui intervient au mois de décembre, qui pourrait relever de quelque chose d'annexe, mais qui signifie beaucoup de choses. Je pense qu'il faut rattacher cela à l'examen à minima d'un budget primitif et surtout, au-delà d'un budget primitif, c'est-à-dire d'une vision annuelle, d'être rattaché à une vision panoramique de nos investissements.

Et donc, ce qui manque, c'est d'abord le plan et après, on convertit en euros et on fait des choix politiques.

Donc, ce qu'on attend, ce n'est pas de savoir si on remonte à avant 2017 ou avant 2015. Ce qu'on attend, c'est d'abord savoir ce que vous, depuis 2015, avez mis sur la table. Pour quelles raisons, avant 2015 et après, pourquoi des opérations étaient déprogrammées ? Plusieurs éléments de réponse. Cela a été évoqué par Paul-Fé.

Je pense qu'on a collectivement, et pas seulement la maison-mère, un problème d'ingénierie. Il y a des raisons objectives et non politiques, ou politiciennes, à ce qu'on ait du mal ou des difficultés à porter des opérations à leurs termes.

C'est souvent très flatteur d'ouvrir des autorisations de programme, on gonfle le poitrail, on donne à des budgets des chiffres ou des nombres à 9 chiffres et c'est très flatteur. Sauf qu'une autorisation de programme, elle engage, elle engage l'ouverture de crédits annuels et on se rend compte que chaque fois, et on ne le fait peut-être pas assez régulièrement, en tout cas pas de façon globale et, j'allais dire, panoramique. Chaque fois qu'on se livre à cet exercice, on donne l'impression de faire des économies.

C'est un exercice nécessaire et c'est bien que vous le fassiez, ce qui est important, ce sont les raisons pour laquelle on aboutit à toiletter. Et je pense qu'une commission, vous appelez cela « une commission technique », en tout cas un travail discret et au fond de ces toilettages, qui doivent être plus réguliers, doit nous conduire à apprécier les raisons et notamment les effets de la fusion, parce que vous toilettez aussi dans la vision rétrospective des choses, des opérations engagées par les deux départements, et on a besoin de savoir lesquelles. Et c'est aussi rupture politique dans les choix qui avaient été opérés par le passé.

Voilà la contribution que je vous apporte et, conformément aux choix qui sont posés depuis le début de cette mandature, c'est moins contre cet exercice que nous nous prononcerons que contre la vision, ou la méthode budgétaire que vous avez adoptée depuis le début de cette mandature.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Laurent MARCANGELI.

M. Laurent MARCANGELI

Je ne vais pas alourdir les propos, mais je fais une proposition.

Nous sommes sur une nouvelle mandature, nous aurons en début d'année des documents budgétaires à examiner, avec un débat d'orientations budgétaires et un budget primitif à voter. Moi, ce que je demande, c'est qu'on prenne vraiment le temps à cette occasion de réévaluer l'ensemble de la PPI, de nous projeter sur un exercice pluriannuel afin de savoir quelles opérations seront définitivement abandonnées, puisque nous savons aujourd'hui que nous n'aurons pas la possibilité de mener à bien l'ensemble des opérations, et je crois que ce rapport en est véritablement l'incarnation, et qu'on ait une vision qui nous permette de savoir, sur les 5 prochaines années, sur quel investissement notre collectivité va s'engager.

C'est un débat stratégique, parce qu'il engage la Corse sur plusieurs années d'investissement et je pense que, pour la visibilité de l'assemblée délibérante et également pour la visibilité de l'ensemble des Corses qui s'intéressent tout de même aux investissements que nous sommes en mesure de porter, que nous allons porter, cet exercice pourrait être particulièrement important.

Donc, c'est une proposition que nous formulons.

Je sais que c'est un travail que l'on peut avoir également en commission, mais je crois qu'en session plénière, ça pourrait également avoir une valeur particulière.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour « Fà populu in seme », Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Quelques mots.

Ecoutez, je suis un de ceux qui, dans l'opposition, reprochait, notamment pendant la mandature GIACOBBI, mais précédemment aussi, à l'Exécutif de maintenir un stock d'AP important. Donc, je ne peux qu'être d'accord pour qu'on continue le toilettage.

Néanmoins, il faut remarquer que 70 M€ d'AP, ça n'est pas rien.

Donc, moi, je considère au contraire que c'est un premier geste, c'est la volonté de l'Exécutif justement de poursuivre le toilettage.

Mais est-ce qu'on doit avoir une vision à 5 ans ou à 7 ans ? On peut en parler.

Est-ce que véritablement, on doit le faire en commission des finances ? L'Exécutif donnera son point de vue.

Il faut qu'on continue à travailler sur les AP, sur les AE aussi, mais surtout sur les AP.

Après, comment on peut le faire ? Lorsqu'on voit que 40 % des AP concernent l'aménagement du territoire et l'habitat, je pense que ça concerne aussi directement les communes. Et là, vous le savez, il y a des AP ouvertes, qui avaient été ouvertes du temps des conseils départementaux, qui sans doute ont été toilettées, je le suppose, je ne suis pas rentré dans le détail, mais je le suppose. Et puis, il y a peut-être intérêt pour des communes qui ont des programmes qui avaient été ouverts, mais qui n'ont pas été réalisés, de reprogrammer, sachant qu'il y a une évolution des coûts et qu'il est de l'intérêt des communes de réévaluer les investissements au coût actuel. Donc, il y a certainement beaucoup à faire et il y a à inviter les communes, justement, à être au plus près d'eux.

Ce qui n'exonère pas la collectivité dans ses programmes propres, je pense peut-être aux routiers, mais là on touche à un sujet particulier dans la mesure où la programmation en matière routière ne peut pas se faire à l'échelle de deux ans.

On est tenu d'avoir des AP ouvertes sur un terme assez long, pourquoi ? Parce que les programmes sont ce qu'ils sont et en matière d'infrastructures, en général, mais notamment routières, on est tenu par cette manière de faire.

En résumé, moi je félicite l'Exécutif d'avoir toiletté. Ça n'est pas un dépoussiérage, parce que dépoussiérer 70 M€, je pense que c'est véritablement un toilettage.

Je ne parlerai pas des AE, la volonté est identique.

Moi, je vous invite, M. le Président de l'Exécutif, à poursuivre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Non. Donc, je passe la parole au Président de l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je pense que si on croise les différentes interventions, tout est dit, aussi bien sur le constat, que sur les enjeux, que sur la méthode pour essayer de faire au mieux.

Le constat : il y a aujourd'hui des autorisations de programme qui sont beaucoup trop importantes par rapport à la réalité des opérations réalisables et à la réalité des crédits disponibles.

Je me tourne d'abord vers notre collègue Paul-Félix BENEDETTI. Vous n'avez pas été là pendant quelques années, mais c'est vrai que de 2015, date de notre accès aux responsabilités, jusqu'à 2018, le toilettage des AP, notamment de la CTC à l'époque, a été une priorité que nous avons menée.

La fusion a entraîné mécaniquement l'addition des trois budgets des collectivités ayant fusionné et le problème qui avait été pointé, y compris d'ailleurs par la Chambre régionale des comptes, de stocks d'AP beaucoup trop importants par rapport à la réalité des crédits a été multiplié en quelque sorte par trois. Et donc, je dirai que ça a été un peu le tonneau des danaïdes. Ce que nous avons fait d'un côté, à travers le travail de dépoussiérage de 2015 à 2018, etc., et que nous avons continué ensuite, nous nous sommes retrouvés confrontés à une hausse mécanique de ces stocks d'AP. Premier point.

Deuxième point. Bien sûr qu'il faut aller plus vite et plus loin, mais c'est d'une complexité extrême, comme ça a été dit.

On va prendre deux catégories d'opérations sur les investissements.

Les autorisations de programme qui ont été votées, par exemple, dans le domaine routier, sans nécessairement qu'il y ait de crédits disponibles, et il y en a encore moins aujourd'hui. Lorsque vous prenez la décision d'annuler l'autorisation de programme, ça veut dire concrètement que vous dites aux usagers du secteur concerné que vous ne ferez pas la route. Et pour prendre cette décision, il faut avoir construit une programmation pluriannuelle des schémas routiers qui permet à chacun de savoir, en gros, où on va aller. Premier exemple.

Deuxième exemple, sur les cofinancements : lorsque vous avez des opérations structurantes ou présentées à l'époque comme structurantes, y compris de bonne foi, mais qui aujourd'hui ne sont pas financées, la Collectivité de Corse ne peut pas prendre seule la responsabilité d'annuler une autorisation de programme. Cela passe par un dialogue et une décision partagée avec la commune, très généralement la commune, ou l'intercommunalité qui va être bénéficiaire de l'opération.

Donc, ces deux exemples montrent bien la complexité de l'exercice.

Troisième remarque. Pour faire ces arbitrages, il faut à la fois qu'on ait construit effectivement nos propres instruments pluriannuels et, deuxièmement, il faut qu'on sache, et vous l'avez dit, je me retourne cette fois-ci vers l'opposition de droite, vous l'avez dit, on est en début de mandature, on a besoin de ces outils de pilotage, comme nous avons besoin de savoir ce que vont être les grands programmes contractualisés. Ça va se jouer maintenant.

Le PTIC, quel montant, quelle priorité ?

Le CPER, à finaliser dans la négociation.

Les programmes européens, etc.

Une fois qu'on aura construit ces outils de programmation pluriannuelle, qu'on aura, à côté de cela, nos sources de financement consolidées avec une vision là encore pluriannuelle de ce qu'on pourra mobiliser, en y ajoutant la réflexion de fond qu'on a posée déjà tous ensemble... Aujourd'hui, on est structurellement dans un mécanisme qui ne peut conduire la Collectivité de Corse qu'à d'immenses difficultés budgétaires. On a des ressources qui sont très dépendantes de la conjoncture économique et qui ont été très impactées par le COVID, on a des subventions qui, mécaniquement, vous le savez, se réduisent, et on a des dépenses, c'est l'effet ciseau souvent pointé, y compris lorsque nous étions dans l'opposition, mais des dépenses qui augmentent mécaniquement non

seulement sur la Collectivité, mais également dans les agences, offices et organismes, type les SIS. Je reprends cet exemple parce qu'il est important.

Quand on dit « il faut diminuer les dépenses de fonctionnement », mais que, par exemple, le Gouvernement prend la décision de donner une prime aux pompiers et qu'il l'a fait payer à la Collectivité, ça on est obligé de le faire, et c'est une augmentation des dépenses de fonctionnement. C'est un exemple qui est à la marge par rapport aux centaines de millions, mais c'est pour montrer la difficulté.

Je termine. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on ait une première discussion au sein de la commission des finances, qu'on vienne, qu'on présente les documents, qu'on travaille dessus. En fonction de ces premières réunions, donc je me tourne vers le secrétariat général du Conseil exécutif, qu'on le prépare, on pourra le faire au mois de janvier, par exemple, aussi. Le mois de janvier va être chargé. On discute et ensuite, on regarde selon quelle procédure nous travaillons de façon régulière sur la question du toilettage des AP et son corollaire qui est la construction des outils de programmation pluriannuelle qui sont indispensables.

Voilà ce que je pouvais vous dire, en terminant en vous disant que je veux quand même rendre hommage au travail qui est fait, notamment par les services placés sous l'autorité de la DGA, Mme FOLACCI, parce que le toilettage des AP et des AE a été érigé en priorité politique et eux travaillent de façon acharnée pour que cette priorité politique se traduise en termes techniques et budgétaires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président, pour ces éléments de réponse.

Nous allons donc passer au vote, selon la modalité indiquée hier s'agissant d'une DM, donc il faut que véritablement vous indiquiez quels sont les membres qui ont votés.

M. Hycinthe VANNI

Pour les élus du groupe « **Fà populu in seme** », présents et représentés : ACQUAVIVA Jean-Félix, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BIANCUCCI Jean, BORRI Jean-Marc, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIARELLI-LUZI Vannina, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petr'Antone, GALLONI-D'ISTRIA Eveline, GIABICONI Jean-Charles, FRANCISCI Lisa, LE MAHO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph,

MARCHETTI Sandra, MOSCA Paola, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PONZEVERA Juliette, POZZO di BORGO Louis, SANTUCCI Anne-Laure, SAVELLI Joseph, SORBA François, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, MAUPERTUIS Marie-Antoinette MAUPERTUIS votent **POUR**.

Mme Marie Anne PIERI

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** » présents et représentés dont les noms suivent : BOZZI Valérie, COGNETTI TURCHINI Catherine, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, MARIOTTI Marie-Thérèse, PEDINIELLI Chantal, TERRIGHI Charlotte, BICCHIERAY Didier, GHIONGA Pierre, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, MARCANGELI Laurent, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis et moi-même, nous votons **CONTRE**.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour les élus du groupe « **Avanzemu** » présents et représentés : Julia TIBERI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Tony POLI, Pierre POLI et moi-même, **NON-PARTICIPATION**.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour les élus du groupe « **Core in fronte** » présents et représentés : QUASTANA Paul, BRANCA Marie-Claude, BATTESTINI Serena, PIETRI Véronique, ARENA Jean-Baptiste et moi-même, **NON-PARTICIPATION**.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Fà populu in seme : Pour
 Un soffiu novu : Contre
 Avanzemu : Non-participation
 Core in fronte : Non-participation

Absence de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

La DM2 est ADOPTÉE à la majorité.¹

Nous passons au rapport suivant :

¹ Délibération N° 2021/235 AC

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

*** Raportu n^u 426 : Approvu di u Schema Direttore d'Accunciamentu è di Gestione di l'Acque di Corsica 2022-2027**

*** Rapport n^o 426 : Approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse 2022-2027**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. le Conseiller exécutif, Président de l'Office hydraulique, vous avez la parole.

M. Gilles GIOVANNANGELI

A ringrazià vi, Madama a Prisidenti.

Cari cullegghi, v'aghju da presentà u schema direttore d'accunciamenti è di gestioni di l'acqua di Corsica pà i 6 anni à vena.

Su schema, comè vo a sapeti, hè dighjà statu adupratu da u Comitatu di a conca di Corsica è su schema t'hà 2 scopi maiori.

U primu, sarà di stabiliscia è d'organizà l'orientazioni fundamentali d'una gestioni echilibrata, mà dinò, à long'andà, di a risorza.

U sicondu, sarà di mantena l'ughjettivi di quantità è di qualità di l'acqua.

Ce schéma s'inscrit tout d'abord dans les grands principes du schéma précédent du SDAGE de 2015-2021 et son élaboration a donné lieu à la fois à une information et des consultations régulières de votre assemblée, mais aussi à une large consultation du public et des autres assemblées.

La consultation du public a fait remonter deux observations importantes.

La première, c'est une adhésion aux priorités stratégiques d'actions développées dans le SDAGE et la deuxième, une exigence forte d'actions concrètes et efficaces.

Concernant la consultation des diverses assemblées, je veux parler des communes mais aussi de l'ensemble des intercommunalités, des associations des maires, mais aussi du CESEC et de la chambre des territoires, des observations ont été remontées,

elles concernent particulièrement tout d'abord la volonté d'inscrire l'eau dans une démarche de développement global, dans une démarche qui prend en compte à la fois les enjeux d'aménagement, mais ceux aussi de développement économique, de développement agricole et de développement touristique et cela, plus particulièrement sur le littoral.

Enfin, le deuxième grand bloc d'observations consiste à la nécessité de dégager pour la mise en œuvre du SDAGE, des moyens à hauteur des enjeux, et ça nous renvoi à la remarque de la consultation publique aussi sur l'efficacité et les actions concrètes.

A partir de ces contributions et remarques, des ajustements et compléments ont été apportés au SDAGE, ces documents d'accompagnement, au rapport d'évaluation environnementale, ainsi qu'au programme de mesures.

Le document qui vous est présenté aujourd'hui, il a donné lieu aussi à deux réunions du comité de bassin, une du moins d'octobre et l'autre du mois de décembre. Au cours de la réunion du mois de décembre, le comité de bassin a souhaité apporter de nouvelles modifications à la demande de l'AUE et afin de mieux insister sur la nécessaire conciliation des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques avec ceux de la transition écologique. Elles portaient plus précisément, et pour préciser justement, la possibilité du développement des projets de la petite hydroélectricité, ainsi que des projets des petites centrales hydroélectriques qui feront l'objet d'un accompagnement renforcé, notamment par l'AUE, afin de rechercher notamment un équilibre entre les objectifs environnementaux du SDAGE et les objectifs de la PPE.

L'idée, bien sûr, c'était de mettre en convergence forte les documents stratégiques qui sont votés par votre Assemblée, à savoir la PPE et le SDAGE.

Le SDAGE, c'est un document de planification décentralisée, qui constitue, notamment pour nous, la réponse au défi de l'adaptation au changement climatique.

Les orientations du PADDUC sont intégrées dans ce document, bien sûr, ces orientations qui concernent les aménagements hydrauliques, la préservation de la biodiversité, la gestion et la préservation des risques, plus précisément.

Le SDAGE, comme je vous le disais en préambule, il fixe deux grands objectifs : le premier c'est d'établir et de fixer les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée, durable et soutenable de la ressource.

6 orientations fondamentales composent désormais le SDAGE 2022- 2027. Sur le SDAGE précédent, il y en avait 5, elles ont toutes été reprises. Mais nous avons

souhaité en rajouter une, et la positionner d'ailleurs en première position, c'est-à-dire l'orientation qui consiste à anticiper et s'adapter au changement climatique. L'idée est de renforcer, à travers cette orientation fondamentale, la position que nous avons et la prise en compte du changement climatique, qui répond à une attente sociale forte, et on veut la renforcer et la rendre opposable.

L'orientation fondamentale 1 qui a été reprise dans le SDAGE précédent, c'est d'assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences du changement climatique, les besoins de développement et d'équipement

Il s'agit là plus particulièrement de la mise en œuvre des PTGE (projets territoriaux de gestion de l'eau), qui devront s'organiser au niveau des territoires avec cette idée de construire avec les territoires, les solutions les plus adaptées.

L'orientation fondamentale 2 : lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé. Là, il s'agit de la nécessité de continuer à aider les communes dans leur politique de traitement et d'épuration des eaux. J'y reviendrai tout à l'heure.

L'orientation fondamentale 3 : préserver et restaurer les milieux aquatiques, humides et littoraux en respectant leur fonctionnement. Il s'agit là de renforcer le principe de développement durable par la mise en œuvre de la séquence éviter, réduire et compenser.

L'orientation fondamentale 4 : conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion durable de l'eau, en réaffirmant l'échelle du bassin versant comme étant l'échelle pertinente d'actions.

Et enfin, l'orientation fondamentale 5 : réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques. Là, il s'agit notamment des plans de gestion du risque inondation autour des EPCI.

Concernant le deuxième grand objectif, c'est de maintenir les objectifs de quantité et de qualité des eaux. Vous le savez, nous constatons chez nous déjà un très bon état écologique et chimique de nos milieux aquatiques et un très bon état quantitatif et chimique de nos nappes souterraines. C'était déjà le cas dans le SDAGE précédent. L'objectif pour nous, bien entendu, c'est de continuer à se maintenir, mais avec un objectif même ambitieux d'amélioration, puisque nous nous fixons à horizon 2027 pour objectif d'atteindre les 99 % de bon état des masses d'eau.

De ces grands objectifs découle un programme de mesures qui comprend plus de 163 mesures territorialisées. Je vous en cite quelques-unes qui reprennent aussi les orientations fondamentales : la mise en œuvre des PTGE sur les secteurs identifiés dans le SDAGE ; les actions de mise aux normes des équipements de traitement des eaux ; des mesures nécessaires à la préservation de la biodiversité des sites Natura 2000 - on pense notamment à la mise en œuvre de la GEMAPI - les opérations de restauration des cours d'eau ou des zones humiques ; les actions concernant la gestion des usages et de la fréquentation sur un site, notamment l'organisation de mouillages organisés à une échelle cohérente.

Toutes ces mesures ont un coût estimé à plus de 135 M€, soit environ 22,6 M€ par an avec, comme demandé par l'Assemblée de Corse, l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux ZRR qui a été aient acceptée et validée par l'agence de l'eau pour tous les programmes d'intervention concernant les travaux d'eau et d'assainissement, avec un taux de financement qui peut aller jusqu'à 70 %. C'était une attente forte de nos communes, mais aussi, comme l'avait souhaité et demandé le comité de bassin dans sa séance d'octobre, l'agence de l'eau a accepté pour la Corse la possibilité de financer la construction de réservoirs d'eau potable pour les communes et la possibilité de déroger aux coûts plafonds des stations d'épuration de moins de 500 équivalent habitants. Ça aussi, c'était une demande très forte de nos communes, et notamment des plus petites.

Alors ce SDAGE au-delà de sa portée stratégique, vous avez vu, c'est un document de planification, au-delà aussi de sa portée juridique, parce qu'aujourd'hui tous les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau devront être rendus compatibles au SDAGE, donc, ce document est opposable à l'Etat et aux collectivités locales. Mais au-delà, ce SDAGE doit être considéré comme un projet collectif qui est prise en charge par l'ensemble des acteurs qui doivent agir en synergie avec cette idée de s'articuler aussi avec les deux autres plans majeurs qui ont été votés par notre Assemblée : le PBACC, (plan de bassin d'adaptation au changement climatique), mais aussi le plan Acqua Nostra.

L'idée étant pour nous aussi, de mettre ces documents en perspective dans une vision d'opérationnalité avec, pour ce qui concerne le Conseil exécutif, trois grands objectifs pour cette mandature. Je vous l'ai dit tout à l'heure, travailler avec les territoires, co-construire avec les territoires, avec l'ensemble des acteurs, les élus, les autres acteurs de l'eau, les entreprises, le monde associatif, pour organiser le partage de l'eau.

Le deuxième objectif, c'est celui de préserver la ressource en eau. Nous le savons aujourd'hui et nous devons l'affirmer, même chez nous, l'eau n'est plus une ressource inépuisable. Il y a donc nécessité à changer notre rapport à l'eau, à faire évoluer,

à chercher des méthodes, des pratiques, mais aussi des techniques qui nous permettront d'être plus efficaces, plus sobres et plus économes en eau.

Enfin, le troisième objectif, c'est celui de la mise en œuvre d'Acqua Nostra, et ce n'est pas complémentaire à ce que je disais précédemment, nous sommes dans un retard infrastructurel, vous le savez tous, il est nécessaire pour nous d'augmenter nos capacités de stockage et de transfert, notamment dans les territoires les plus vulnérables.

Les projets d'ouvrage qui seront portés sur ces territoires, devront bien entendu, être étudiés et analysés sur tous leurs aspects, techniques, environnementaux, économiques, de manière à ce qu'ils respectent aussi cette nouvelle orientation de mise en balance des coûts induits par les projets et des bénéfices attendus.

Je terminerai tout simplement par saluer le travail qui a été effectué, le grand travail de qualité qui a été effectué par les services sous la direction de la DGA, Mme ANTONETTI-GIACOBBI, des dynamiques territoriales, plus particulièrement les services de la mission eau, et bien sûr, je n'oublierai pas de saluer mon prédécesseur, M. le Conseiller Saveriu LUCIANI qui a animé et piloté politiquement une grande partie de ces travaux.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Merci, M. le Conseiller exécutif et Président de l'office hydraulique.

Est-ce qu'il y a un rapport de commission ? Oui, il y a rapport de la CDENATE, donc je passe la parole à Mme la rapporteure.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI.

Merci, Mme la Présidente.

La présidente Nadine NIVAGGIONI, après avoir remercié l'Exécutif qui a présenté l'articulation entre le schéma directeur et les deux autres plans, a rappelé que les observations faites viendront probablement enrichir le document initial et permettront d'orienter d'autres équipements, estimant que l'urgence climatique confère à tout document un caractère évolutif.

Mme MARIOTTI, bien qu'ayant déjà évoqué ce sujet à la Chambre des territoires, a souligné le passage d'un enjeu à une urgence.

Elle a souhaité relayer la grande inquiétude des élus de terrain, face à la difficulté de gérer à la fois les questions du trait de côte, des Plan de Prévention des Risques d'Inondation, les risques de submersion, les programmes d'investissements ou la mise en conformité de l'adduction d'eau potable.

Elle a rappelé qu'un précédent rapport proposait une durée de contractualisation avec la CDC plus longue, estimant par ailleurs que l'assistance en ingénierie mériterait d'être élargie au suivi des travaux et à la mobilisation des fonds.

A ce titre, elle a fait part de sa préférence pour la mise en œuvre d'une véritable « Task Force », qui permettrait une entrée plus efficace en opérationnalité.

M. Antoine POLI, rejoignant Mme MARIOTTI sur l'ensemble de son analyse, s'est attaché à compléter ses propos en faisant part des difficultés de connexion avec l'Agence de l'Eau, dont les effectifs mériteraient d'être calibrés pour répondre aux exigences du territoire, notamment dans le cadre de l'instruction des dossiers, une seule personne n'étant pas en mesure d'assumer la charge de travail sur l'ensemble du périmètre concerné. Il a illustré son propos en rappelant que les délais d'instruction étaient actuellement de deux ans.

Il a appelé de ses vœux la mise en œuvre d'une stratégie par intercommunalité sur la durée de la mandature, fruit de rencontres organisées sur le territoire, afin d'informer dès le début d'un projet sur les possibilités de financement.

M. Gilles GIOVANNANGELI, a indiqué que cela faisait écho à l'urgence de la mise en œuvre des projets de territoires pour la gestion de l'eau, qui seront l'occasion de discussions sur les territoires, en présence des représentants de l'Agence de l'Eau.

Il a indiqué que des problèmes sont rencontrés sur les communes.

Il a par ailleurs regretté les diminutions d'effectifs antérieures, dictées par des directives nationales.

Au regard des témoignages avancés, la présidente Nadine NIVAGGIONI s'est interrogée sur la pertinence d'imaginer l'organisation d'un événement qui permette d'éclairer les intercommunalités et les communes, en présence de la CdC, de l'Agence de l'Eau et des organismes financeurs, eu égard à l'ampleur et à la complexité du domaine.

M. POLI s'est étonné des chiffres avancés par l'Agence de l'Eau, rappelant que sur les seuls territoires de la Castagniccia et de la Costa Verde plus de 25 millions d'euros

de projets, en matière d'assainissement, avaient d'ores et déjà été présentés. Il a fait savoir que les projets ne font pas défaut, mais plutôt l'ingénierie et l'accompagnement.

Enfin, Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a regretté la complexification des démarches et procédures, rappelant qu'auparavant les programmes fléchés facilitaient l'éclosion des projets.

Elle a fait part de sa préférence, dans ce domaine comme dans d'autres, pour la mise en place d'un guichet unique, de manière à faciliter l'accès à l'information, appelant également l'Etat à simplifier l'utilisation des fonds.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA. Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur. La parole est à qui veut la prendre. Mme MARIOTTI, vous avez la parole pour « Un soffiu novu ».

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI.

Merci. La présentation du Président GIOVANNANGELI est le fruit de nos débats en commission et révèle un peu les inquiétudes aujourd'hui des opérationnels, j'allais dire.

Donc, nous devons nous prononcer sur la validation, puisqu'on est au bout du process de décisions ultimes, du SDAGE 2022-2027, comme vous l'avez dit, M. GIOVANNANGELI, qui arrive en bout de process de validation après plusieurs phases de concertation auprès du public, auprès des collectivités, auprès des institutionnels, dont

le monde agricole, et ils ont tous pointé du doigt la nécessité de mettre en place des actions concrètes, de démystifier les schémas directeurs qui sont souvent assez complexes. Ils ont beaucoup pointé également le problème de réglementation, même si, comme vous l'avez relevé, celui-ci ne dépend pas du SDAGE.

Donc, je ne vais pas redire ce que j'ai déjà dit au nom du mon groupe à la Chambre des territoires et à la commission du développement, mais vous avez constaté que tous les élus, maires ou présidents, d'intercos, quelles que soient leurs couleurs politiques, ont convergé vers la même conclusion.

C'est un document de planification transversale, qui a une portée juridique. C'est donc un document opposable. Donc, ce n'est pas neutre.

Nous validons, en ce qui nous concerne, les orientations qui ont été réintégrées dans le SDAGE pour les années à venir, à savoir le changement climatique, la gestion quantitative de l'eau, c'est fondamentale, la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques et la gouvernance.

Une fois qu'on a dit cela, on est tous, bien évidemment, pour ces axes, comme on est tous pour la paix dans le monde. Le problème c'est : comment concrètement ça se décline sur le terrain ?

Alors, vous avez parlé de document opérationnel et de 163 mesures territoriales. Je prends l'exemple, je ne sais pas si mon collègue Toni POLI est là, du territoire de Castagniccia, Casinca, Costa Verde, avec des enjeux de taille comme la gestion du trait de côte, l'érosion du littoral, j'en ai parlé, l'élaboration du diagnostic GEMAPI, et ça aussi c'est un poids qui pèse sur les intercos, l'anticipation de la prise de la compétence assainissement et eau potable à horizon 2026. C'est un vaste programme. Le problème, c'est qu'il y a peu de moyens humains et financiers associés et peu de visibilité.

Vous avez parlé de 135 millions d'euros avec une augmentation dédiée aux zones de revitalisation rurale. Notre question est toujours extrêmement pragmatique : comment cela va-t-il se traduire concrètement ? Est-ce qu'une interco ou une commune qui dépose un dossier aujourd'hui, va continuer à suivre le parcours du combattant entre l'agence de l'eau, la CdC, et maintenant il y a un nouvel acteur qui entre dans le bal, puisque l'Etat, avec le CRTE, entend également prendre sa part et donner sa voix au chapitre ?

Donc, quand je parlais de guichet unique dans mon intervention, c'est que chacun nous promet de part et d'autre, 70 % de financement, 80 % de financement, je vois

qu'Anne-Laure SANTUCCI acquiesce, mais in fine, on est toujours face à une complexité de plus en plus grande des processus de décisions, et surtout de visibilité.

Il avait été question aussi, il y a plus d'un an, nous en avons débattu dans cet hémicycle, c'est Saveriu LUCIANI qui l'avait présenté à l'époque, d'une contractualisation entre la CdC et les EPCI sur un plan global d'investissement sur plusieurs années. Donc déjà, est-ce que l'on a une visibilité de l'avancement de ce projet et avec combien d'EPCI avez-vous contractualisé ?

Vous l'avez compris, nous au-delà de tout ce que l'on peut partager, et je vous l'annonce par anticipation, nous voterons ce schéma directeur, c'est la gouvernance qui nous préoccupe, avec la responsabilité pénale, parce que là, chers collègues, on parle vraiment de responsabilité pénale, qui incombe aux intercos et aux communes, intercos qui se voient transférer de plus en plus de compétences et de responsabilités sans avoir les moyens qui vont avec. Je vous rappelle quand même un petit aparté, aujourd'hui la gestion des déchets en moyenne mobilise plus de 50 %, en moyenne, du budget des intercommunalités, ce qui veut dire que pour nous c'est vraiment quelque chose d'énorme.

Après vous prévoyez des indicateurs de mesures, c'est bien évidemment extrêmement utile et indispensable. Mais j'en profite pour faire un second petit aparté. Il est question de PADDUC, dont les orientations étaient prises en compte dans ce SDAGE 2022-2027. Nous avons, lors de la dernière session, évoqué la méthodologie d'analyse du PADDUC, 6 ans après son approbation. C'est une question un peu provocatrice, mais est-ce que le PADDUC et le SDAGE 2021-2027, ont empêché l'urbanisation effrénée dans des zones où les ressources en eau potable se raréfient ?

Donc, c'est typiquement ce genre de problème concret qu'il faut essayer à tous prix de régler à travers ce schéma directeur.

En conclusion, nous souscrivons, bien évidemment, aux orientations et aux objectifs environnementaux qui sont ambitieux mais nécessaires, mais nous demeurons aujourd'hui sceptiques quant aux moyens financiers mobilisés, surtout à la facilité de les mobiliser.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Je passe la parole à Saveriu LUCIANI pour « Avanzemu ».

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Mme la Présidente.

C'était difficile de ne pas intervenir, je regarde le Président de l'office hydraulique, je peux dire déjà que le SDAGE est éternel puisque c'est fait dans la suite du SDAGE précédent. Celui-là commençait déjà en 2017, il arrive à terme aujourd'hui. Mais le projet avait déjà été voté il y a un an, en décembre d'ailleurs. Entre temps, il y a eu l'enquête que vous avez évoquée, qui rejoint en quelque sorte les préoccupations que Marie-Thé vient d'énoncer au niveau du plan local.

Simplement vous dire qu'on va le voter parce que, je ne peux pas ne pas voter ce qui me semble être aussi, je le dis avec beaucoup d'humilité, le travail qui a été engagé par notre Collectivité, par l'exécutif depuis pratiquement 5 ou 6 ans. C'est important de le dire. Le problème de l'eau, vous l'avez soulevé, et je vous rejoins sur beaucoup de points parce que finalement, on recoupe les préoccupations mais on a souvent, au moins à 90 %, c'est beaucoup plus que le taux de soutien, d'aides, de la Collectivité, de convergence là-dessus.

Mais ce qu'il est important de dire d'abord, c'est que, vous l'avez souligné, la mission eau a fait un grand travail, l'agence de l'eau a fait un grand travail, les acteurs du comité de bassin ont fait un grand travail aussi. Je crois que là-dessus il y a eu quand même, et vous l'avez évoqué sur la fin, d'autres points qui sont à souligner au-delà du SDAGE, parce que le SDAGE finalement, c'est quelque chose qui avait été déjà engagé il y a pratiquement 3 ans en termes de procédure de révision, d'état des lieux.

Mais le projet de SDAGE finalement, il se conclue sur un cheminement qui est une amélioration du SDAGE précédent, vous avez l'évoqué notamment au niveau des grandes orientations.

Il y a quelques points majeurs. De mémoire, il y a un point qui a été soulevé tout à l'heure et qui me semble aussi à mettre sur la table pour les réflexions à venir, c'est la gouvernance, j'en parlerai tout à l'heure, parce que c'est peut-être crucial au moment où on parle de guichet unique, où on parle surtout d'opérationnalité.

Moi, je voudrais dire quand même que cette question de l'eau, elle va au-delà, mais vous l'avez compris, au-delà de la simple qualité de l'eau. Elle incarne surtout la capacité qu'a ce pays à s'adapter. Cette question de l'eau aujourd'hui, elle est éminemment politique parce qu'il y a des stratégies à mettre en place face au dérèglement climatique, vous l'avez dit parce qu'elle touche aussi des domaines qui sont des domaines de l'énergie, vous avez évoqué la PPE. Je le dis ici parce qu'il y a d'autres conseillers exécutifs qui sont engagés, ou en tous les cas doivent s'engager dans le match, passez-moi

l'expression, c'est notamment la question de l'intermodalité et des transports, parce que c'est aussi des défis à relever qui sont concomitants et qui sont presque consubstantiels.

Quelques points sur les orientations fondamentales. Vous dire d'abord qu'il y avait ici, et vous l'avez évoqué aussi, une genèse et dans la genèse, il y a notamment ce fameux plan de bassin, d'adaptation au changement climatique qui avait été adopté par le comité de bassin et par l'Assemblée de Corse il y a déjà 3 ans, à l'automne 2018, qui proposait déjà 56 mesures opérationnelles. Je dis « opérationnelles » avec l'idée que l'effort doit être porté rapidement parce qu'il avait été évoqué à l'époque l'idée d'avoir des moyens humains, qui tardent à venir et qu'il faudrait peut-être mettre en place parce que ce plan d'adaptation est essentiel.

Je le répète parce qu'on est dans une lutte contre le temps, contre l'action entropique aussi, parce qu'elle est là, quand on parle du trait de côte, il y a aussi des éléments à prendre en compte. Cette action, elle n'est pas que corse, elle est à l'échelle mondiale, plus que méditerranéenne, parce que si on n'avance pas ici, on n'avancera pas ailleurs, et on va condamner la terre des hommes, la nôtre.

Dans cette stratégie, moi je vais y associer aussi l'université de Corse qui a travaillé beaucoup sur ce plan d'adaptation, l'office d'équipement hydraulique bien sûr, la mission eau, l'agence, y compris aussi des agriculteurs qui ont beaucoup travaillé autour de ces projets. Mais là encore, ça avait commencé, si mes souvenirs sont bons, à l'automne 2016. Et depuis, vous savez que nous sommes des militants d'une construction très patiente, qui ne s'arrête jamais. Vous ne l'avez pas évoqué, ou en tous les cas en filigrane, c'est le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau qui aujourd'hui me semble obsolète déjà par rapport aux enjeux. Vous avez évoqué les ZRR, vous évoquez l'équipement ou le sous-équipement des collectivités, notamment le rural, il faut que ce 11^{ème} programme, on le prenne en main. Et, c'est là que se pose notamment le problème de la gouvernance, il faut absolument qu'il y ait une remise en cause, de mon point de vue, de la philosophie développée par l'agence de l'eau.

Par rapport aux feuilles de route, vous évoquez aussi 2019 et les PTGE (projets de territoires de gestion de l'eau). Là-aussi, il nous faut un accompagnement, à l'heure où on parle, 2 ans après, on n'a pas de barrage...

Donc, les PTGE, vous n'avez pas de co-construction, moi qui suis vice-président de communauté de communes où on s'engage maintenant dans la GEMAPI, dans la gestion des ressources, c'est important qu'on ait aujourd'hui ce réseau qui se mette en place à travers les territoires justement par rapport à cette ressource en eau.

2020, vous avez évoqué Acqua Nostra, je ne reviendrai pas dessus. Je vous remercie de le rappeler parce que c'est fondamental dans la stratégie qu'on met en place en tant que Collectivité. 20 ans sans projets de retenue, on a pris donc un bébé qui finalement a tardé à grandir. Un besoin d'augmenter le stockage, on a quantifié non pas à 2 milliards comme en Sardaigne, parce que ça c'est une hérésie de mon point de vue, mais au moins 40 millions de mètres cubes, des zooms régionaux à mettre en place, on les a mis, sur lesquels il faudra répondre, notamment vous l'avez évoqué, à la vulnérabilité des territoires, des projections qui garantissent un développement agricole. Rappelez-vous qu'Acqua Nostra c'est quand même 22 000 hectares irrigués, je regarde votre collègue du dessus, par rapport à l'agriculture de production, c'est un grand défi aussi, des interconnexions, des transferts de volumes de région à région, ça c'est déjà fait, en tous les cas, c'est programmé. Là, je jette un œil au bureau de l'office hydraulique qui a travaillé tout seul, en tous les cas qui a travaillé presque en autarcie sur ce projet, sans besoin d'extérieur.

Vous parlez aussi de la qualité de l'eau. En découplant un peu le propos, la ressource superficielle baisse, elle va baisser de 40 % à l'horizon 2060. Il faut le dire ici, parce que c'est un grand défi, elle baissera encore avec aussi de la température qui va augmenter, au moins un degré, un degré et demi. Ça veut dire qu'on va se retrouver avec des problèmes, au niveau de l'irrigation, au niveau de l'évapotranspiration, au niveau de la qualité de l'eau, au niveau aussi des règles de partage de l'eau. Au niveau de la démographie, la Corse de 2050, ça va être certainement au moins 400 000 habitants, je l'ai déjà dit, depuis 20 ans on a pris 90 000 habitants. Le problème de la démographie aujourd'hui doit se traiter, au-delà bien sûr de l'alimentation en eau potable.

Sur la qualité de l'eau, sur la qualité des documents, je pense qu'il n'y a pas besoin de le redire, vous l'avez dit, le bon état écologique des masses d'eau, on est à 90 % en gros, on est largement au-dessus de la moyenne française qui est à 40 - 50. Ça veut dire qu'on n'est pas ici dans une phase de résilience, mais plutôt de préservation de nos écosystèmes, alors qu'eux sont dans un autre contexte, et c'est là que l'aide que l'on doit apporter à la Corse doit être différente de celle qui est apportée ailleurs, parce qu'actuellement on n'a pas le même problème à traiter, nous sommes même carrément en contradiction avec leur propre stratégie.

Vous avez évoqué aussi les 6 orientations fondamentales des grands enjeux de la gestion, je n'y reviens pas. C'est la première orientation fondamentale qui est importante, c'est celle qui a été ajoutée finalement à ce SDAGE, celle qui met la Corse dans la trajectoire du changement climatique et de l'économie de l'eau.

Le programme mesures qui est accolé, c'est un programme qui avait été défini à l'époque, de 135,5 M€, il est là, il faut maintenant bien sûr l'optimiser. Je disais l'an dernier que l'enjeu financier était essentiel pour rattraper les retards et pour donner des moyens à la ruralité pour s'équiper, pour se moderniser. Vous avez évoqué les réservoirs et les réseaux, c'est important. C'est un document opposable, mais il faut jouer bien sûr avec la transversalité côté PADDUC, notamment.

J'évoque ici un petit point, c'est l'imperméabilisation des sols, quelqu'un l'a évoqué de manière transverse, mais c'est important de renvoyer aussi à l'urbanisme, des problématiques qui sont liées à l'eau.

Pour terminer, quelques idées rapides. Moi j'avais dit à l'époque, l'acqua di Corsica hè a noscia ricchezza, chjè une primura maiò pè l'avvene. Je crois qu'il faut investir, mais que ça ne suffira pas pour protéger, s'il n'y a pas de prise de conscience, vous l'avez évoqué. La prise de conscience, elle est autour de la gestion raisonnée de l'eau à tous les niveaux, particuliers, monde économique, collectivités. L'an dernier une campagne a été engagée, elle doit être un engagement pérenne, je compte sur l'exécutif pour qu'il continue ce grand travail.

Les projets d'accompagnement, comme le PTGE, le PPACC, doivent maintenant trouver des ressources humaines pour être optimisés.

Voilà. J'ai débordé du SDAGE, changement climatique oblige, les inondations sont monnaie courante par les temps qui courent. J'évoquais donc ce SDAGE avec l'idée de voir une démarche qui soit beaucoup plus large parce que la réflexion finalement, elle n'est pas mécanique, elle n'est pas technique, elle n'est pas scientifique. La démarche, elle est éminemment politique, vous l'avez souligné, et au-delà des enjeux hydrauliques, environnementaux, des enjeux financiers et mécaniques, on n'est pas avec un manteau d'Arlequin qui donne l'impression de se protéger du froid l'hiver, ou même de soulager la bonne conscience territoriale, è quelle chî. anu dettu « avetti vistu, emu fattu ».

Aujourd'hui, on est dans un projet, je le dis en tant que nationaliste corse, pour moi c'était un projet qui est au service d'une construction nationale, l'anticipation...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il va falloir conclure, M. le Conseiller.

M. Saveriu LUCIANI

Un petit paragraphe. L'anticipation a guidée nos pas, je reprends la formule consacrée, dans des dossiers parce qu'il faut donner une perspective beaucoup plus large et donner du sens à notre action.

Donc, aujourd'hui, nous votons, Président, le SDAGE, mais nous attendons des signes probants d'un engagement qui soit total parce qu'il y va de la survie d'un peuple, je le précise ici, d'un peuple sur sa terre au moment où le GIEC avertit de l'éminence du chaos, vous avez parlé de révolution culturelle ou culturale, c'est important de le répéter. Je crois qu'il faut appréhender ce combat pour le bien commun, parce que l'eau est un bien commun, de manière déterminée. Il ne peut, pour notre part, dépendre de la volonté des uns à Paris et des autres à Lyon, il dépend surtout de la route historique que nous avons commencé à tracer parce qu'aujourd'hui l'eau doit être maîtrisée par le peuple corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, une autre intervention, M. Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Si on a la possibilité aujourd'hui d'avoir à adopter un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, c'est la conséquence des avancées politiques qui ont été arrachées en Corse et c'est la conséquence directe de la loi de décentralisation de 2022 et de son article 26 qui a créé un bassin hydrographique pour la région Corse. On a enfin compris qu'il y avait un bras de mer qui nous séparait du continent européen et essentiellement de la France. Il a été créé un comité de bassin de Corse qui est une compétence exclusive de la Collectivité territoriale et qui a la charge d'ancrer ses règles de fonctionnement et son administration.

Ce qui n'est pas normal, c'est que lorsque la Collectivité de Corse a créé le premier statut du comité de bassin par sa délibération d'avril 2003, elle a confié le secrétariat, secrétariat ça veut dire gestion, tutelle administrative, à l'entité comité de bassin de Lyon et ça continue à être comme cela.

Je considère qu'une Collectivité de Corse qui a une université, qui forme chaque année des dizaines d'étudiants au niveau cadre supérieur en environnement et en ingénierie générale, quand on a une Collectivité territoriale de Corse qui a un office de l'environnement, avec plus de 100 cadres supérieurs, quand on a une Collectivité de Corse

qui a un office d'équipement hydraulique, qui a en son sein un des plus compétents bureaux d'études en aménagement hydraulique de France, et voire d'Europe, je considère qu'aujourd'hui on doit reprendre la main, on doit sortir de cette logique de vassalité.

Ça été peut-être l'opportunité en 2002 parce que c'était quelque chose de nouveau, aujourd'hui ce n'est pas quelque chose de concevable, en tout cas le groupe indépendantiste que je représente, qui réclame encore plus de compétences, il demande au moins que lorsque l'on a une compétence, qu'on l'exerce.

Et moi, ce document je le découvre, et je vous dis franchement, on constate d'ailleurs avec désagrément que le comité de bassin a une représentation politique de la société corse à hauteur de 60 %, ça c'est la loi de 2002 qui le prévoyait, dont 20 % de l'Assemblée de Corse, et le groupe « Core in fronte », n'y est pas représenté.

Donc moi, je ne vais pas commenter, je ne vais pas regarder. Il est probablement très bien fait, mais à partir du moment où on n'a pas participé aux travaux de finalisation, je le regarderai dans le cadre de son exécution, et je laisse le soin à ceux qui l'on fait, de le valider.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Félix ACQUAVIVA, pour « Fà populu ».

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci Mme la Présidente.

Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, Mmes et MM. les Conseillers territoriaux, care culleche, cari cullechi.

C'est effectivement l'exercice d'une compétence transférée qui se concrétise une nouvelle fois. Donc, on voit bien qu'il y a eu un travail important de fait par les services, par les conseillers exécutifs passés et actuels sur cette question.

En ce qui nous concerne, que ça soit au niveau des orientations évidemment, des objectifs mais aussi de l'ensemble des rapports d'évaluation, on ne peut que souscrire au fond et donc encourager le Président de l'office hydraulique et ses équipes à poursuivre la voix entreprise et à l'améliorer.

Je m'attarderai sur quelques points pour ouvrir un peu sur la question de la perspective. On est face à un sujet fondamental, c'est presque une lapalissade que de la

dire, l'eau envisagée dans toutes ses destinations, eau potable, eau agricole, la question de l'articulation avec le tourisme, la question de la préservation de la ressource et des aménités environnementales, est à croiser avec le changement climatique et l'augmentation de température qui est plus forte en Méditerranée que n'importe quelle région du globe, c'est une réalité structurelle. Et puis bien sûr, cela a été dit, on doit croiser cela avec les questions d'urbanisme aujourd'hui qui deviennent évidentes et saillantes eu égard aux événements que l'on a pu rencontrer récemment et qui sont de plus en plus fréquents, qui démontrent bien que les choix d'urbanisme passés sont payés aujourd'hui de ce point de vue-là.

C'est une réalité objective et structurelle que plus personne, quelle que soit son opinion politique ne peut nier. Donc, c'est-à-dire que l'on doit se mettre en position d'anticipation.

Sur ce point, il y a les moyens du SDAGE, mais je dois quand même dire que déjà à l'ancienne mandature, puisque l'on parle de guichet unique et de gouvernance, il y a des choses que l'on a constatées quand même, et je m'étonne que ça ne soit pas encore entré dans le débat. Par exemple, les coupes sombres budgétaires sur les agences de l'eau, ces quelques années, jusqu'à 236 M€ à l'échelle de l'Etat en loi de finances, nous ont amenés ici à nous substituer souvent en financements, et là je parle même de la part fonds montagne, comité de massif, où on a opéré cette mutualisation pour les communes et intercommunalités puisqu'on a financé largement jusqu'à 90 %, y compris en allant sur le terrain des financements qui doivent être dévolus à l'agence de l'eau, pour faire en sorte que des communes et intercommunalités puissent avoir droit au rattrapage en termes de gestion et de réseau d'eau.

Il faut quand même se rendre compte d'où l'on vient quand on fait l'état des lieux de la gestion des réseaux d'eau à l'échelle de l'ensemble des petites communes de l'intérieur de l'île. J'ai été maire comme beaucoup qui nous écoutent ici, quand on a des réseaux qui ont 80 ou 90 % de déperdition, parce que c'est la réalité de la Corse encore en 2021 qui semble être celle des années 50, là on mesure le temps historique de non-investissement accompli, puisqu'on est en train de réparer des choses qui auraient dû être faites il y a 20 ou 30 ans. Et, on le fait aujourd'hui alors qu'il y a une coupe sombre des agences de l'eau.

Donc, je le pose là, quand même, puisque nous nous sommes substitués en mutualisation, fonds massif, aides Collectivité réseau d'eau, je parle sous la responsabilité de Mme la DGA. Et, cette mutualisation a été opérée pour faire en sorte que justement il n'y ait pas une chute sèche pour ces communes-là. Comme nous l'avons fait ailleurs pour la GEMAPI, pour l'aide au diagnostic GEMAPI, de nombreuses intercommunalités ont eu

les aides mutualisées fonds montagne, fonds collectivité en substitution pour faire en sorte d'accompagner face à ces réalités, dans ce contexte de coupe budgétaire.

Puis une deuxième perspective sur laquelle je trouve qu'on n'insiste pas assez et qui est quand même la plus inquiétante de toutes, le transfert obligatoire de la compétence des communes aux intercos en 2026. Dans le contexte de l'émiettement communal qui est le nôtre, dans le contexte budgétaire des communes qui sont les nôtres, dans le contexte de temps de parcours et de topographie et de spécificité géographique qui est la nôtre, vous savez tous que si ce transfert est obligatoire, prenons la communauté de communes Pascal Paoli, 42 communes, on met trois heures pour aller du nord au sud et trois heures de l'est à l'ouest, là on revient sur la loi NOTRe qui a été une incurie et une énorme bêtise à notre échelle, imposée par l'Etat parce qu'on demandait que le schéma de coopération intercommunale soit fait ici. Je vous rappelle quand même ce débat de 2016, ça été refusé, il y a eu toutes les intercos qui se sont réunies, rappelez-vous. Donc, maintenant on le paye sur d'autres compétences que la question des déchets, sur l'eau, parce qu'on pense que la com-com Pascal Paoli ou d'autres de même type vont pouvoir assurer les travaux, les maîtrises d'ouvrages pour assurer l'ensemble des rattrapages à faire sur chacune des communes de cet intérieur. Mais si on se plie à ce transfert obligatoire, ça veut dire qu'on met une croix sur ces investissements et donc sur la gestion de la ressource en amont, sur les bassins versants, là où il y a l'eau.

Donc, ça veut dire qu'on est confrontés à deux réalités, financière et politique et juridique, que l'on se doit de refuser tout de suite. Alors, fort heureusement, nous ne sommes pas les seuls à la refuser, l'ensemble des communes de montagne qui sont beaucoup plus importantes en démographie et en moyens financiers, montent aux créneaux. Mais néanmoins, à l'heure qu'il est, c'est ça qui a été adopté, 2026 c'est demain !

Autrement dit, les communes de Corse aujourd'hui devraient hâter leur investissement dans l'axe de temps de quatre ans, pour que lorsque la compétence soit transférée, elles n'aient plus le problème de peur de ne pas voir l'investissement réalisé. Vous pensez bien que c'est impossible. Donc, ça veut dire qu'on doit se renvoyer à une discussion politique avec l'Etat sur cette question-là.

C'est en ce sens, qu'à mon avis, ce SDAGE aujourd'hui raisonne, parce que sinon ça veut dire que le SDAGE, dans ce contexte-là, il devient une compétence que l'on ne pourra pas exercer dans ses capacités d'action.

Enfin le dernier point, nous sommes évidemment en Méditerranée, on a, à mon avis, une question de solidarité à mettre en place avec d'autres, évidemment ça été dit avant moi, et ça renvoie aussi à une relation à l'Etat sur la capacité de nous inscrire dans cette zone-là, sur différents programmes européennes, mais aussi, on va le dire quand même, je

le dis en conclusion, non pas pour lancer le débat, mais parce que c'est une évidence, sur la fameuse rediscussion sur le PTIC. Si la politique c'est faire des choix, si nous ne choisissons par parmi tant de projets évoqués, que l'eau est une priorité, en tout cas c'est ce que nous pensons, nous manquerions à nos devoirs.

Voilà. Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le député.

Y a-t-il d'autres interventions ? Pierre GHIONGA pour « U soffiu novu ».

M. Pierre GHIONGA

Présidente, une intervention rapide, merci de me donner la parole.

M. le Président de l'office hydraulique, je profite du débat sur le SDAGE, que je voterai volontiers, comme l'a dit Marie-Thérèse MARIOTTI, pour évoquer un point particulier qui me tient particulièrement à cœur, que je n'ai jamais réussi à mettre en avant, même en étant dans la majorité, c'est le problème du détournement de 80 % de l'eau du Tavignano, au lieudit « A Sega », 4 mètres cubes seconde, du 1^{er} septembre au 30 juin. C'est une problématique qui est à la croisée des problématiques posées par le SDAGE et par Acqua Nostra.

Donc, ce détournement a été obtenu suite à une convention signée de manière peu démocratique en 1972 entre la commune de Corte et EDF, ça c'est le passé. Est-ce que vous seriez d'accord pour organiser une réunion, pour envisager la suppression de cette prise d'eau, mais la suppression c'est grave, puisqu'avec cette eau on fait de l'électricité, et c'est une grosse réserve d'eau, pour évoquer un aménagement écologique du Tavignano qui permette de produire autant d'électricité et de stocker la même quantité d'eau ?

Voilà ma question.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, évidemment nous tenons compte du temps total du groupe.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Je vais faire vite Mme la Présidente.

Je voudrais revenir sur les propos tenus par Jean-Félix ACQUAVIVA concernant la communauté de communes Pasquale PAOLI et la prochaine motion que nous allons rédiger au sein de cette intercommunalités et qui sera portée aussi par l'ensemble des mairies, avec le refus de transfert, comme nous l'avions dans le cadre de la loi NOTRe, je pense que vous étiez présent aussi à l'époque et le Président SIMEONI aussi, le refus de transfert de l'eau et de l'assainissement qui sera mis auprès d'une motion et que l'ensemble des communes aussi, délibèreront contre ce transfert.

J'espère que nous aurons le soutien d'un bon nombre d'élus qui sont tout aussi concernés par le sujet.

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Paul-Jo CAITUCOLI pour « Fà populu ».

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Mme la Présidente, merci.

M. le Président de l'office, merci pour votre rapport et pour la méthodologie que vous avez mise en œuvre sur la territorialisation.

Je ne reviendrai pas, bien entendu, sur l'ensemble des éléments techniques et politiques, notamment très pertinents de mon collègue Jean-Félix ACQUAVIVA sur les problématiques de gouvernance liées aux choix politiques de la loi NOTRe et autres, qui sont essentiels.

Mais en fait, que l'on parle de ces éléments et bien sûr parler de l'importance de l'eau, notamment en agriculture et dans d'autres secteurs, cela va de soi, et je vois qu'il est intéressant d'avoir, sur ces grands sujets, beaucoup d'humilité et d'avoir sur ces infrastructures, quelles qu'elles soient, de s'élever. Donc, je vois que ce débat-là, moi, aujourd'hui il m'agrée, pour ces raisons-là. Je crois qu'il faut qu'on continue sur cette voie.

Mais simplement et pour revenir un peu en arrière sur les AP, de quoi il s'agit ? Il s'agit tout simplement aujourd'hui sur l'ensemble des schémas et des plans nous votons, du grand projet qui nous attend l'année prochaine et qui est un engagement de campagne que nous avons pris pour notre part, qui est la territorialisation de ces politiques publiques.

Apporter, notamment aux petites communes et aux intercos, l'ingénierie nécessaire, l'ingénierie financière et administrative nécessaire en concertation avec notre Collectivité. Je crois que ça, c'est important.

Je vais vous prendre juste un dispositif qui pourrait être mis en place rapidement, que l'Etat a mis en place, c'est les volontaires territoriaux administratifs, les VTA. Alors, je vais vous prendre un exemple : pour la commune d'Arghjusta, ça représentait 5 000 euros la compensation pour avoir ce type d'assistance. Donc, pour une petite commune comme la nôtre, ce n'est pas possible. Mais sur une interco, et si nous venons abonder, avec l'université de Corse et avec notre Collectivité, sur ces dispositifs-là, eh bien, vous verrez que ce n'est pas tant le réservoir qu'il faut nettoyer, mais c'est les canalisations qu'il faut améliorer et donc apporter cette aide-là, et voir un petit peu, sur l'ensemble de ces politiques publiques, notamment sur le fonds de territorialisation, comment nous allons pouvoir mettre en place cette ingénierie. C'est indispensable et vous verrez qu'il y a des ressources incroyables dans les petites communes et dans ces intercos pour mettre en œuvre ces projets et ces financements.

Sur le retard qu'il y a sur les réseaux d'eau, c'est encore un autre problème qui est beaucoup plus colossale et c'est vrai qu'une négociation globale à un plus haut niveau sera importante.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

Le temps de « Avanzemu » est épuisé, celui de « Fà populu » aussi grâce à Mme COGNETTI, qui a été très synthétique. Il reste à peine quelques instants pour « Un soffiu ». Donc, y a-t-il une autre intervention ? Non, donc nous allons repasser la parole au conseiller exécutif, s'il le souhaite, bien sûr.

M. Gilles GIOVANNANGELI.

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Je ne vais pas répondre à chacun d'entre vous. Les remarques, me semble-il, convergent toutes dans le même sens, c'est-à-dire que d'une part, les remarques pointent la nécessité de mise en opérationnalité de l'action en matière de politique de l'eau et d'autre part, une remarque plus politique sur la gouvernance et les compétences de notre Collectivité au sens large.

Sur la mise en opérationnalité, je veux répondre d'abord sur l'aspect territoire. Je l'ai dit, ça été fixé comme un objectif premier, c'est de travailler avec les territoires, au contact des territoires, avec l'ensemble des acteurs, politiques de territorialisation. Vous n'êtes pas sans avoir que cette politique aujourd'hui elle affirmée par notre Collectivité notamment, vous l'avez vu par des réunions régulières dans les territoires de la direction des dynamiques territoriales, où ces sujets, bien entendu, peuvent être abordés.

Par ailleurs, il a été abordé je pense par Mme MARIOTTI tout à l'heure, le sujet des contractualisations. Effectivement, c'est un projet qui a porté lors de la mandature précédente et qui commence à vivre puisqu'il y a deux contractualisations, la première avec la communauté de communes de l'Ornano - Taravu, et la deuxième avec la communauté de commune du Sartonais - Valincu qui est en train de se formaliser. Donc, nous poursuivons cette politique-là.

Et enfin sur la territorialisation, je vous l'ai dit aussi qu'il y a la nécessité de démarrer aujourd'hui ce qui a été voté en 2019, les projets territoriaux de gestion de l'eau. Le premier projet, je vous l'annonce, démarrera dans le Cap Corse, dans les prochaines semaines et d'autres suivront.

Donc, notre volonté, soyez-en assurés, d'aller sur le terrain, au plus proche des acteurs pour travailler avec eux sur les solutions à mettre en œuvre.

Sur la question des financements, ça été aussi souligné de manière opportune par le député ACQUAVIVA, il y a bien sûr les financements agence de l'eau, avec la problématique de la réduction en moyens et en fonctionnement de cette agence qui a été fort justement soulignée. Pour autant, ces financements ont été complétés chez nous par les fonds de la Collectivité de Corse et par le fonds massif qui nous permet globalement de maintenir une enveloppe à disposition des communes et des collectivités.

Le 11^{ème} programme, parce que ça été aussi une question, arrive à sa fin et l'agence de l'eau, ça sera pris en compte, travaille aujourd'hui, et nous travaillons avec l'agence de l'eau sur la prochaine programmation des 3 années à venir.

Pour ce qui concerne plus précisément l'aspect plus politique et de la gouvernance, et de la compétence. D'abord, M. BENEDETTI signalait tout à l'heure le fait que le secrétariat, aujourd'hui, d'animation du comité de bassin, est piloté par l'Etat. Effectivement, c'est la loi mais sachez que d'une part, nous avons obtenu qu'il fonctionne en collaboration avec les services de la Collectivité de Corse. Dans la pratique, je peux vous témoigner que ça fonctionne de cette façon et que la Collectivité a plus que son mot à dire dans le fonctionnement du comité bassin. Par ailleurs, je le dis sous l'autorité du

Président du Conseil exécutif, dans les négociations qui sont menées aujourd'hui avec l'Etat, ces sujets-là seront mis sur la table.

Pour finir, concernant la complexité des procédures qui a été aussi abordée, je reviens un peu en arrière, par le passé effectivement, l'agence de l'eau permettait aux collectivités, c'est la question qui a été soulevée par M. POLI, l'agence de l'eau permettait d'offrir un service d'ingénierie qu'elle ne fait plus aujourd'hui compte tenu de ses moyens. Pour autant, et c'est un sujet qui a été soulevé par M. CAITUCOLI tout à l'heure, il y a cette nécessité de mieux travailler en articulation. Les services de la Collectivité, les services de la mission eau sont aujourd'hui à la disposition des communes pour les aider dans leurs projets.

Je terminerai simplement pour répondre, c'est une question qui me paraît un peu hors sujet, par rapport au SDAGE et à ces sujets-là, de M. GHIONGA, mais pour autant, puisqu'il l'a réitéré à de nombreux moments, sur la prise d'eau de la « Sega ». Alors, ce n'est pas une compétence directe de la Collectivité de Corse, vous le savez, puisque cette concession est signée entre l'Etat et EDF. En l'état, ce que nous savons c'est que les services de la DREAL et les services de la DTTM qui sont en charge du contrôle et du fonctionnement de cette prise d'eau, n'ont jamais à ce jour signalé un quelconque dysfonctionnement ou un quelconque problème relatif à cette prise.

La position que nous pouvons avoir, nous, aujourd'hui c'est par contre de signaler que cette prise d'eau a un double avantage pour la Corse. D'abord, elle a une production hydroélectrique non négligeable, un peu moins de 10 % de la production hydroélectrique de la Corse aujourd'hui, donc c'est un aspect en pleine politique de PPE qui nous semble important.

Et le deuxième, là aussi c'est très important, c'est qu'elle permet aussi l'alimentation du barrage de Calacuccia. Vous savez que nous avons un droit d'eau sur cet ouvrage avec EDF de 15 millions de mètres cubes, qui est nécessaire aujourd'hui à l'alimentation de la Plaine-Orientale sud, de la Plaine-Orientale nord, mais aussi maintenant de l'agglomération de Bastia et que dans une vision très pragmatique, on ne peut pas aujourd'hui se passer de cette prise-là.

Voilà un peu la position, mais pour autant, nous sommes ouverts à la discussion, et on pourrait éventuellement dans une commission en y conviant EDF, avoir toutes les précisions nécessaires pour que vous en soyez rassurés.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de l'office hydraulique.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions à l'exécutif ? Il y a un amendement du Conseil exécutif, ce n'est pas à moi de le faire, mais je me permets de préciser qu'il y a un avis favorable du CESEC, même très favorable.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Je m'en excuse auprès du CESEC, il faut que je prenne l'habitude en tant que nouveau conseiller de ce genre de mécanique. Alors, oui il y a un avis favorable du CESEC que je vais vous lire.

Le CESEC, salue la complétude et la qualité du SDAGE de Corse 2022 -2027, en particulier sur les aspects suivants : le projet de SDAGE a fait l'objet d'une vaste concertation auprès du public, des élus, des communes et des EPCI, de la chambre des territoires, du CESEC et de l'autorité environnementale.

Le comité de bassin a largement tenu compte des observations issues de cette concertation, et en particulier des avis prononcés par le CESEC.

Le SDAGE aborde de façon transversale les principales problématiques du parcours de l'eau et de la protection de la biodiversité terrestre et maritime.

C'est un schéma exhaustif qui décline des orientations en définissant des objectifs ambitieux et donne les outils et les moyens pour les atteindre, ainsi que des indicateurs pour mesurer la progression de sa réalisation.

Il prend en compte comme enjeu majeur, sous la forme d'une orientation fondamentale, l'anticipation et l'adaptation au changement climatique.

C'est un document de référence qui a une réelle portée juridique et s'impose à tous les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, qui ont une obligation de compatibilité avec ses dispositions. Il est opposable à l'Etat, aux collectivités territoriales et locales, notamment en ce qui concerne les décisions et procédures réglementaires qui ne peuvent comporter de contradiction avec les orientations fondamentales du schéma.

Sa démarche planificatrice est proche de celle du PADDUC dont il intègre et précise les orientations. A ce titre le CESEC souhaite que le processus d'évaluation du

PADDUC, actuellement en cours, prene totalement en compte les prescriptions du SDAGE et les inclue dans sa révision. En particulier, le CESEC estime qu'il serait souhaitable que la cartographie des zones humides du PADDUC inclue les rivières de moins de 10 kilomètres et les zones humides de moins d'un hectare, et notamment celles situées sur le littoral, afin qu'elles soient préservées au même titre que celles qui présentent une plus grande étendue.

Le CESEC attire l'attention de l'Etat et de la Collectivité de Corse sur le respect du SDAGE pour l'application de l'orientation fondamentale N° 2 : "*Lutter contre la pollution*" et l'orientation fondamentale N° 3 "*Préserver et restaurer les milieux aquatiques humides et littoraux et respecter leur fonctionnement*", pour ce qui est de l'application des "plans mers" sur la plaisance, la grande plaisance et le développement des activités de loisirs en mer, dans le cadre de la relance économique. Ces plans, élaborés en urgence avant l'entrée en vigueur du nouveau SDAGE, devront dorénavant être mis en conformité avec ce dernier, notamment si l'on se rapporte au chapitre 3 intitulé "LES OBJECTIFS POUR CHAQUE MILIEU DE BASSIN" (cf. chapitre 3, alinéa 3, page 128 du SDAGE), les objectifs environnementaux à atteindre pour la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau sont : "le respect des objectifs des zones protégées faisant l'objet d'engagement au titre d'autres directives [...] sites Natura 2000, zones vulnérables et sensibles". En conséquence, le CESEC estime que le projet d'installer des zones de mouillages par coffres, au plus près des côtes, au sein des sites les plus emblématiques et protégés de l'île, alors même qu'un arrêté ministériel prévoit l'ancrage de la grande plaisance sur des zones précises au large, n'est pas conforme aux prescriptions du SDAGE et devrait donc être grandement révisé.

Le CESEC se félicite des prescriptions de l'autorité environnementale qui seront annexées à la délibération de l'Assemblée de Corse :

Assurer une compatibilité réciproque du SDAGE et du PADDUC ;

Préciser les moyens d'accompagnements nécessaires à la création des Projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) ;

Renforcer les dispositions du SDAGE visant à préserver, voire restaurer, les milieux marins et littoraux ;

Renforcer les moyens nécessaires pour accélérer la mise en place des Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux, qui sont des outils essentiels à la déclinaison au niveau local des ambitions environnementales du SDAGE.

Le CESEC réaffirme que le principe de développement durable "Eviter Réduire Compenser" (ERC), repris dans le SDAGE et visant à ce que les aménagements n'engendrent pas d'impacts négatifs sur leur environnement, ne doit s'entendre qu'en termes d'évitement en ce qui concerne la préservation de l'eau et des milieux naturels. Ainsi, aucune perte nette de biodiversité ne doit pouvoir être envisagée, sauf en cas d'absolue nécessité d'intérêt public.

Le CESEC salue les dispositifs de gouvernance mis en place par le SDAGE (*Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE), Observatoire régional des zones humides*) et les outils novateurs (*Guide SDAGE-Urbanisme, cartographie du trait de côte*). Cependant, il s'inquiète des moyens mis en œuvre pour que le SDAGE puisse atteindre ses objectifs ambitieux. En effet, des problèmes récurrents signalés par les populations (captages d'eau potable obsolètes, rejets d'eau usées en rivière ou en mer, introduction d'espèces invasives, artificialisation des sols, inondations récurrentes, mise en danger des vies humaines, etc.) perdurent malgré les dispositions des SDAGE précédents. En conséquence, le CESEC préconise que les indicateurs de suivi prennent en compte ces aspects qui n'apparaissent pas forcément dans une évaluation réalisée par masses d'eau. Dans ce cadre, le CESEC estime souhaitable que, dans un souci d'évaluation quantitative et à des fins informatives et pédagogiques, des rapports d'étapes puissent être rendus publics et lui soient présentés.

En conclusion, le CESEC émet un avis favorable à l'approbation du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Corse 2022-2027.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Le travail du CESEC est par là-même aussi valorisé.

Il y a un amendement de l'exécutif qu'il faut préciser.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Ce n'est pas un amendement tel que vous avez l'habitude de le présenter. Les conseillers territoriaux avaient reçu initialement le projet initial de SDAGE avant la réunion du comité de bassin du 3 décembre. Lors de cette réunion du 3 décembre, le comité de bassin, à la demande de l'AUE, a souhaité préciser, et je l'ai présenté, 2 points concernant la petite production d'hydroélectricité et la possibilité de petites productions hydroélectriques en général, de petites centrales hydroélectriques.

Ces 2 points ont été acceptés par le comité de bassin qui les a donc intégrés dans le SDAGE qui a été voté le 3 décembre. Ce SDAGE modifié, l'ensemble des conseillers ont en été destinataires ces jours derniers.

Donc, il n'y a pas d'amendement tel qu'on a l'habitude. Simplement préciser que le premier document qui avait été envoyé aux conseillers a été modifié et qu'ils en ont reçu un deuxième hier ou avant-hier, l'Assemblée de Corse ne pouvant modifier le document, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est simplement l'information relative à cette adoption qui a eu lieu postérieurement à l'envoi du dossier. Tout simplement, on demande à ce que la délibération 17 du comité de bassin soit annexée au document, si vous le souhaitez.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Absolument.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On est d'accord. Très bien. Donc, concernant ce rajout de document, je demande l'avis des groupes.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

Mme Marie-Anne PIERI

Favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'annexion de ce document est autorisée par l'Assemblée de Corse. Nous passons au vote, selon la modalité extensive avec lecture de tous les votants par tous les groupes. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, , Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Pour le groupe « Un soffiu novu », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI Charlotte TERRIGHI et Laurent MARCANGELI, votent **POUR**.

M. Xavier LUCIANI

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, votent **POUR**.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Explication du vote et déroulé du vote.

Lorsque la Collectivité de Corse prendra la pleine possession de l'article 26, titre 1, dernier alinéa qui dit que : la Collectivité de Corse fixe par délibération la composition et les règles de fonctionnement du comité de bassin et que l'on aura des règles qui seront nos règles propres, sans aucune introduction ayant des rapports de vassalité, nous nous mettrons en position de travail.

Pour le moment, nous sommes dans la position attentiste.

Aussi pour le groupe Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI **ne prennent pas part au vote.**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, **non-participation** au vote de « **Core in fronte** ».

Le rapport N ° 426 est ADOPTE à l'unanimité des votants.²

Bravo, M. le Conseiller.

Je vous quitte à regret, mais on se revoit très bientôt. Bone feste à tutti et bonne continuation. Je vous invite, M. le Vice-président à rejoindre la tribune présidentielle.

M. le Président Gilles SIMEONI

Bone feste, Signora Presidente !

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Dite « Pénélope » !

M. le Président Gilles SIMEONI

L'hà da firmà quessa !

M. Hyacinthe VANNI

Nous allons continuer avec le rapport n° 450.

Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

² Délibération N° 2021/236 AC

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI - INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

* **Raportu n° 450** : **Cunvenzione di rimpattu pè e perdite di sfruttera di u parcheghju di a piazza San Niculà durante i travagli di stigliera in u tunellu di Bastia.**

* **Rapport n° 450** : Convention d'indemnisation des pertes d'exploitation du parking de la place Saint Nicolas durant les travaux de désamiantage du tunnel de Bastia.

Mme Flora MATTEI

Merci, M. le Président.

Ce présent rapport soumet l'approbation de l'Assemblée de Corse sur la convention de la compensation des pertes d'exploitation relatives au parking de la place St Nicolas durant les travaux de désamiantage des chaussées du tunnel de Bastia. C'est une convention à passer avec la Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais.

Un petit tour d'horizon en préambule sur les travaux menés par les services de la Collectivité pour avancer dans l'organisation des transports, en concertation avec le service des routes et infrastructures de la Collectivité de Corse, l'office des transports de la Corse, la communauté d'agglomération de Bastia, les services de la mairie, les services de la direction de l'éducation nationale et bien d'autres, ceci afin de disposer d'un plan de circulation et d'évitement pour éviter une saturation de la ville durant 4 pistes d'action.

Pour information, il y a 33000 véhicules jours, tous sens confondus, qui empruntent le tunnel de Bastia de manière journalière.

Suivant les axes d'action suivante : la réduction du trafic, la fluidification du trafic restant et tout en gardant l'attractivité de la ville, mais différemment.

Un peu de contexte technique, les investigations réalisées dans le cadre des études menées pour cette rénovation du tunnel de Bastia, ont révélé des traces généralisées d'amiante dans tous les enrobés de la chaussée du tunnel. Donc, cette opération de désamiantage s'avère obligatoire pour poursuivre la rénovation.

Le marché des travaux de désamiantage prévoit le retrait de l'ensemble des enrobés du tunnel avant la remise à niveau et la constitution de la chaussée. Il s'agit de

5000 tonnes d'enrobés contenant de l'amiante qui devront être évacuées par voie maritime vers le continent, direction les centres de stockage agréés.

Ce complément étant formulé, venons-en à l'objet du rapport en ce qui concerne la convention.

Il convient de disposer de près de 9 000 m² d'emprise à proximité immédiate du port de commerce pour pouvoir déployer les installations de stockage, les matériels, la base vie, les unités de lavage, la décontamination et le traitement des déchets de chantier direct et des enrobés amiantés.

Pour ce faire, il est nécessaire d'utiliser une partie du parking à l'air libre de la place Saint Nicolas, je parle bien du parking côté mer, le parking souterrain ne sera absolument pas impacté.

La Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais a estimé, en fourchette haute, le montant des pertes de cette recette à 20 063,37 € HT. Ce montant sera fixé définitivement une fois les travaux terminés et après constat de l'occupation géographique des places et des périodes effectives.

C'est pourquoi il est proposé la passation d'une convention entre la Collectivité de Corse et la Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais afin de compenser les pertes de recettes qui auront été effectivement constatées.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère, pour ce rapport. Il y a lieu de faire voter l'urgence et de la justifier.

Mme Flora MATTEI

Je justifie l'urgence et je lance le vote.

M. Hyacinthe VANNI

Nous avons bien compris que c'était urgent et fondamental pour que les travaux puissent être effectués.

Je soumetts au vote l'urgence.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non-participation.

M. Xavier LUCIANI

Non-participation

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

L'urgence est actée.

Il y a un rapport de la CDENATE

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

La présidente Nadine NIVAGGIONI s'est inquiétée du respect des délais.

M. Loïc MORVAN a précisé que tout était mis en œuvre afin que les délais soient respectés : attribution du marché le plus tôt possible à un groupement d'entreprise ayant déjà réalisé ce type de prestations, notamment dans le tunnel du Mont-Blanc très récemment.

Il a souligné la nature exceptionnelle des opérations s'agissant de travaux de désamiantage et indiqué, qu'à l'évidence il ne pouvait être préjugé des aléas météo et de chantier dû à l'impossibilité d'évacuer les déchets, à titre d'exemple.

Sur la question précise des opérations du désamiantage, il a tenu à indiquer que l'amiante serait complètement encapsulée dans des bennes, l'emballage étant double, hermétique et contrôlé.

Pour sa part, M. Jean-Michel SAVELLI a souhaité savoir s'il était envisagé d'aménager les horaires afin de réguler le flux des arrivées/départs sur le port.

M. MORVAN a précisé que cette préoccupation avait été identifiée, la Collectivité de Corse ayant prévu, avec la compagnie délégataire dans le cadre du contrat de DSP et celle pour laquelle les relations contractuelles sont différentes, de parvenir à des arrivées aux alentours de 5 h 00/5 h 30.

Il a ajouté que la Commune de Bastia, dans le cadre de son pouvoir de police, travaillait également à un plan de circulation avec les syndicats de transports consistant à identifier des axes rouges pour les secours et des voies de contournement.

Enfin, il a précisé que des discussions étaient également menées avec les services du Rectorat afin de tenir compte des épreuves du Baccalauréat prévues au mois de mars.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ».

Absence du groupe « Core in Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Apparentée).

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Le Président Louis POZZO DI BORGIO a appelé de ses vœux la mise en place rapide d'un cycle de réunions relatif à l'organisation des transports en concertation avec le service des routes de la Collectivité de Corse et ceux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, ceci afin de disposer d'un plan de circulation et éviter une saturation de celle-ci au niveau de la ville de Bastia.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Avanzemu ». Absence des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. J'ouvre le débat.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La logique d'indemnisation à 20 000 euros est simplement comptable sur la base des tickets de voitures qui se gareraient à cet endroit et qui ne génèreraient pas de recettes.

Le problème économique est plus important, c'est qu'on est sur un parking qui a un taux d'abonnés qui est quasiment à plus de la moitié des places disponibles et que le fait d'enlever plus d'une centaine de places sur la partie aérienne va faire que le parking sera tout le temps fermé parce qu'il sera réservé aux abonnés et ce qui d'ailleurs très souvent le cas actuellement.

Je pense que la Collectivité de Corse doit faire, en plus de la compensation financière, une compensation d'aménagement. On va se trouver dans une période creuse entre la fin février et le début du mois de mars. Il y a l'esplanade du port de commerce qui a des disponibilités en parking qui sont énormes car on n'a pas besoin d'avoir les kilomètres de parking à l'embarquement à cette période de l'année.

Je demande donc à ce que les services en rapport avec la chambre de commerce étudient la possibilité de compenser au moins les places perdues, mais au-delà, car la ville va être complètement bloquée, et d'avoir une tête de pont parking sur l'esplanade du port, c'est quelque chose qui sera salutaire. Je crois qu'il faut l'étudier. Je pense qu'il y a la possibilité spatiale de le faire. On a des embarquements et des files d'attente qui sont calées pour la pointe estivale avec 5 et 6 rotations de bateaux qui, pour la plupart, ont 2000 mètres linéaire de roll. Là, on doit être sur un étiage d'embarquement et on doit être au tiers des besoins.

Dans ces conditions, j'estime qu'il appartient à la Collectivité de Corse, puisqu'elle fait partie du générateur de la nuisance, de trouver le soin palliatif au stationnement pour essayer de dégorger Bastia.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres demandes d'intervention ? M. LUCIANI.

M. Xavier LUCIANI

Merci.

Je rebondis sur ce que disait Paul-Félix, il y a forcément un manque à gagner et pas forcément que pour les délégataires. Je pense que l'impact économique peut aussi déborder sur l'ensemble des commerces et notamment autour de la place et peut-être même ailleurs.

Juste une remarque sur le fait que, vous avez évoqué le rectorat, à un moment donné il y a les épreuves de BAC, notamment les oraux, un certain nombre d'examens qui se passent, intermédiaire, avant la session de juin. Il y a un plan de circulation que la ville va mettre en place. Les horaires relatifs à la DSP, il y a des transporteurs maritimes qui vont peut-être se mettre en place vers 5 heures.

Reste un point, et je regarde le Président de l'Assemblée. On avait évoqué d'ailleurs en CA de chemins de fer, je crois qu'il y a aussi un effort à faire en termes d'intermodalité et de transport. Je ne parle pas de voie douce même si la voie douce peut être intéressante avec Al di l'Onda, mais je crois que le rôle des chemins de fer entre Casamozza et la gare de Bastia est essentielle dans la gestion de ces quelques semaines de travaux, d'autant qu'on n'est peut-être pas trop sûrs des délais et que, s'il y a un dépassement, ça peut occasionner d'autres problèmes.

Là, il y a une réflexion à engager au-delà des parkings qu'évoquait Paul-Félix sur la partie maritime, il y a tout un panel de dispositifs à mettre en place, notamment à travers votre entité, les chemins de fer de la Corse qui peuvent, à mon sens, répondre de manière assez forte.

On rêve d'un métro aérien entre Cagliari et la Corse, on verra plus tard, au moins qu'on puisse mettre déjà un métro entre Casamozza et le centre-ville de Bastia.

M. Hyacinthe VANNI

La conseillère exécutive répondra, mais pour être complet, il y a un comité de pilotage qui se réunit très régulièrement à l'initiative de la Collectivité de Corse, avec un AMO. Bien sûr, les chemins de fer seront au rendez-vous avec une navette toutes les demi-heures entre Bastia et Casamozza.

Il n'y a pas que les chemins de fer, il y a l'organisation des secours, un poste médical avancé sur la place St Nicolas, etc. Ce sont des choses qui sont discutées dans ce comité de pilotage qui rassemble tout le monde. Très brièvement, mais je pense que vous complétez, Mme la Conseillère exécutive. En tout cas, pour les chemins de fer, on sera au rendez-vous. Je peux l'annoncer dès aujourd'hui puisque ça a été validé avec un train toutes les demi-heures au départ de Bastia et au départ de Casamozza. Je sais qu'on est débordés de demandes et qu'on fera le maximum.

Je pense que la CAB aussi va s'organiser avec des bus, des cars, des parkings mis à disposition par la commune de Borgo, la commune de Lucciana. C'est vraiment un travail de concertation qui avance bien et qui est en bonne voie. Je pense qu'on va passer des bons moments quand même !

À ringrazià vi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, suite à votre intervention, je veux moi-même rendre témoignage de la qualité d'anticipation qui était celle de notre Collectivité à travers son comité de pilotage où tous les interlocuteurs emprunteurs du tunnel sont sollicités.

Je pense que tous les efforts du monde n'y suffiront pas. On va avoir un choc à gérer et la solution va passer inévitablement par un effort de communication en invitant les usagers au mieux à télétravailler.

Je pense qu'il faut créer les conditions pour que ces 33000 usagers du tunnel quotidiens, quand on dit quotidiens, ce n'est pas lissé, une pointe avant 8 heures et aux alentours de 18 heures. Donc, il faut créer les conditions pour que, d'abord on ne déborde pas, c'est la vraie question puisqu'on est sur 3 semaines dont 2 semaines de vacances scolaires et que pour le reste, on puisse créer les conditions pour rester à distance pour autant que ce soit possible.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

M. Pierre GHIONGA

J'ai connu l'absence de tunnel en 82, on vivait bien, on passait par i cippelu, on attendait un peu. Pour trois semaines, ce n'est pas grave !

M. Hyacinthe VANNI

C'era menu vitture !

Merci. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je donne la parole à la conseillère exécutive.

Mme Flora MATTEI

Merci, M. le Président.

Pour répondre à toutes vos questions et toutes remarques, il y a des groupes de travail qui ont été mis en place et qui se réunissent de manière très fréquente pour justement parler de ces trois axes. Réduction du trafic, plus de transports en commun, M. VANNI en parlait un petit peu dans un propos liminaire.

De manière très claire, en gros sur le tronçon Casamozza/Bastia, nous allons mettre en fait les rames pour une régularité d'une demi-heure. Il faut bien savoir que pour inciter les gens à prendre le train, il y aura une gratuité sur ce tronçon-là.

Pour le reste, sur le tronçon Casamozza/L'Isula, comme il a fallu qu'on mobilise les rames à ce niveau-là, on mettra en place des autobus sur cette période-là pour les vacances.

Ça, c'était pour plus de transports en commun.

Ensuite, favoriser l'intermodalité le plus possible en termes d'articulation. Promouvoir le télétravail, il faut qu'on s'adapte et faire de la communication pour essayer le plus possible que ce message puisse parvenir à tout le monde, à tous les Bastiais notamment et à tous les usagers autour de Bastia. Ça, c'était pour la réduction du trafic.

Ensuite, la fluidification du trafic restant parce qu'il va y avoir quand même un trafic résiduel qui ne sera pas, à mon avis, si résiduel que ça, il s'agit dans un premier temps, d'aménager les horaires, bien entendu, les horaires de bateaux en premier lieu. On va passer, courant janvier et même tout début janvier, à un avenant à la délégation de service public, donc à notre convention que nous avons en cours, pour pouvoir avancer l'horaire d'arrivée des bateaux sur Bastia, pour que la chaîne logistique puisse se faire dans les meilleurs délais et le plus tôt possible afin d'éviter cette saturation.

Ensuite, la définition d'un plan de circulation par nature de flux ; la spécificité des véhicules de secours, il fallait bien entendu qu'on traite ce point-là également ; la communication à développer dans la fluidification de ce trafic résiduel et l'arrêt des autres travaux durant la même période pour éviter, en plus de saturation due à ce tunnel de Bastia qui sera fermé pendant 3 semaines, 2 semaines de vacances d'hiver plus la semaine de la rentrée. Nous avons bien reçu le courrier de la part de la direction des services de l'éducation nationale en nous alertant sur le fait que la semaine de rentrée sera dédiée au passage des épreuves de spécialités du baccalauréat. Nous sommes, bien entendu, alertés sur ces points aussi pour respecter les délais.

Enfin, garder l'attractivité de la ville mais autrement, c'est-à-dire un plan de communication et les manifestations pour pouvoir en parler. D'ailleurs, je ne sais pas si vous aviez vu, il y avait un questionnaire qui avait tourné pour que tous les Bastiais puissent être au courant et puissent s'exprimer sur les besoins, etc. Ça, c'était pour le contexte technique.

Pour finir sur les différents aménagements, il y a des éléments de parkings qui seront mis à disposition. Nous incitons fortement les Bastiais sud à déposer leur voiture dans les parkings et à prendre le train pour pouvoir revenir directement sur Bastia centre, sachant que 50 % du trafic quotidien qui circulent dans Bastia, empruntent le tunnel. Nous en appelons donc à l'intelligence collective pour pouvoir le plus possible fluidifier le trafic sur Bastia à ce moment-là.

Je vous remercie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je peux dire un mot ?

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président, je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Mme la Présidente de l'office des transports.

Je comprends tout à fait les interventions, notamment suggérant des pistes de travail ou d'aménagement concomitantes à la réalisation de ces travaux. Je remercie celles et ceux qui les ont formulées, comme je remercie bien sûr Jean-Martin MONDOLONI de son intervention.

C'est vrai que la méthode retenue qui consiste à vous présenter une petite partie du puzzle ne vous permet d'avoir tous les éléments. Je crois qu'il y aura un rapport global qui permettra à l'Assemblée de Corse de comprendre d'abord, pourquoi il faut procéder à ces travaux, quelle est leur nature exacte. Dès lors que ces travaux imposent une fermeture de 15 jours du tunnel de Bastia, pourquoi et comment nous avons travaillé très en amont avec l'ensemble des collectivités et acteurs concernés pour qu'il y ait l'impact le moins fort possible.

Un mot sur la nécessité absolue des travaux, notamment suite à la catastrophe du mont-blanc, il y a toute une batterie d'aménagements structurants à mettre en œuvre pour les tunnels d'une longueur équivalente à celle de Bastia. Rappeler quand même que c'est un marché de 35 millions d'euros qui va être mis en œuvre.

Ces travaux impliquent le démontage total de la chaussée. Le démontage total de la chaussée implique une mise en place logistique particulièrement lourde parce que toute la chaussée est pleine d'amiante. Nous allons donc avoir à gérer un chantier de 5 000 tonnes d'amiante, en tout cas 5 000 tonnes de déchets amiantifères. Je me tourne vers les DGA et DGA adjoints, c'est un volume sans équivalent. Il faut que vous sachiez que le seul équivalent qu'on ait trouvé en France, c'est une intervention sur le tunnel du mont-blanc qui portait sur 500 tonnes, c'est-à-dire 10 fois moins.

C'est donc une opération d'un point de vue technique qui est considérable et dont il faut dire, dès aujourd'hui, très clairement qu'elle va se faire dans des conditions notamment vis-à-vis des exigences drastiques en termes de santé publique, aussi bien pour les personnes intervenant sur le chantier que pour l'ensemble des tiers, que cette opération va se faire dans des conditions totalement sécurisées, avec un regard particulièrement vigilant porté non seulement par la Collectivité de Corse qui est maître d'ouvrage mais également par les services de l'Etat.

Une fois qu'on dit ça, sur l'aspect impact sur la ville et le grand Bastia, c'est sûr que 15 jours de fermeture du tunnel, même si Pierre GHIONGA, avec un clin d'œil, vantait le temps où il n'existait pas, on voit ce qui se passe lorsqu'on a un accident dans le tunnel, les embouteillages, etc. Ça veut dire donc, qu'il faut vraiment travailler de façon très forte en amont.

Les pistes ont été données par Flora MATTEI, mais je veux y revenir un instant. Il y a d'abord le choix de la date. On a choisi la date pendant les vacances d'hiver pour qu'il y ait le moins de trafic possible. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, on a travaillé bien sûr avec la CCI et les opérateurs maritimes pour aménager les horaires d'arrivée et de départ des bateaux, qu'il y ait une fluidité la plus importante possible.

Ensuite on veut se servir de cette opération, un inconvénient, le transformer en avantage à travers des solutions de mobilité et de multi modalités qui ont vocation peut-être à se pérenniser. On a dit, le renforcement des transports collectifs, l'articulation avec les chemins de fer de la Corse, l'invitation en amont, le travail avec toutes les administrations, avec l'éducation nationale, etc., les administrations, les grosses entreprises pour qu'elles aient recours au télétravail autant que possible pendant la période

considérée, pour diminuer le flux des véhicules entrants et sortants, les applications pouvant conduire à du co-voiturage, l'incitation au co-voiturage, etc.

Il y a vraiment un gros travail qui a été fait, et je remercie le DGA et le DGA adjoint en charge de superviser ces opérations et l'ensemble des agents de la Collectivité de Corse et l'ensemble de nos partenaires.

Je souhaite que très rapidement et en amont de l'opération à la session de janvier, nous puissions présenter devant l'Assemblée de Corse un rapport d'ensemble, Mme la Présidente, pour que votre Assemblée puisse juger du travail mis en œuvre.

Bien sûr, il y a un peu d'inquiétude, parce que malgré tout le travail, fermer le tunnel pendant 15 jours, c'est quelque chose de lourd, mais de toute façon, on n'a pas le choix. Il faut le faire, c'est une obligation règlementaire impérieuse. Nous avons travaillé en étroite concertation avec le préfet de Haute-Corse et ses services dans ce dossier. Nous voulons vraiment nous donner les moyens de réussir l'opération dans toutes ses dimensions.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Je vais mettre aux voix ce rapport, par groupe.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

Mme Marie-Anne PIERI

Favorable.

M. Xavier LUCIANI

Favorable, Président, en attendant aussi le futur rapport complet.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport N° 450 est ADOPTE à l'unanimité.³

À ringrazià vi.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'ai oublié de préciser en termes de temporalité que c'est un dossier sur lequel nous avons commencé à travailler lors de la précédente mandature et qui, à l'époque, avait été géré et suivi notamment par Vanina BORROMEI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Nous allons passer au rapport sur le FEDER.

Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

EUROPA E INTERNAZIONALE/ EUROPE ET INTERNATIONAL

* **Rapportu n° 456** : Avisu nantu à u prugettu d'ordinanza relativa à a gestione di u FEADER à titulu di a programmazione à partesi da u 2023.

* **Rapport n° 456** : Avis de l'Assemblée de Corse sur le Projet d'Ordonnance relatif au FEADER au titre de la programmation débutant en 2023.

Mme Flora MATTEI

Ce rapport, pour vous présenter le projet d'ordonnance relatif à la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023.

Ce projet d'ordonnance a un caractère urgent et c'est pour ça d'ailleurs qu'on soumet ce projet d'ordonnance, aujourd'hui, à l'Assemblée de Corse.

³ Délibération N° 2021/237 AC

L'Assemblée de Corse est consultée sur le projet de proposition de loi ou de décret comportant les dispositions spécifiques à la Corse. Il en est donc ainsi pour cette convention.

Elle dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Le délai expiré, l'avis est réputé avoir été donné. Donc, du coup, parlons de ce projet d'ordonnance, car il doit être examiné en conseil d'état le 18 janvier 2022 et sera présenté en conseil des ministres suivant cette date.

Juste un petit point sur le contenu du projet d'ordonnance, article par article.

L'article n° 1 vise à répartir les compétences respectives de l'autorité de gestion régionale, Collectivité de Corse, donc, dans la mise en œuvre de la PAC 2023/2027, en modifiant un texte de loi. Les dispositions spécifiques à la Collectivité de Corse y sont précisées.

Article n° 2 porte sur la mise à jour du Code général des collectivités territoriales, notamment sur la dénomination d'autorité de gestion régionale, CdC, qui apparaît dans le contexte du programme FEADER désormais unique à l'échelle de l'état membre, on parle de plan stratégie nationale.

L'article n° 3 porte spécifiquement sur la correction du code rural qui vise à indiquer les missions exercées par l'ODARC qui est organisme payeur du FEADER en Corse.

Ces éléments d'analyse, je vais les copartager avec le président de l'ODARC qui va prendre ensuite la parole sur la partie concernant l'ODARC. C'est donc rapport qui va être présenté à 2 voix.

Concernant la Collectivité, le paragraphe n° 7 a été inséré. Il va viser à conserver les dispositions qui prévalaient pour la tranche précédente, 2014/2022. Contrairement aux régions de droit commun qui ne gèrent pas les aides surfaciques, l'Etat confie à la Collectivité de Corse, en sa qualité d'autorité de gestion, la gestion de l'intégralité des aides du second pilier à l'exception des aides relevant des gestions des risques qui demeureront mutualisés au niveau de l'état-membre.

Pour la partie ODARC, je laisse la parole à M. le Président de l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

Concernant l'ODARC, le projet d'ordonnance prévoit que les dispositions de l'article L. 314-1 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) soient mises en conformité avec les missions d'organisme payeur exercées effectivement par l'ODARC pour ce qui concerne les aides du FEADER confiées en gestion à la Collectivité de Corse.

L'article L. 314-1 du CRPM (l'Office du développement agricole et rural de Corse) exerce les compétences dévolues à l'Agence de services et de paiement, initialement formulé lors du transfert de compétence du « développement agricole et rural » confiée à la Collectivité de Corse en 2002, est en effet devenu obsolète, dans la mesure où ses missions concernent uniquement la mise en œuvre du second pilier de la PAC, contrairement à l'ASP qui assure le paiement, y compris en Corse, des aides directes du 1^{er} pilier.

Ainsi, en dépit de la demande formulée par l'Assemblée de Corse du 28 mars 2018 que la Collectivité de Corse puisse gérer en Corse l'ensemble des aides de la PAC (1^{er} et second piliers), la formulation prévue par l'ordonnance reflète donc les arbitrages rendus par l'Etat sur les compétences exercées par la Collectivité de Corse dans le cadre de la PAC actuelle et 2023-2027.

Sur les conséquences de l'ordonnance portant sur la responsabilité financière, l'élaboration de ce projet d'ordonnance reflète le principe de décroisement des compétences instauré entre l'Etat et les Régions, c'est-à-dire sur la répartition des interventions et des responsabilités qui en découlent.

Si l'ordonnance clarifie la répartition de ces mesures d'aide, il convient néanmoins d'insister sur l'importance de clarifier, dans une phase successive, la responsabilité financière de la Collectivité de Corse au titre des aides surfaciques du deuxième pilier de la PAC.

En effet, en cas de refus d'apurement des comptes inhérents aux déclarations de surface et de cheptel instruites au titre du premier pilier de la PAC par les DDTM et payées par l'ASP, qui seraient jugées non conformes, la responsabilité de la Collectivité de Corse sur les aides surfaciques versées au titre des mesures qu'elle a en gestion ne saurait être engagée.

Pour ce faire il semble nécessaire d'établir, en application de ce projet d'ordonnance, une convention avec le Ministère de l'Agriculture sur les limites de la responsabilité financière de la Collectivité de Corse concernant les aides surfaciques du

FEADER qui sont tributaires d'une réglementation et d'une instrumentation (télé déclaration PAC) définies et mise en œuvre par l'Etat.

En conclusion, au regard des délais contraints, il est nécessaire de saisir en urgence l'Assemblée de Corse pour recueillir son avis sur ce projet d'ordonnance.

Le statut d' « autorité de gestion régionale » de la Collectivité de Corse est maintenu dans la programmation 2023-2027 par rapport à l'actuelle programmation FEADER au titre du programme de développement rural de la Corse.

Le statut d'organisme payeur de l'ODARC demeure également inchangé par rapport à l'actuelle programmation FEADER au titre du PDRC.

Ce projet d'ordonnance clôture ainsi une phase de négociations entre l'Etat, les régions et la Collectivité de Corse, qui s'est conclue par des arbitrages du Premier ministre et du ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

De façon différenciée par rapport aux régions de droit commun, la Collectivité de Corse maintient l'ensemble de ces prérogatives sur la PAC, ce qui constitue un point de satisfaction, en dépit du fait que conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2018 portant sur la négociation de la politique de cohésion et de la politique agricole commune après 2020, le Président de la Collectivité de Corse ait sollicité l'Etat sur la proposition d'une gestion intégrale de la PAC (1er et second pilier) par la Collectivité de Corse et l'ODARC.

Sur la responsabilité financière découlant de la répartition des compétences entre l'Etat et la Collectivité de Corse, il semble par ailleurs nécessaire qu'une convention soit établie avec l'Etat, traitant notamment de l'absence de responsabilité financière de la Collectivité de Corse en cas de refus d'apurement des comptes inhérent à des déclarations de surface et de cheptel au titre du premier pilier de la PAC non conformes, et qui auraient des effets collatéraux et des incidences financières pour les mesures surfaciques du second pilier.

En conséquence de quoi, il est proposé un avis favorable, avec mention d'une recommandation telle qu'évoquée dans le précédent alinéa.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

L'urgence a été expliquée à 2 voix.

Je vais d'abord faire voter l'urgence.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

Mme Marie-Anne PIERI

Non-participation.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non-participation.

M. Hyacinthe VANNI

L'urgence est actée.

Je donne la parole à qui veut la prendre.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur la forme, on a un préfet qui est si prompt à déferer des délibérations, des décisions de l'Assemblée, à les juger, à les interpréter, mais là où il s'agit quand même de quelque chose de très important, puisqu'il s'agit des mécanismes financier, du FEDER, des financements agricoles, qu'il s'agit normalement d'un protocole qui doit être bicéphale avec des discussions en amont, et on arrive à la veille du plus tard que possible à présenter un document où on doit avoir avis pour un projet de décret.

Normalement les mécanismes des consultations en amont doivent être quand même dans la rationalité avec le temps de regarder les documents, de les faire expertiser, y compris pour la Collectivité de Corse, parce que je ne sais pas si en l'espace d'un délai disponible de 48 heures, il a pu y avoir l'expertise juridique suffisante pour vérifier que tout est adapté et conforme, bien entendu, ce sont des mécanismes anciens. Il y a une routine dans la gestion et dans la manière de gérer ces fonds, mais je constate que la méthode n'est pas adaptée. Je ne donne pas un avis à la hussarde parce qu'il y a le délai de la fin de l'année et qu'il faut que ce soit pris.

Maintenant, je comprends que la Collectivité de Corse est dans l'obligation de le faire, mais c'est quelque chose qui est non conforme aux règles des protocoles politiques et entre autres, à la bonne entente entre l'Etat, ses services délégués en Corse par le biais de son préfet de région, la Collectivité de Corse, avec son Président de Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse qui, elle, est délibérante.

C'est quelque chose qui nous est soumis dans une urgence qui est le signe d'une non-compétence à un très haut niveau.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres demandes d'intervention ?

Je donne la parole à l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Les observations sur la forme rejoignent les observations que nous avons eu l'occasion de faire souvent, qu'il s'agisse de saisines sur des avis à rendre sur des décrets qui doivent paraître, qu'il s'agisse, comme c'est le cas en l'espèce, d'avis à rendre sur des procédures communautaires, il y a un problème réel d'anticipation. Ça peut arriver, ça nous arrive à nous aussi quelquefois. Par contre, lorsque ça devient quasiment systématique, ça pose un problème de fonctionnement des institutions et un problème politique. On a eu l'occasion de le dire. Mais il n'empêche, comme vous l'avez souligné, que nous ne pouvons pas faire autrement que de saisir en urgence l'Assemblée de Corse et de lui demander de statuer, sauf à se retrouver démunis et ça, nous ne pouvons pas le faire.

Nous ne manquerons pas d'exprimer à nouveau, comme nous le faisons systématiquement dans ce type de situation, notre profond regret et notre désaccord quant au délai incohérent avec les exigences d'un bon fonctionnement des institutions, qui nous soit ainsi imposées.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre aux voix le rapport.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

Mme Marie-Anne PIERI

Favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non-participation.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport N° 456 est ADOPTE avec la non-participation de « Core in fronte ».⁴

Nous allons passer aux **désignations pour la commission des compétences législatives et réglementaires.**

Donc, pour la composition de la commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse. Pour « Fà populu in seme », 8 membres : Romain COLONNA, Don Joseph LUCCIONI, Françoise CAMPANA, Jean-Félix ACQUAVIVA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Jean-Paul PANZANI.

Pè « Un soffiu novu » : 4 membres : Valérie BOZZI, Laurent MARCANGELLI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI.

Pour « Avanzemu » : 2 membres : Josepha GIACOMETTI, Jean-Christophe ANGELINI.

Pour « Core in fronte » : 2 membres : Paul-Félix BENEDETTI, Véronique PIETRI.

Je pense que cette commission peut aller élire son président son vice-président et son rapporteur ou sa rapporteure en salle 5. Vous revenez, vous avez 5 minutes.

Je continue avec les désignations.

⁴ Délibération N° 2021/238 AC

Pour la commission des politiques de santé.

Pour « Fà populu in seme », 1 membre : Françoise CAMPANA.

Pour « Core in fronte », 1 membre : Véronique PIETRI.

Pour la commission des affaires européenne internationales et méditerranéennes :

« Fà populu in seme », 1 membre : Vannina CHIARELLI-LUZI.

« Core in fronte », 1 membre : Jean-Baptiste ARENA.

Commission de contrôle :

« Fà populu in seme », 1 membre : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

« Core in fronte », 1 membre : Paul-Félix BENEDETTI.

Pour le collège des questeurs :

« Fà populu in seme », 1 membre : Hyacinthe VANNI.

« Core in fronte », 1 membre : Véronique PIETRI.

Nous avons fini avec les désignations.

Je vous propose qu'on attende le retour de la commission et qu'on continue avec les motions.

MUZIONE / MOTIONS

* **Motion n ° 2021/O2/037** déposée par le groupe « Avanzemu » : **Soutien total au Collectif Tavignanu Vivu et à la déclaration des droits du fleuve Tavignanu**

* **Motion n ° 2021/O2/038** déposée par Mme Paula MOSCA du groupe « Fà Populu In seme » : **Ricunniscenza di i diritti di fiume Tavignanu**

M. Hyacinthe VANNI

Il y avait la même motion déposée par Paola MOSCA.

Mme Paola MOSCA

Presidente, ci simu accunciati, emu fattu una muzione sola.

M. Hyacinthe VANNI

Allora, ci campemu. Dunque, quale hè chì presente è quale hè chì...

Mme Paola MOSCA

L'emu presentà in dui, femu cusì ?

Muzione pè a ricunniscenza di i diritti di u fiume Tavignanu.

Essu fiume hè riccu di a sò biodiversità è di spezie endemiche prutette è chì oghje sò minacciate.

È dinù, è soprattuttu, di primura pè l'attività agricole, a silvicultura, a pesca è e popolazione pè tutti i rughjoni ch'ellu franca.

Ùn site micca senza sapè chì oghje u Tavignanu hè minacciatu da un prugettu nantu à a cumuna di Giuncaghju, di centru di sottuterramentu di frazi casani, di frazi di tigliu è di terre tigliose.

Dipoi 2016, u cullettivu Tavignanu Vivu s'hè impegnatu ind'è una battaglia ghjuridica chì hà pigliatu fine pocu fà davanti à u cunsigliu di Statu cunfirmendu a permissione d'apre è di spluttà stu centru.

In tantu, u cullettivu ferma mobilizatu pè priservà u fiume scrivendu una dichjarazione di i diritti di u fiume Tavignanu in leia incù l'associi « Umani » è « Terres de Liens-Corsica ».

Essa dichjarazione si scrive ind'è una dimarchja mundiale di ricunniscenza di i diritti di a natura induve l'antità naturale sò ricunnisciute cume persunalità ghjuridiche.

A muzione pruposta à l'Assemblea, vi dumanda dunque di :

SUSTENE a dichjarazione ;

RICUNNOSCE u rollu strategicu di u fiume Tavignanu ;

RICUNNOSCE Tavignanu da antità viva ;

RIAFFIRMÀ a natura transversale di l'acqua ;

PIAZZÀ i risichi è e minaccie alte ;

DUMANDÀ à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu d'assucià si à tutte l'azione messe in ballu da u cullettivu è d'assuciassi à tutte l'azione battendu à prò di u principiu di precauzione per e situazione simile.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

M. Xavier LUCIANI

Duie parolle pè aghjustà 3 ò 4 punti in più, ma simu più chè d'accordu annantu à u sensu di issa muzione, u fattu di mette à Tavignanu cume un fiume maestru di issu paese è soprattuttu, Paola hà parlatu di u so rollu, eiu vogliu allargà à pena, dighjà pensu à ciò chè no avemu mentatu prima, à u nivellu di u SDAGE, perchè quandu vo parlate di un fiume, à un momentu dattu, ghjunghjimu à l'acqua è à l'utilità di essu fiume.

C'hè u raportu di u GECU d'aostu 2021 chì pallesa ciò chè si passa, a sapete bè, l'effetti di u cambiamentu climaticu.

C'hè statu dinò, a ricordu perchè ùn si ni parla micca quì ma, la COPE 26 ch'elli chjamanu à Glasgow, chì di novembre n'hà dettu astre tantu annantu à a situazione.

U fattu dinò chì c'hè una cunvucazione di l'organizzazione de i nazione unite dopu à l'isciuta di à COPE chì parla di u scalamentu di dui è ancu trè gradi da quì à a fina di u seculu.

Un fattu dinò, a dicu cusì, sotta à a stazione di Casaperta, avete quantunque u furtettu, diceraghju cusì, le verger, u più impurtente di ... ma guasgi à u nivellu di a pruduzione di e clemantine, hè impurtente di dilla dinò, u fattu chì Tavignanu brusgie tutti l'anni à pocu pressu 4 milione cubine pè l'agricultura, u fattu dinò chì ci hè dinò l'effettu di u pianu di i vascone di ...u cambiamentu climaticu per buttà a calatta

programmata di a risorsa. U fattu dinò chì ci hè l'accessu à l'acqua à garantiscia pè e pupulazione è dinò, u fattu, è cumpieraghju quì, annantu à un aspettu agriculu, u fattu chì duie anni fà, trè anni fà, ci hè statu quantunque una cartula firmata di a camara di l'agricultura di i sinicatariguli è di l'uffizie è agenzie annantu à una gestione ragiunata di essa acqua di Tavignanu è di Golu perchè si tratta dinò di Golu, chì sò, Petru GHIONGA a sà, liatti à un momentu dattu, cun un tunellu. Essu tunellu, u Presidente di l'uffiziu n'hà parlatu, ghjè impurtante pè l'alimentazione di u matrale di Calacuccia, è, v'aghju da dà un sciffu quantunque, la mentatu senza di u sciffu, mi pare chì l'uffiziu hà vendutu quist'annu o mancu 1,5 di metre cubi à a CAB pè l'acqua pè beie. Hè impurtante d'india l'affare.

U fattu di santificà à Tavignanu hè quantunque impurtante pè noi è à pena per marcà perchè dumane ci serà forse u bisognu di andà à santificà l'altre fiume.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, cari cunsiglieru.

Un pour, un contre ?

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je suis contre. Je ne suis pas contre le fait qu'on reconnaisse les droits du Tavignanu, mais la raison à mon avis n'est pas la bonne. Je pense que le centre d'enfouissement, pour lequel je suis contre, ne verra pas le jour.

Mais la vraie menace, c'est Sovienza. C'est 4 mètres cubes seconde 10 mois par an et le Conseil exécutif a validé et n'attaquera pas cette déviation qui va à mon avis à l'encontre de la loi sur l'eau parce que, quand on dévie un cours d'eau, on doit la renvoyer dans son cours d'eau d'origine.

Ça, ce n'est pas respecté. Donc, la réserve d'eau qu'il y a peut-être pour Bastia, est-ce qu'elle est légale ? C'est la question que je pose ?

Voilà la raison pour laquelle je suis contre cette motion parce que ce n'est pas la bonne raison.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Une pour.

M. Paul-Joseph CAITUCCOLI

Ghjustu pà di dui parolli à prò di essa muzioni.

Ci hè un dispositivu chì hè purtatu da i sirvizii di a Cullettività è chì hà permissu à u Taravu è à u Fangu di essa ricunnisciuti come fiumi salvatichi. Pensu chì essu dispositivu quì pò essa dinò una soluziona pà mettà in valora tutta a biodiversità è tuttu u valoru economicu è patrimoniali di essi fiumi chì poni permettà dumani un sviluppu economicu è ancu à prò di un turisimu amaestratu.

Eccu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Avisu di l'esecutivu ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non, Hyacinthe, un par groupe, on l'a voté hier.

M. Hyacinthe VANNI

On me souffle que le règlement intérieur s'appliquera à partir de janvier. Vous anticipez, M. le Conseiller, mais exceptionnellement, je veux bien vous donner la parole.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Annantu à u Tavignau, bè sicura, ci vò di pruttegghja u fiume, ci vò di fà manera di impidì chi chì ci sia una accumulazione di rumenza à mez'à l'acqua è à mez'e dispunibilità soprattuttu pè l'acqua umana.

Ma, ci vò di veda chì u Tavignanu faci partiti di i dui più maiò fiumi di Corsica. A so capacità pè caricà l'acqua hè di 350 milioni di metri cubi à l'annu. Un pudemu micca pinsà chì avemu da rivà à noscia agricultura è ristrutturà a pruduziona in Corsica senza piddà appoghju nantu à un tali fiumi. U Tavignanu ùn pò micca esse messu à un paraconu cù un fiumi indù ùn c'hè nudda. Quì simu in pienu meza di a Costa orientale indù ch'è un bisognu maiò.

Oghji, nantu essu fiumi, ci sò dui usi industriali, ci hè a presa di muntagna di a Sega chì rinvia l'acqua, bè sicura, nantu à u versu di u Golu, ciò chì hè difesi normalamenti è ci hè a presa di Casaperta di l'uffiziu idrolicu à u filu di l'acqua chì permettì più ò menu di piddà da 2 à 4 milioni à l'annu pà irrigazioni.

Sè no circhemu à di emu à rimettà l'acqua di u Tavignanu à u Tavignanu, ghjè una logica, ma oghji, sò 60 milioni di metri cubi ch'è francani a muntagna pà 3 kilometri è mezu di galeria è ch'è ripartani in pruduzioni nantu à u situ di Sovenzia.

A pruduzioni, più ò menu, ripresenta pà l'icculugià, una pruduzioni di 30 milioni di kWh à l'annu ch'è sò icunumisati nantu à i pruduzioni di Lucciana è di u Vaziu. Pà dà un valore, vò di ch'è a pruduzioni di Sovenzia permette di micca fà brusgià 7 500 m³ di fioul.

Se no arristemu què, l'emu da brusgià per cumpensà. Vole di ch'è ci vole di dumandà à EDF di fà un prughjettu nant' à u Tavignanu. Mà vò di ch'è ùn pudemu micca di ch'è u Tavignanu hà da firmà naturale se no dimu què. Hà da ridivintà, senza a cattivezza ch'èllu ci hè avà, perchè li caccemu acqua, mà vò di ch'è ghjè un'altra riflessione.

Mà pè avà, se no u femu subito, pensu che no pudemu fà, parchi a legge nant' à l'acqua, di manera generale dice ch'è ùn si pò micca caccia l'acqua d'un locu pè mette la ind'è un'altru. Hè stata fatta in 75, senza sfrancà tutti i passi amministrativi ch'è normalamente erani neccessarii pè fà què, mà avà ci vò dinò di riflette à ch'è ne simu. Perchè fà un bè pè un fiume, pà fà una cattivezza pà a saluta, pà l'ariu incu una crescita di pruduzione di gasoil, hè qualcosa ch'è ci vole à mette in faccia ogni volte che no pigliaremu una decisione.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Avis de l'Exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

L'avisu di u Cunsigliu esecutivu serà à parecchi livelli.

Prima rimarca, mà concerneghja indirettamente a muzione, ghjè l'interventu di u nostru cullegu nanzu. Mi si pare ch'è u presidente di l'uffiziu idrolicu hà rispostu spieghendu a necessità ch'è n'avemu oghje ch'è ghjè oghje, hè stata spiegata ancu da Paulu Felice BENEDETTI, d'issa presa d'acqua. N'emu bisognu, ùn vole micca di ch'è ùn si pò micca discutà di a manera di fà cambià u sistema. Mà ùn pudemu micca passà di a situazione attuale à una situazione radicalmente sfarente, senz' à pinsà sta dimarchja indè l'andatura generale di a maestria di l'energia, u nostru scopu di un'energia pulita è di un'autonomia energetica à l'orizzonte 2050. Què ghjè u primu puntu.

U secondu puntu hè di sicuru ch'è, nant' à u fronu puliticu, u Cunsigliu esecutivu sustene completamente l'azione. Hè stata iniziata da u culletivu, U Tavignanu, a sapemu.

U primu affare hè l'affare di a rumenzula, eppò ci sò ancu l'altri, l'altri prublemi. E dunque, per u Tavignanu, ind'è su casu precisu, cum'è pè tutti l'altri fiumi è fiumicelli di Corsica è, postu ch'emu ramintatu à propositu di u SDAGE chì l'acqua hè una ricchezza maiò è un bè cummunu, u Taravu è in altrò, di sicuru simu à fianc'à quelli chì si battenu pè pruttegge isse risorse. Què ghjè u secondu puntu.

U terzu puntu. Emu vutatu eri, ind'è u rigulamentu internu, una dispusizione chì prevede chì quandu dumane una cummissione di l'Assemblea di Corsica renderà un raportu, se issu raportu hà cunsequenze ghjuridiche, buggettarie o altre, ci sarà l'intervenzione di u Cunsigliu esecutivu ind'è i trè mesi per verificà ciò chè risorte d'issa decisione o d'issa pruposta. E ghjè nant'à què chì vogliu insiste, nant'à un puntu precise.

L'affare di ricunosce un dirittu à un fiume, hè qualcosa chì hà cunsequenze ghjuridiche. E à u mumentu ind'è no parlemu, ùn emu micca avutu u tempu, à u livellu di u Cunsigliu esecutivu, di riflette à e cunsequenze ghjuridiche di un tale ingaggiamentu.

Dunque, eu capiscu l'andatura è u fondu puliticu di a muzione presentata da « Fà populu in seme » è « Avanzemu ».

Sustengu, à nome di u Cunsigliu esecutivu, senza riserve, s'andatura pulitica. Mà mi ne rimettu à a sapienza di l'Assemblea, di una manera di fà, mi giru ver di i deputati per esempiu, je m'en remets donc à la sagesse de l'Assemblée sur l'adoption de cette motion, ne serait-ce que pour avoir la possibilité au plan juridique, si celle-ci devait entraîner des conséquences sur le point précis notamment de reconnaître la personnalité juridique d'un fleuve, d'une chose donc, c'est un vrai débat juridique, parce que si on reconnaît la personnalité juridique d'un fleuve, on crée un patrimoine, on crée des obligations, on crée des contraintes, on crée des engagements et à ce stade, je considère que le Conseil exécutif de Corse n'est pas suffisamment éclairé sur les conséquences potentielles de cette partie de la motion, pour pouvoir la valider purement et simplement.

Donc, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée sur le vote de cette motion, ayant bien compris que son objectif essentiel, que nous partageons sans réserve, est de rappeler que nous ne voulons pas que nos fleuves, et dans ce cas d'espèce le Tavignanu, soient mis en danger par des opérations qui sont des opérations polluantes, potentiellement polluantes ou mal maîtrisées.

M. Hyacinthe VANNI

Donc avis favorable ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous ne m'avez pas écouté ! Le Conseil exécutif s'en remet à la sagesse de l'Assemblée.

M. Hyacinthe VANNI

Je doutais de la sagesse, c'est pour cela que... Donc, je m'en remets à la sagesse des porteurs de la motion.

Le Président SIMEONI

Je dis que l'Assemblée de Corse peut voter cette motion et que le Conseil exécutif n'y voit aucun inconvénient et, je vais plus loin, n'y vois que des avantages sur le caractère politique de cette motion. Mais j'attire votre attention sur la nécessité, au plan juridique, d'une expertise qui aille plus loin. Et je préfère, en cet état-là, ne pas engager le Conseil exécutif parce que si j'engage le Conseil exécutif sur le vote de la motion telle qu'elle est rédigée actuellement, ça veut dire que je nous engage irréversiblement sur les conséquences de la reconnaissance juridique en droit des droits du fleuve Tavignanu.

Et je vous dis que cette expertise, nous aurions pu la mener dans le temps de la motion, mais nous n'avons pas pu le faire. Et donc, comme je ne veux pas non plus différer votre motion, parce que je sais qu'elle est attendue et qu'elle est importante, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée. L'Assemblée votera sa motion et puis, le cas échéant, il y a un droit de réserve sur certaines des dispositions du Conseil exécutif qui reviendra devant l'Assemblée, le cas échéant, pour dire « voilà, ça pose tel type de difficultés, etc., etc. ».

Il me semble que la position est claire et qu'elle est cohérente avec la ligne politique que nous partageons, en tout cas entre ceux qui soutiennent, qui rédigent ou qui s'approprient à voter cette motion ; ligne politique qui est globalement partagée, avec simplement la réserve que je viens d'exposer et qui conduit non pas à avoir un avis positif, mais à s'en remettre à la sagesse de l'Assemblée en disant : le Conseil exécutif se réserve le droit de venir devant l'Assemblée pour dire « Attention ! Il y a telle ou telle difficulté potentielle ».

M. Hyacinthe VANNI

Je mets la motion aux voix.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu in seme » : favorable

M. Pierre GHIONGA

Nò, Sgio Presidente, ùn si face micca di parlà dopu u Presidente di l'Esecutivu, mà vulia fà una pruposta.

Se vo m'assicurate ch'ellu ci serà un cumitate pè riflette nant'à a cumpensazione di u cumitatu di sorveglianza, pudemu rivede u nostru votu.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, c'est une explication de vote de Pierre GHIONGA ?

M. Pierre GHIONGA

No, ùn hè micca una spiecazione ! S'ellu ci hè micca stu cumitatu, votu contru !

M. Hyacinthe VANNI

Ça a été dit auparavant par le Président de l'Office hydraulique, je pense qu'il a dit qu'il y aura une commission, c'est ça.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Absolument, M. le Président ! C'est ce que j'ai dit initialement lors de la question de M. GHIONGA. Donc, je confirme que nous sommes prêts à organiser une commission avec les parties prenantes pour réfléchir ensemble sur ce point-là.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien ! Eclairage apporté à M. GHIONGA ?

M. Pierre GHIONGA

Eu votu à prò è u restu di u gruppu ùn partecipeghja micca.

M. le Président Gilles SIMEONI

Un votu, una cummissione ! Emu trovu u so cugnome « un votu, una cummissione ».

M. Hyacinthe VANNI

Dunque, Pierre GHIONGA, POUR, et le reste du groupe « Un soffiu novu », NON-PARTICIPATION.

M. Saveriu LUCIANI

« Avanzemu » : on n'est pas sages, a sapete, donc on vote POUR sans équivoque.

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : POUR

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Président, excusez-moi, je souhaite voter POUR aussi.

M. Hyacinthe VANNI

Je récapitule les votes :

FA POPULU INSEME : **POUR**

UN SOFFIU NOVU : **NPPV** (– 3 Pierre GHIONGA, Catherine COGNETTI et Jean-Michel SAVELLI ont voté **POUR**)

AVANZEMU : **POUR**

CORE IN FRONTE : **POUR**

(Ont voté POUR : 49. N'ont pas pris part au vote : 14)

Les motions **n° 2021/O2/037** et **n° 2021/O2/038** qui est devenue la MOTION **n° 2021/O2/044** est **ADOPTÉE**.⁵

⁵ Délibération N° 2021/246 AC

Je vous fais un point sur le retour de la commission des compétences législatives et réglementaires et de l'évolution statutaire de la Corse

COMMUNICATION sur la commission des compétences législatives et réglementaires et de l'évolution statutaire de la Corse

M. Hyacinthe VANNI

La commission s'est réunie :

Président Romain COLONNA,
Vice-Président : Don Joseph LUCCIONI
Rapporteuse : Françoise CAMPANA

Il nous faut rajouter un questeur pour « Fà populu in seme ».

Il y a Hyacinthe VANNI, Jean BIANCUCCI et je rajoute Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS qui nous donnera quelques conseils juridiques.

On peut passer à la motion suivante :

*** MOTION N° 2021/E5/039** déposée par le groupe « Un Soffiu Novu » :
Soutien aux personnels de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse

M. Hyacinthe VANNI

C'est une motion déposée par « Un soffiu novu », et également par Mme Frédérique DENSARI.

Mme Frédérique DENSARI

Ce n'est pas la même, puisqu'elles n'ont pas été fusionnées tel que préconisé en commission permanente.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Je vais donner la parole dans l'ordre d'arrivée, Mme Marie-Thé MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Président.

C'est un peu gênant quand on est à distance, parce qu'on ne voit pas l'assistance. On voit le Président SIMEONI figé, momifié devant mes yeux... Si les services pouvaient mettre un peu plus d'animation...

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est parfaitement conforme à la réalité !

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

C'est une motion importante puisqu'il est question d'apporter notre soutien aux personnels de l'Office hydraulique, mais le titre n'est pas suffisamment explicite puisqu'il ne s'agit pas uniquement de soutien.

Ça y est, je vois le Président qui n'est plus figé...

Donc, en l'espace de trois mois, nous avons trois agents de l'office qui ont été agressés violemment et gratuitement : 2 en Balagne et 1 à Poggio Mezzana, donc tout près de chez moi.

Il s'agit, vous le savez, d'agents d'exploitation qui sont chargés de la relève des compteurs, en règle générale, de l'entretien des bornes hydrauliques et en Balagne, des missions d'entretien du barrage.

Ces agents travaillent aujourd'hui dans un climat d'angoisse et de peur, et ils craignent de mener leurs missions.

Il y a une réelle attente sur cette motion, en tout cas sur une déclaration solennelle de notre assemblée, une réelle attente des agents et des syndicats, et ils doivent aujourd'hui bénéficier d'un bouclier juridique.

Ils exercent une mission de service public, sans toutefois pouvoir bénéficier d'une protection fonctionnelle eu égard à leur contrat et à leur statut.

Mais ce ne sont pas que les agents d'exploitation, je voudrais quand même en parler ici, qui sont visés, puisqu'on a les agents administratifs en charge du recouvrement, par exemple, qui sont très régulièrement menacés.

Alors, nous citons dans les considérants l'article 433-3 du code pénal, ce n'est pas neutre parce que cet article, qui apparaît un peu complexe et fastidieux, rappelle toutes les peines encourues pour les auteurs de délits à l'encontre de certaines catégories de personnes : celles qui exercent des missions de service public, les pompiers par exemple, les inspecteurs du travail, les élus, les fonctionnaires... Je ne suis pas exhaustive. Toutes ces catégories bénéficient de la protection fonctionnelle.

Les agents des offices et des agences relèvent eux du droit privé, et sont a priori hors champ de compétences de cet article.

Cependant, et c'est pour cela que nous avons longuement travaillé cette motion et nous l'avons déposée d'ailleurs en temps, en heure et en l'état, il y a une fenêtre qui pourrait s'ouvrir dans la mesure où la Collectivité de Corse, au titre de la tutelle qu'elle exerce sur ses satellites, est compétente pour se saisir du sujet.

C'est la raison pour laquelle notre groupe, au-delà de dénoncer, au-delà de condamner et de soutenir les agents agressés, c'est quand même le minimum que nous puissions faire, souhaiterait par le biais de cette motion, puisque nous ne savons pas réellement si c'est possible, souhaiterait que l'Inspection générale des services de la Collectivité de Corse, au titre de cette tutelle dont j'ai parlé précédemment, s'empare du sujet pour étudier la possibilité et la faisabilité de la mise en place d'un statut d'agent protégé et/ou (ce sont les termes de la motion) d'une protection fonctionnelle des agents de l'Office hydraulique.

C'est pour cela que notre motion demande, en tout cas

« **SOUTIENT SOLENNELLEMENT ET PUBLIQUEMENT** les personnels de l'Office hydraulique agressés dans le cadre de leurs fonctions.

AFFIRME qu'il est intolérable que des professionnels exerçant une mission de service public se fassent menacer ou attaquer de la sorte, alors même qu'ils œuvrent pour le bien commun... », et c'est pour nous un article de la motion qui pour nous est fondamental.

« **MANDATE** l'Inspection Générale des Services, au titre de l'exercice de la tutelle de la Collectivité sur les agences et offices, en vertu de ses missions « Conseil en organisation » et « Pilotage et accompagnement » pour étudier les conditions et la faisabilité de la mise en place d'un statut d'agent protégé et/ou d'une protection fonctionnelle pour les personnels des agences et offices. »

Pour nous, ce qui est extrêmement important dans cette motion, je le répète, outre le fait de condamner, de dénoncer et de soutenir, c'est surtout que la Collectivité de Corse, via l'IGS, se penche singulièrement sur le bouclier juridique que nous pourrions mettre à disposition de ses agents qui, je le rappelle, aujourd'hui travaillent dans des conditions extrêmement angoissantes.

Je termine, si vous m'entendez, M. le Président, pour dire que nous invitons tous les groupes qui le souhaitent à s'associer à notre motion.

Et j'en profite aussi pour dire que je suis étonnée de constater qu'à 12h13, nous recevons de la part du groupe majoritaire de l'Assemblée trois amendements à leur propre motion, dont le troisième, et je ne vais pas économiser mes mots, plagie ou copie honteusement le contenu de notre motion.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère. Un pour, un contre. Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Pour ! Et j'aurais voulu expliciter parce que je vis l'expérience à l'Office hydraulique et je voudrais quand même dire quelque chose, Président.

Je souscris complètement à la demande de Marie-Thé MARIOTTI sur le fait qu'à un moment donné, même si ce sont des personnes de contrat de droit privé, il faut absolument... Je vais plus loin, parce que les incidents qui se sont produits ne sont pas de même nature. Un, c'est un droit de passage sur une route ; l'autre, c'est sur un site sensible.

Il y a quand même en Corse 10 barrages, je crois, qui sont très sensibles dans leur périmètre, notamment par rapport à la qualité de l'eau et au reste. Et ceux-là, et je peux prendre l'exemple, Georges est là, on l'avait évoqué l'an dernier où il y a deux ans, le problème de l'Ospedale, et je vois le maire de Porto-Vecchio à mes côtés aussi, où on prend les bassins de l'office comme des espaces ludiques où on peut faire ce qu'on veut. Or, il y a des arrêtés préfectoraux, il y a des arrêtés même municipaux qui précisent bien que ce sont des espaces où on ne peut pas nager, où on ne peut pas faire du canotage, etc. Ce sont des endroits où on peut pêcher sur les bords et basta. Et donc les agents sont

systématiquement, et ce n'est pas d'aujourd'hui, donc je peux en parler, c'est une vieille histoire... Il y a même des gens qui font du « scooter des barrages », on les appellera comme-ça, et compagnie...

Brouhaha.

C'est assez impressionnant ! Je ne parle même pas de Padula, Bâti ARENA n'est pas là, mais c'est pire que cela ! On brûle même les panneaux d'interdiction, etc.

Donc, je pense que là-dessus, il n'y a pas que l'Office hydraulique, il y a un certain nombre d'agents... Même si l'Office hydraulique envoie des factures. C'est rare qu'un office envoie des factures. Mais il est condamné à envoyer des factures et le recouvrement, ça a été souligné et je prends à témoin le président actuel, il le sait très bien, c'est un chemin de croix, avec des pressions tous azimuts, y compris certaines fois même de collectivités. Je le dis, je le pose sur la table. Donc, à un moment donné, il va falloir qu'on...

Depuis, on avait quand même acheté des uniformes, des gens qui sont identifiés depuis quelques années avec la veste et des éléments reconnaissables, pourquoi ? Parce que quand vous arrivez sur un terrain relevé un compteur et que vous êtes habillé comme moi, vous vous exposez à être du gibier potentiel. Donc, c'est important de le dire aussi, on a fait des efforts de reconnaissance.

Par contre, j'attire l'attention sur le fait que sur les 3 agents, il y a un suivi psychologique et c'est important, mais je crois qu'il faut les accompagner aussi. Je parle d'un CDD, le Président est au courant certainement, un jeune CDD qui s'est retrouvé avec un bonhomme en face de lui avec un Glock et avec 4 étuis de Glock à trois mètres, et donc avec la poussière sous les chaussures...

Je pense que ce jeune-là, entre autres, qui est un simple CDD, il faudrait l'accompagner et l'aider.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Une intervention ? Frédérique.

Mme Frédérique DENSARI

Président, merci.

Simplement pour répondre à Mme MARIOTTI, mon intention n'était nullement de vous plagier. Mercredi, il était question en commission permanente de fusionner ces deux motions. J'apprends à 11 h 30, qu'on ne peut plus les fusionner, d'où mes amendements à 12 h 15, tout simplement.

Donc, voilà pour répondre à Mme MARIOTTI. Je pense que nous allons fusionner l'ensemble des motions puisque nous disons exactement la même chose.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Excusez-moi, Président, on bouleverse un peu le qui parle après qui.

Il n'a jamais été question de dire qu'on ne fusionnait pas. Ce qu'on a souhaité, dans un premier temps, c'est présenter notre motion dans la mesure où on a longuement travaillé le fait de penser à mandater l'Inspection générale des services. Donc, on souhaitait le faire.

Et comme je vous l'ai dit à la fin, nous acceptons bien évidemment que l'ensemble des groupes s'associe pour en faire une motion commune.

Mais comme nous avons une petite expérience particulière en matière de motion, c'est pour cela que nous préférons l'expliquer avant et bien évidemment, offrir la possibilité à qui veut s'associer de s'y associer.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Suite à ce malentendu, on va présenter les deux motions, mais l'essentiel est le contenu et que ces agents soient soutenus et que cela ne se reproduise plus. Donc, Mme DENSARI présentera sa motion après.

Donc, pas d'intervention contre ?

Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est plus l'ancien salarié qui vous parle que l'élu. J'ai été sous contrat 28 ans à l'Office hydraulique et malheureusement, on a connu des drames. J'ai connu un affrontement entre agents sur le lieu de travail, avec un mort. J'ai connu un agent qui s'est fait tirer dessus en Balagne, pour un problème de passage pour une construction de réservoir, à Santa Reparata.

J'ai connu deux collègues qui ont eu la voiture plastiquée parce qu'ils faisaient des relèves, en période de crise agricole où on avait promis des effacements.

J'ai connu trois attentats sur nos bureaux qui visaient plus particulièrement les centres de paiement et le matériel informatique.

Donc, c'est vrai que c'est un établissement qui est sous tension.

Je n'ai rien contre la motion, au contraire, j'approuve tout ce qui est dedans, mais quand on demande une protection fonctionnelle, c'est presque sous-entendre qu'il n'y en a jamais eu. Vous savez, quand on y était, pour partie, on a réglé les problèmes par nous-mêmes. Quand je dis « par nous-mêmes », c'est d'aller voir d'où venaient les problèmes, voir les personnes.

Lorsqu'il y a eu un attentat entre midi et 14 heures, qu'il y avait encore des agents dans le bureau, on est allé voir qui de droit, en pensant avoir bien ciblé, entre autres les auteurs directs, parce qu'on était, je pense, des agents qui étaient à la fois des politiques et des responsables.

Donc, la protection fonctionnelle, elle y a toujours été, elle y est. J'ai le Président en face de moi, je pense que pour ses agents, il est dans l'obligation d'employeur de le faire, et cela a toujours été fait.

Maintenant, peut-être que pour ces agents, il y a à regarder la méthodologie d'intervention aussi, parce que de manière récurrente, peut-être que ces agents, sans le savoir, exercent des missions de police sans en avoir les prérogatives absolues. Beaucoup sont des agents assermentés, mais ils n'ont pas une fonction qui leur permet d'avoir un avis opposable. C'est leur parole qui est opposable s'il y a un incident et c'est peut-être en cela qu'il faut essayer de regarder comment leur donner un statut qui peut être, par exemple, égal au statut d'un garde forestier de l'ONF et d'essayer de leur donner une force par un grade judiciaire.

Maintenant, dans le cadre de ces problèmes récurrents, il ne faudra pas avoir dans l'idée que lorsqu'on a à gérer les offices et agences et la Collectivité de Corse, 6 000 personnes, que chaque fois qu'il y a un problème avec un agent, c'est un problème lié au travail. Il ne faut pas faire des raccourcis permanents et il faut que l'on prenne garde souvent à faire la part des choses. Chaque affaire n'est pas la même.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de l'Exécutif ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, je me permettrai, Mme MARIOTTI, même si je sais que ça peut paraître insuffisant, de réaffirmer la condamnation pour de tels actes, celui qui s'est passé dernièrement, mais aussi celui du mois de septembre. Quand on menace des agents dans le cadre d'une mission de service public, qui plus est avec arme à feu ou quand on tire, dans le cas du mois de septembre, ceci est inacceptable et ça mérite toujours condamnation. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est bien sûr le soutien qui a été apporté aux agents, c'est aussi naturel. Mais fort de la petite expérience malheureuse, nous avons quand même maintenant une procédure bien établie au sein des services de l'Office hydraulique.

L'accompagnement a été immédiat, M. LUCIANI vous en avez parlé, dès les premiers instants de l'événement : un accompagnement psychologique, les services, le CHSCT ont été saisis immédiatement, la Médecine du travail, un accompagnement aussi en termes de plainte qui a été déposée par l'Office hydraulique et l'accompagnement se poursuit aujourd'hui de manière continue auprès des salariés qui ont été agressés, y compris auprès du jeune CDD dont vous faisiez référence tout à l'heure, M. LUCIANI.

Je crois que ceci était important à préciser.

Concernant le dernier point qui est abordé par le groupe « Un soffiu novu », bien sûr que nous réfléchissons et nous sommes prêts à nous associer sur une réflexion sur une sécurisation ou une protection particulière que pourraient avoir les agents de l'Office hydraulique, notamment ceux qui sont en première ligne, c'est-à-dire ceux qui interviennent sur le terrain pour tout ce qui est réparation ou fuite, mais aussi, Paul-Félix BENEDETTI l'a rappelé tout à l'heure, sur ceux qui interviennent pour faire la relève, y compris pour ceux qui sont en backoffice, c'est-à-dire qui produisent toute la facturation et qui régulièrement aussi se font agresser verbalement.

Donc, il y a cette réflexion que l'on doit mener, c'est incontestable, et nous sommes prêts à le faire.

Pour autant, la protection fonctionnelle qui est invoquée aujourd'hui, vous le savez certainement, elle ne peut bénéficier qu'aux agents publics et cela a été confirmé à plusieurs reprises, les agents de droit privé, les agents relevant de l'EPIC ne peuvent pas bénéficier statutairement de cette protection fonctionnelle. Il y a une jurisprudence constante et même des avis du Conseil d'État qui le précisent.

Il est abordé par le groupe « Un soffiu novu » qui l'a souligné aussi, une autre possibilité qui aurait été celle de bénéficier de la tutelle de la Collectivité de Corse.

Là aussi, il y a des éléments de droits qui nous laissent à penser que cette voie-là paraît complexe, notamment, puisque nous l'avons fait, la Collectivité de Corse, lors de l'agression du mois de septembre à E Codule, s'était portée partie civile dans cette affaire et le tribunal correctionnel de Bastia a rendu irrecevable la constitution de partie civile de la Collectivité de Corse pour défaut de préjudice direct causé par l'infraction. Donc, tout laisse à penser, à travers cette position, qu'y compris cette voie-là paraît complexe.

Néanmoins, et c'est je crois la position qui a été prise par le groupe « Fà populu in seme », nous, nous sommes prêts à investiguer, à étudier avec l'ensemble des services, la possibilité de mettre en place une protection ou un statut, comme le disait le conseiller BENEDETTI, particulier pour ces agents, de manière à en assurer encore mieux la sécurité.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Donc avis favorable ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Bien sûr, avis favorable !

M. Hyacinthe VANNI

Je vais mettre la motion aux voix.

M. Saveriu LUCIANI

Une question technique : on vote les deux motions ou la motion fusionnée ?

M. Hyacinthe VANNI

On vote la motion de Mme MARIOTTI.

Brouhaha.

A ce stade, on vote. S'il fallait fusionner, il fallait s'arranger avant.

Je peux aussi suspendre et fusionner... A ce stade, on vote.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu in seme » : favorable.

Mme Marie-Anne PIERI

« Un soffiu novu » : favorable.

M. Saveriu LUCIANI

« Avanzemu » : favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : favorable.

M. Hyacinthe VANNI

La MOTION N° 2021/E5/039 est ADOPTÉE à l'unanimité.⁶

Motion suivante déposée par M. Ghjuvan'Santu LE MAHO...

Mme Frédérique DENSARI

M. le Président, je ne présente pas la mienne, on est bien d'accord ? Parce qu'il y a confusion là... Ce n'est pas un souci.

M. Hyacinthe VANNI

J'ai un ordre de passage des motions, je le suis. La vôtre, Mme la Conseillère, est après celle de M. COLONNA. C'est dans l'ordre que me donne le Secrétariat général, il n'y a aucun problème là-dessus.

Donc, dans l'ordre de passage des motions, dans l'ordre du classement de la commission permanente, nous continuons par la motion présentée par M. Ghjuvan'Santu LE MAHO.

*** MOTION N° 2021/E5/040** déposée par M. Ghjuvan'Santu LE MAO du groupe « Fà Populu In seme » : **Lutte et préventions des conduites addictives**

⁶ Délibération N° 2021/241AC

M. Ghjuvan'Santu LE MAHO

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillers territoriaux, Chers collègues,

Aujourd'hui, si nous avons fait le choix de déposer cette motion sur la lutte et les préventions des conduites addictives, c'est parce que nous considérons que cette problématique est un enjeu majeur pour notre société, mais également pour les générations à venir.

Cette problématique, plusieurs fois soulevée par la jeunesse corse, a été évoquée par l'Assemblea di a Giuventù et par l'associu « Parolla di a Giuventù ».

Cette problématique est également soulevée sans cesse par les associations de parents d'élèves, par les enseignants et par les élèves eux-mêmes qui constatent tous les jours une situation qui se dégrade dans les établissements scolaires, et cela dès le collège.

Cette problématique, nous en faisons toutes et tous le constat au quotidien et c'est pourquoi nous nous devons de relever ce défi et de remporter ce combat. Mais ce combat ne peut pas être uniquement que celui des élus.

Il doit être celui de toute la société : citoyens, commerçants, associations, professionnels de la santé, du social, du sport, de l'éducation, etc.

Depuis quelques années, malheureusement, nous constatons une augmentation de la consommation de drogue, d'alcool, de tabac et nous constatons également de nouveaux types d'addiction : écrans, jeux vidéo, jeux d'argent. Et toutes ces addictions entraînent les victimes et leur famille dans un engrenage dévastateur.

La victime se retrouvant privée de son libre-arbitre et de sa liberté, cela entraîne des risques psychosociaux importants et les dommages collatéraux pouvant conduire à la rupture du lien social, à des violences et même jusqu'au suicide.

Alors comment faire pour mettre en place des actions cohérentes et adaptées, et tenter de lutter, de sensibiliser et de prévenir contre toutes ces conduites addictives ? Car il faut le rappeler, c'est important, que là-encore et je dirai une fois de plus, la compétence dédiée fait partie des compétences de l'Etat et une fois de plus, les outils et les moyens de prévention qui ont été mis en place sont inadaptés à la Corse.

Donc, pourquoi ces outils et moyens sont inadaptés à la Corse ? Parce que les territoires les plus touchés par ces addictions sont ceux où les inégalités sociales sont les plus importantes. Et en Corse, malheureusement, nous les cumulons. Non seulement la Corse est le territoire, avec la PACA, où les disparités entre les individus les plus aisés et les plus modestes sont les plus importantes, mais la Corse est également l'un des territoires les plus pauvres, juste derrière la Guadeloupe et la Martinique.

A cela s'ajoute désormais la crise sanitaire et économique que nous traversons maintenant depuis deux ans, qui a aggravé les inégalités sociales, la pauvreté et les phénomènes anxigènes. Et avec la crise sanitaire, les confinements qui se sont succédés et qui ont entraîné un isolement pendant de longues périodes ont également participé à augmenter les addictions en tout genre, en particulier chez les jeunes, les personnes fragiles, mais pas que.

La lutte et la prévention des conduites addictives sont donc plus que jamais indispensables, car aujourd'hui la surconsommation de certains produits stupéfiants est même devenue une banalité, voire même un effet de mode dans la société actuelle, et cela aussi bien dans les zones urbaines, périurbaines que dans le rural, quel que soit l'âge et quelle que soit la classe sociale.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous demandons à l'Assemblée de Corse, la réalisation d'une étude afin d'établir un état des lieux précis de la situation et des actions de prévention à mettre en œuvre pour lutter contre toutes les conduites addictives.

Nous demandons ensuite le développement d'actions de sensibilisation et de prévention et le développement des compétences psycho-sociales, dans le milieu associatif et les établissements scolaires, et cela, dès le primaire, car en effet, ces problématiques étant présentes au collège, il faut absolument débiter la sensibilisation de nos enfants en amont et renforcer leurs compétences psychosociales, afin qu'ils puissent répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves qu'ils rencontreront dans leur vie quotidienne.

Nous demandons également la tenue d'une table ronde associant la Collectivité de Corse, l'Assemblea di a Ghjuventù, l'associu Parolla di a Ghjuventù, le CESEC, ainsi que l'ensemble des associations spécialisées et les établissements de santé luttant contre les conduites addictives, pour réfléchir tous ensemble sur ce qui peut être fait et mis en œuvre au plus vite.

Et enfin, nous demandons, afin d'associer tous les groupes de l'Assemblée de Corse et ainsi travailler tous ensemble sur cet enjeu majeur de notre société, que soient mandatées la Commission des Politiques de Santé de l'Assemblée de Corse, présidée par Danielle ANTONINI, les Conseillères exécutives en charge de la Santé et du Social,

Madame Bianca FAZI, de la Jeunesse et des Sports, Madame Lauda GUIDICELLI, et de la Formation, Madame Antonia LUCIANI, pour mettre en place une véritable politique de lutte et de prévention des conduites addictives adaptée à la Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Un pour, M. Don Joseph LUCCIONI qui est à mes côtés.

M. Don Joseph LUCCIONI

A ringrazià vi, O Sgiò Prisidenti.

Cari cullegghi,

Concernant la motion présentée, l'essentiel a déjà été évoqué par son auteur, collègue et ami Ghjuvan'Santu LE MAHO. Il convient tout de même de noter un certain nombre d'éléments concernant cette motion.

Tout d'abord, la dimension transversale de la problématique, puisque vous faisiez référence, Caru Ghjuvan'Santu, à Mme ANTONINI, Présidente de la commission des politiques de santé, à Mme la Conseillère exécutive Bianca FAZI, chargée des questions sanitaires et sociales, Mme Lauda GUIDICELLI chargée des questions de jeunesse et de sport, ainsi que Mme Antonia LUCIANI en charge notamment de l'enseignement et de la formation.

La multiplicité également des acteurs, qu'ils soient institutionnels, associatifs, ou citoyens autour de cette problématique.

Et la diversité des conduites addictives, ainsi que leur caractère protéiforme, puisque vous faisiez référence aux addictions en termes de jeux vidéo, argent, en termes d'écrans également, tout ce qui concerne l'alcool et le tabac.

Toutefois, je souhaiterais, à titre personnel, et au nom du groupe majoritaire, « Fà populu in seme » et de la majorité territoriale, mettre l'accent sur un volet spécifique de cette problématique, ou parmi ces problématiques diverses, mais qui ont pour trait commun le phénomène d'addiction de la drogue. Une question qui a fait l'objet cette semaine d'une acuité particulière. J'ai en mémoire l'allocution du Président du Conseil exécutif lors de la séance d'installation de la troisième mandature de l'Assemblea di a Giuventù, qui a fait une part essentielle, évoquant un travail à venir, y compris avec ces institutions autour de la problématique des stupéfiants.

Une acuité particulière également parce que la presse, notamment audiovisuelle publique, notamment France 3 Corse - ViaStella y a consacré une émission, et je me tourne vers Mme ANTONINI, puisque vous y étiez invitée ? Et vous avez participé et pris part au débat.

Puis, vient cette motion, qui vient achever la semaine.

Donc, une actualité particulière, une acuité particulière, mais, et malheureusement, la question ne date pas d'hier, puisque cette problématique est un véritable fléau qui sévit en Corse depuis des décennies et qui s'est accentué ces dernières années.

C'est un fléau tout d'abord qui touche notre peuple, vous l'avez dit, toutes les générations, mais il frappe singulièrement sa jeunesse.

Un fléau qui transcende les classes sociales et un fléau qui s'implante ou qui est déjà implanté dans tous les territoires de notre pays. Aucune zone n'est épargnée : bien sûr l'urbain, le périphérique, mais même le rural. Oghje ghjornu, ancu i nosci paesi pà sfurtuna sò cuncirnati, soprattuttu i ghjovani, da issi prublematichi di trafficu è di cunsumazioni.

Et puis, également, en termes d'évolution, un fléau qui, s'il était résiduel et marginal il y a quelques décennies, notamment dans les années 80, en Corse, s'est aujourd'hui, malheureusement je le répète, démocratisé, non seulement banalisé, mais généralisé à l'ensemble des couches sociales, dans l'ensemble de notre pays, toutes générations confondues et singulièrement au sein de sa jeunesse et de la génération à laquelle j'appartiens.

Donc, je précise à ce stade que je ne vais pas égrener des chiffres, des enquêtes statistiques, vous m'en excuserez, mais simplement faire un témoignage, un témoignage d'un jeune de 22 ans qui est né au tournant du siècle et qui évolue notamment avec sa génération, dans divers types de contextes, notamment les contextes festifs mais pas seulement, pour dire qu'aujourd'hui la drogue est omniprésente, elle est présente partout, en soirée, mais également dans le quotidien. L'offre, en termes de stupéfiants, est diversifiée, elle est extrêmement organisée, y compris en Corse.

La situation est telle que lorsqu'on évoque, notamment les jeunes que nous sommes, la situation et le vécu des uns et des autres autour de cette question avec des gens un peu plus âgés, notamment la génération de nos parents qui est, je pense, la génération la plus représentée dans cet hémicycle, il y a de l'incrédulité. Ils n'y croient pas. Il y a une

sorte d'étonnement, de stupéfaction autour de cette problématique, à tel point que cela leur semble irréel et pourtant le constat est celui-ci, malheureusement.

Donc, on a une problématique qui est multidimensionnelle, sanitaire, sociale, culturelle et qui comporte un certain nombre d'enjeux :

La sécurité publique, et c'est l'occasion de rappeler que les compétences régaliennes de police et de justice incombent à l'Etat, c'est le premier niveau.

Ensuite, il y a bien sûr la santé publique, et je me tourne vers Bianca FAZI notamment, vers Mme ANTONINI, M. GHIONGA, les médecins également : la souffrance psychologique, sociale, morale, mentale pour la famille, pour les proches, les amis des consommateurs, puisqu'il ne s'agit pas d'ostraciser ou de stigmatiser les consommateurs.

D'où vient ce mal ? M. le Président du Conseil exécutif, vous évoquiez lors de la séance d'installation de l'Assemblée de la Giuventù, mardi dernier, éventuellement, parmi les facteurs possibles, une dilution du lien social, un profond mal-être individuel et collectif peut-être. Pendant la campagne, vous évoquiez également souvent un manque de repères parfois dans la société corse.

Je pense que c'est également lié à la question de notre identité culturelle et collective.

Une difficulté de la jeunesse dans un contexte structurellement, mais accentué ces derniers mois par la pandémie anxiogène : difficultés de se projeter dans l'avenir, y compris en termes professionnels, en termes de vie future.

Et donc, on a une situation qui explose. Rajouté à cela également peut-être - peut-être, il faudra faire le diagnostic – une structure familiale qui n'est plus celle qu'elle était il y a 20, 30 ou 40 ans. Avec également une évolution sociétale.

Le tableau semble sombre, mais nous ne saurons, en tant qu'élus de la Corse, nous résigner, tomber dans une forme de fatalisme. Au contraire, Ghjuvan'Santu a raison, il faut prendre la problématique à bras-le-corps, s'en saisir pleinement, user du ministère de la parole qui nous est ici conféré dans cet hémicycle, puisque la parole politique et la parole publique ont un poids, ont leur importance, ont leur influence.

Mettre à l'agenda politique et parlementaire, et médiatique cette question, comme elle a pu être évoquée par le passé. L'Assemblée di a Giuventù, j'ai en mémoire une motion qui avait été déposée, et adoptée à l'époque, par mon groupe, par le groupe

auquel j'appartenais à l'Assemblée di a Giuventù, des associations qui également font des ateliers, des séminaires autour de cette question et tous les acteurs du quotidien qui luttent contre ce fléau.

Donc, je pense qu'il y a une nécessité d'établir un diagnostic pour prévoir un plan d'action, de prévention et de sensibilisation dès le plus jeune âge, dès l'élémentaire.

Traiter cette problématique ici est important, dans cet hémicycle qui est le réceptacle des maux de la société corse, mais également en dehors, porter cette problématique en dehors avec les acteurs et partenaires institutionnels, mais également avec le peuple corse, notre société, sa jeunesse, et porter la question plus large des addictions dans son ensemble dans ce cadre.

Tandu, ci tocca in tantu chè naziunalisti corsi, mà in tantu ca Corsi simpliciamenti, à pinsà à un avvena pà i generazioni d'oghji è di dumani, chì s'ghì più sanu, più serenu, più giustu. Un ci pò micca essa emancipazioni cullettiva è individuali senza a maestria di a so cuscienza, senza una saluta publica efficaccia, è tandu, pà compia, cumè l'aghju fattu l'altra volta, parchì pensu è pinsemu chì u cantu corsu porta tanti sperenzi, tanti primuri di u nostru populu, dui versi di una canzona « *Illusioni* » di u gruppu « *Mimoria tramandata* » :

*« Pisemu ci frateddi è svegliati nazioni
Contr'à stu vilenu ch'ùn da ch'illusioni
Svegliati nazioni, svegliati nazioni. »*

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià ti à tè, Don Jo ! Donc, il y a un débat sur cette motion.

Des prises de parole ? Jean-Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Rapidement, pour un témoignage de la génération de vos parents, Cher collègue.

Il me vient en mémoire du reste les soirées festives auxquelles j'ai eu l'occasion de participer avec votre père et sans consommation exagérée de stupéfiants.

Pour vous dire que c'est un sujet évidemment extrêmement sérieux et que nous abordons avec enthousiasme tant il est vrai qu'il faut qu'on exerce nos compétences, mais ne laissons pas courir l'idée que l'on serait omniscients sur ce sujet. Il faut y associer tous les partenaires possibles et tous ceux qui peuvent concourir, sinon à une solution en tout cas à bien poser le diagnostic. Première chose.

Deuxième chose. Rendre témoignage en effet du fait que, lorsqu'on parle d'addictions, il y a de nouvelles addictions qui sont en train de prendre le pas, notamment sur le plus jeune âge.

Deux chiffres, pour fixer les mémoires :

Le temps d'écran aujourd'hui d'un enfant de 11 ans, le temps moyen d'écran, quand vous cumulez la télévision, le smartphone et la tablette, c'est 5 heures par jour. 11 ans ! C'est l'entrée au collège, c'est l'âge pivot désormais. Et quand on dit qu'il faut réfléchir au collège sur les addictions en termes d'écrans, en réalité non, c'est désormais au primaire qu'il faut porter l'effort.

4 ans plus tard, lorsqu'il rentre au lycée, ce n'est plus 5 heures par jour, mais 8 heures par jour. Cela pose des problèmes, notamment neurologiques, en termes de concentration qui sont, pour reprendre les termes de nos collègues, un véritable fléau.

Pour ce qui concerne la drogue, je pense qu'il faut avoir aussi, non pas des chiffres, mais des repères sur la démocratisation des drogues qui étaient considérées dans notre génération, comme dures. Un rail de coke aujourd'hui, un samedi soir, c'est 50 € ; une bombonne de gaz hilarant dans les soirées festives en centre Corse, c'est 10 €.

Vous avez une démocratisation de stupéfiants qui, pour notre génération, relevaient sinon du tabou, en tout cas de l'inaccessibilité par l'argent et qui aujourd'hui prospèrent très tranquillement, très benoîtement dans toutes les soirées, y compris dans des milieux que l'on pensait préservés, mythifiant comme on le fait souvent le rural.

Tout ça pour dire qu'on prendra, évidemment, toute notre part à ces travaux, parce que là je pense qu'il n'y aura pas d'opposition, en tout cas de jeux politiques qui peuvent s'exercer sur le sujet, tant il est vrai qu'on a à faire à quelque chose qui est en train de prospérer, de gangréner et de déliter notre société par la jeunesse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. MONDOLONI. Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Merci, Président.

Très bonne motion, nous vous suivons dans cette démarche.

Je voulais simplement attirer l'attention sur le fait qu'il ne faut pas réduire les addictions aux seules drogues. Je veux parler de deux conduites addictives subies de manière involontaire :

La malbouffe qui induit une surconsommation et une addiction au sucre. D'où l'importance de nos politiques de développement de ce que l'on appelle le Slow Food, une consommation de produits de qualité produits localement.

La deuxième n'y est pas encore en France, mais elle va venir : l'addiction médicamenteuse. Je rappelle la crise des opiacés aux Etats-Unis, 500 000 morts, plus que les armes à feu. Je vous invite à regarder une série TV « Dopesick », vous verrez, ça fait froid dans le dos.

Donc, c'est un très beau travail qui s'ouvre devant nous et il y a de quoi travailler pour longtemps.

Un clin d'œil : est-ce qu'on est prêt à aligner notre fiscalité sur le tabac sur celle du continent ?...

Je dis cela car j'ai toujours voté contre ; depuis que je suis conseiller général, j'ai toujours voté contre la fiscalité sur les tabacs.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. GHIONGA.

Brouhaha.

C'est la commission permanente qui a décidé le débat. Aujourd'hui, c'est exceptionnel, M. le Conseiller.

Mme SANTUCCI, vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, merci.

Je voulais juste que l'on associe dans cette motion la commission des problématiques de violence, parce que bien entendu elle a un rôle à jouer : les conduites addictives entraînent des comportements violents et donc une mise en insécurité du citoyen en général.

Et je pense, peut-être contrairement à d'autres, que même si nous n'avons pas encore le pouvoir régalien, nous pouvons agir énormément en amont par rapport à la prévention et sur tous les leviers que nous avons au sein de la Collectivité et dans les services de Mme Lauda GUIDICELLI, et dans les services de Mme Bianca FAZI. Je pense que cela fait partie également du problème.

La représentation sociale des comportements et des stéréotypes, ça rentre aussi dans la solution du problème.

Et moi, je suis désolée, mais j'ai été vraiment scandalisée et choquée de tous les articles ces jours-ci dans la presse quotidienne régionale où l'on montre comme-ça des personnes qui ont des comportements déviants et qui se permettent d'avoir un discours mais d'un autre monde ! Je le dis, d'un autre monde !!! Et que ce discours soit mis comme-ça sur la place publique ! Je ne dis pas qu'il ne faut pas rendre publics les procès, mais je dis qu'il n'y a pas de filtres, il y a une espèce de glorification aussi dans la place que l'on donne à ces personnes-là. Et j'ai été vraiment, je ne sais pas si vous partagez, mais interloquée sur la manière dont il n'y avait pas de filtres entre cette information et le lecteur. Et je me dis que le lecteur plus jeune, qu'est-ce qu'il entend à travers ces mots-là.

Merci, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais donner la parole à Jean-Félix ACQUAVIVA pour deux minutes et ensuite, Paul-Félix BENEDETTI pour deux minutes, s'il veut.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Très rapidement, je pense qu'il est très important que cette assemblée, qui est finalement aujourd'hui une exception qui confirme la règle sur la notion de débat, parce que nous n'avons pas des compétences régaliennes évidemment, néanmoins la viralité du phénomène est telle que lorsqu'on se prétend être les garants des intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses, ce que nous voulons être, on ne peut pas ne pas se saisir de ces questions, parce qu'elles sont multiples, avec différents niveaux de sources d'ailleurs, pour essayer, du moins sur le plan de l'immunité collective de notre société, en prévention, en éducation, en politique sportive, associative et autres, d'agir fortement, pas

à travers une administration usine à gaz, de manière presque militante de cette assemblée. Puisque le phénomène est tel, décrit par Ghuvan'Santu, par Don Ghjaseppu, qu'on le voit à l'œil nu sur le cours Paoli de Corte.

Puisqu'on le voit à l'œil nu, on arrive à un deuxième niveau. On ne va pas faire de débat politique politicien sur la question des missions régaliennes de l'Etat, mais quand même ! Si on fait un constat froid, il y a évidemment une carence énorme en termes police et justice, surtout police, sur cette question. Alors après, on nous explique « c'est parce qu'il y a une proximité des gens qui vivent en Corse, qu'ils ne veulent pas agir, etc. ». D'accord, compréhension du phénomène de la proximité qui fait que les gendarmes ne viennent pas ou les policiers ne viennent pas, c'est une chose. Mais vivre entre le marteau et l'enclume de la non-intervention systématique, c'en est une autre.

Or, je pense, que les questions de police et de justice, même si elles sont régaliennes, la justice est rendue au nom du peuple, et les élus du suffrage universel doivent avoir des comptes parce que les questions de sécurité et de justice, on ne doit pas dire « elles sont régaliennes, c'est à l'Etat ».

Non, on doit savoir ce qu'il se passe, pourquoi les choses ne sont pas faites, quelle politique pénale, pourquoi il y a des déficiences de l'utilisation des forces de police lorsqu'elles sont appelées, puisqu'on vit dans une société de proximité et qu'on le vit tous les jours, sur les phénomènes qui touchent nos jeunes, qui nous détruisent.

Donc, ça veut dire qu'il va falloir aussi un deuxième pan de réflexion sur ces missions régaliennes de l'Etat, de manière critique.

Et enfin, dernier point, je rejoins tout à fait le propos de Pierre GHIONGA sur le fait qu'il y a des addictions qui renvoient à d'autres politiques et qui ont libre-cours ici chez nous comme ailleurs, notamment sur la malbouffe. Donc, ça c'est un vrai sujet. Sur le sucre.

Et puis il y a des addictions qui ont aussi d'autres sources, évidemment.

Le vide du mal développement de notre pays : je pense à la drogue, avec évidemment les réflexions qui seront les nôtres sur ce qu'on a appelé les types de logiques de type pré-mafieuses ou mafieuses, qui renvoient à un débat complémentaire.

Voilà ce que je voulais dire.

Je salue cette motion, comme les autres. Je crois qu'il est de notre devoir de nous engager sérieusement, pour prendre un terme qu'a utilisé Jean-Martin MONDOLONI, dans cette voie parce qu'il y a péril en la demeure.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Dunque, u dibattitu hè finitu, u scambiu hè compiu.

Avisu di l'Esecutivu ?

M. le Président Gilles SIMEONI

L'avis est forcément positif.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer devant l'Assemblée di a Giuventù lors de son installation, en disant qu'elle serait bien sûr concernée au premier chef par les travaux à engager, sous réserve du vote de la motion aujourd'hui.

Je vais fixer quand même quelques limites tout de suite.

Effectivement, il ne faut pas penser que nous pourrions tout régler, c'est une évidence.

Ensuite, rappeler que, même si la Corse est touchée fortement et de plus en plus fortement, notamment ces dernières années, les statistiques le démontrent, ce sont des problèmes que l'on rencontre dans toutes les sociétés et qu'il est malheureusement impossible de régler totalement ; en tout cas personne n'y a réussi jusqu'à aujourd'hui.

Mais malgré toutes ces limites, je pense qu'il est du devoir et de la responsabilité de notre institution de s'emparer de cette question aux fins de croiser les regards, de réfléchir collectivement, d'impliquer dans la réflexion l'ensemble des autres acteurs, comme cela est expressément prévu dans la motion, notamment pour répondre à l'interpellation souvent angoissée de la jeunesse et également pour assumer pleinement les possibilités d'élus et j'allais dire tout simplement d'adultes qui sont les nôtres.

Moi j'ai été, comme vous sûrement, à plusieurs reprises ces dernières semaines, ces derniers mois, interpellé par des jeunes qui me disent dans les mêmes termes, y compris lorsqu'ils ne se connaissent pas : il y a un vrai problème qui va en s'aggravant et on vous demande de faire quelque chose.

Alors, je ne sais pas ce qu'on va pouvoir faire, j'ai quelques idées, nous aurons l'occasion de les croiser. Je sais aussi ce qu'il ne faut pas faire lorsqu'on traite ce type de problématique, et nous qui avons, avant d'avoir été des élus, avons été des militants, et notamment des militants nationalistes, nous avons tous en mémoire aussi un certain nombre de réponses, que dans notre famille politique on a pu, à un moment donné, envisager et qui étaient en fait des impasses totales, à proscrire totalement et définitivement.

Donc, il ne peut pas y avoir d'autres chemins que celui de la réflexion collective, de l'action, de la pédagogie, en croisant à mon avis les niveaux d'intervention, y compris en reliant cette problématique-là à la problématique plus générale des flux financiers générés aujourd'hui par des pratiques qui sont sous la coupe de la criminalité organisée. En reliant aussi cette réflexion à la formation, à l'éducation, à la pédagogie, au suivi, à la réflexion sur le modèle économique que nous voulons produire.

Il y a eu quatre volets d'enquête sur ViaStella. J'entendais, je crois que c'était hier, les gendarmes de Portivechju qui étaient interrogés, qui disaient premièrement : l'augmentation globale ; deuxièmement : le modèle économique avec une forte saisonnalité qui induit aussi une augmentation des pratiques addictives pendant l'été, mais également avec l'évolution de la population que l'on connaît aujourd'hui de façon générale, que l'on a eu l'occasion d'évoquer, ce sont les propres termes du gendarme, « nous faisons du stup à l'année, ce qui n'était pas le cas avant ». On a parlé de Portivechju dans ce reportage, on pourrait parler d'Ajaccio, de Bastia, de toutes les autres villes, des villages. Et, si on élargit le spectre au-delà des drogues, si on y inclut l'ensemble des conduites addictives, et au sein de ces conduites addictives notamment l'alcool et le tabac aussi, même si ce n'est pas la même problématique exactement, on voit bien qu'il y a un vrai problème de santé publique et un problème de société.

Donc moi je dis : allons vers ce débat et cette réflexion, ça sera aussi la preuve que l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif de Corse qui sera bien sûr aux côtés de l'Assemblée, la Collectivité de Corse, cette institution nous l'avons inscrite hier dans notre règlement intérieur, qui incarne la défense des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple corse, qu'elle ne laisse de côté aucune des problématiques essentielles, même si nous savons que nous ne pourrons pas tout régler, savoir au départ d'une démarche qu'on ne peut pas tout régler, ne doit pas dissuader de l'initier et de lui permettre d'aller le plus loin possible dans le domaine de solutions.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, avis favorable. Je mets la motion aux voix.

M. Jean BIANCUCCI

Pour « Fà populu in seme » : favorable.

Mme Anne-Marie PIERI

Pour « Un soffiu novu » : favorable.

M. Saveriu LUCIANI

Pour « Avanzemu » : favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour « Core in fronte » : favorable.

M. Hyacinthe VANNI

La motion N° 2021/E5/040 est ADOPTÉE à l'unanimité⁷.

On peut passer à la motion suivante :

* **Motion n° 2021/E5/041** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu in seme » : **soutien au peuple Kanak et respect de la démocratie.**

Vous avez la parole, cher collègue.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président. Avant d'arriver au vote de cette motion, vous permettrez de rappeler quelques éléments historiques liés à cette problématique et liés à cette motion.

Le peuple kanak dans les années 80 notamment, a connu de fortes tensions liées à la décolonisation, il y a plusieurs assassinats de militants indépendantistes, des gendarmes tués. Et, le point d'orgue de ce conflit a sans doute été le drame, le massacre de la grotte d'Ouvéa qui a vu plus d'une dizaine de militants indépendantistes tués et également des gendarmes.

Au lendemain de l'élection présidentielle de François MITTERRAND, Michel ROCARD, que nous connaissons bien en Corse, a permis les accords de Matignon, en

⁷ Délibération N° 2021/242 AC

1988. 10 ans plus tard, les accords de Nouméa, en 1998, sous l'égide de Lionel JOSPIN nous connaissons aussi bien en Corse, des hommes d'Etat assurément, et à la fois les accords de Matignon en 1988 et à la fois les accords de Nouméa ont permis d'inscrire la question de la décolonisation à l'agenda politique de la France et les accords, sou l'égide de Lionel JOSPIN de 1999, les accords de Nouméa, ont prévu l'organisation de trois référendums d'autodétermination autours des années 2018.

On a constaté à peu près, je vous donne quelques chiffres, que le taux de participation à ces deux premiers référendums était de 80 % et un oui en faveur de l'indépendance qui est passé de 44 % à 47 % entre le premier et le second référendum.

Conformément aux accords de Nouméa, il devait y avoir l'organisation d'un troisième référendum. Or, les parties indépendantistes Kanaks notamment ont demandé avec insistance, à plusieurs reprises, de manière tout à fait pacifique, un report de ce troisième référendum à quelques mois, en disant que les populations Kanaks étaient particulièrement touchées par la crise sanitaire, ce qui est vrai, bien plus que les populations Caldoches et que les autres communautés. Ils ont demandé ce report pour des tous raisons sanitaires, aussi en disant que les lois coutumières de Nouvelle-Calédonie, ils avaient décrété un deuil d'un an, et tout cela ne leur permettait déceemment pas et raisonnablement pas de faire campagne en faveur du oui.

L'Etat, face à cette demande du peuple Kanak et des Kanaks, a opposé une obstination déconcertante et a décidé d'organiser ce troisième référendum.

Suite à cela, les autorités indépendantistes Kanaks ont demandé à sa population de ne pas participer au troisième référendum. Ce qui a eu pour conséquence un taux de participation qui est passé de 80 % à 40 % et un oui qui est passé de 47 % à 3 %.

Donc, inutile de vous dire à quel point on peut considérer, comme l'ont fait les autorités Kanaks et une bonne partie du peuple Kanaks, que ce référendum est nul, qu'il n'est pas légitime et qu'il n'est pas responsable de poursuivre dans cette voie-là.

Alors l'Etat a opposé encore une fois, véritablement, du mépris, du dédain en faisant comme si de rien n'était, et en entérinant la validité de ce troisième référendum.

Alors, pour conclure en deux mots, est-ce que l'Assemblée de Corse aujourd'hui doit se prononcer sur ce type de question ?

Un premier élément de réponse, l'Assemblée de Corse, notamment au cours de la dernière mandature, et je rends hommage à l'ancien Président de l'Assemblée,

Jean-Guy TALAMONI, parce que c'était souvent sous son impulsion, a voté différentes motions, et notamment un partenariat signé entre la Nouvelle-Calédonie et la Corse.

Donc, il y a quand même une historicité dans la solidarité au-delà de ces motions, que l'on peut acter entre le peuple Kanak et le peuple corse.

Est-ce que l'Assemblée de Corse doit se prononcer sur tout ? Sans doute pas. Mais est-ce que le fait de ne pas se prononcer sur tout, nous exonère aujourd'hui de se prononcer sur tel ou tel sujet, lorsque nous, nous dénonçons depuis plusieurs décennies le fait que l'Etat, et parfois, pour ne pas dire souvent mensonger, nous oppose du dédain, nous oppose du mépris, ne prend pas en compte la représentation démocratique et lorsque ces mêmes reproches que nous adressons à l'Etat, se manifestent, quand bien même à plusieurs milliers de kilomètres de la Corse, ne devrions-nous pas témoigner de notre solidarité ? Nous, nous pensons sincèrement que nous devons le faire aujourd'hui.

D'autant plus qu'il relève à peu près, me semble-t-il, de la même logique lorsque nous arrivons dans cet hémicycle, je ne voudrais pas abuser de la comparaison, mais que le toit de Notre Dame brûle, nous arrivons dans cet hémicycle et tous, collectivement, le jour nous disons que nous pouvons peut-être faire quelque chose et participer à un effort collectif, en l'occurrence financier. Lorsque nous demandons de créer un fonds de solidarité pour participer, même symboliquement, à telle ou telle opération, il en va exactement de la même logique.

Aujourd'hui, nous semble-t-il, c'est un processus de démocratie qui est en péril, et nous voudrions à travers cette motion, que l'Assemblée de Corse puisse se prononcer.

Je terminerai simplement en vous lisant deux phrases : « la colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak ». Seconde phrase : « la décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie ».

Ces phrases-là, sur la colonisation d'une part et sur la décolonisation, sont les préambules de l'accord de Nouméa de 1998 signé par Lionel JOSPIN. Et manifestement, la décolonisation qui est le moyen, nous dit-il, de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie, aujourd'hui n'est pas de mise et prend véritablement un chemin qui fait peser sur la Kanaky, de grandes incertitudes, une grande instabilité politique à laquelle nous ne voulons en aucun cas être associés, bien au contraire, nous appelons au dialogue entre toutes les parties et témoignons par cette motion, encore une fois, de notre totale solidarité à l'égard des Kanaks. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, un pour, un contre. Pas d'intervention. Donc, avis de l'Exécutif.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, je mets la motion aux voix.

M. Jean BIANCUCCI

Pour « Fà populu in seme » : favorable.

Mme Anne-Marie PIERI

Pour « Un soffiu novu » : contre. M Pierre GHIONGA : Pour.

M. Saveriu LUCIANI

Pour « Avanzemu » : favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour « Core in fronte » : favorable.

M. Hyacinthe VANNI

La motion N° 2021/E5/041 est ADOPTÉE⁸.

On peut passer à la motion suivante :

* **Motion n° 2021/E5/042** déposée par Mme Frédérique DENSARI du groupe « Fà Populu In seme » : **Soutien aux agents agressés de l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse.**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

⁸ Délibération N° 2021/243 AC

Mme Frédérique DENSARI

Merci, M. le Président. Donc, je m'excuse, mais je vais être redondante, bien évidemment.

Le 2 décembre dernier, deux agents de l'office d'équipement hydraulique de la Corse étaient agressés sur le barrage de Coddole, le barrage du Reginu en Balagne, alors qu'ils demandaient à une personne qui stationnait sur un site protégé, de bien vouloir quitter les lieux.

Le 20 novembre dernier également, alors qu'un agent de l'office de l'équipement hydraulique de la Corse était appelé pour une fuite constatée sur le réseau d'eau de Poggio Mezzana, a également été agressé verbalement et menacé avec un fusil de chasse.

Donc, la gravité de ces deux évènements a très peu d'intervalle, deux mois, la violence de ces agressions, nous imposent à prendre une position face à de tels agissements et bien évidemment de soutenir devant notre Assemblée de Corse, les agents de l'office hydraulique.

C'est pourquoi le groupe « Fà populu in seme » vous a proposé cette motion, motion pour laquelle j'ai trois amendements. Est-ce que je peux vous les présenter oralement ?

L'amendement n° 1 qui consiste au premier visa de rajouter « à caractère » et de supprimer les mots « sous tutelle de l'Etat ».

L'amendement n° 2 qui vise à supprimer complètement le deuxième visa.

Et le troisième amendement qui va dans le sens de ce qu'a proposé le Président de l'office hydraulique qui consiste à rajouter un dernier dispositif ainsi rédigé : « MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse et l'Inspection Générale des Services, au titre de l'exercice de la tutelle de la Collectivité de Corse sur les agences et offices, afin d'étudier les possibilités de protection pouvant être mises en place pour les personnels de ceux-ci dans l'exercice de leurs missions de service public » .

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette motion pour ou contre ? Je pense qu'on en a largement débattu tout à l'heure. Donc, avis de l'Exécutif ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, je mets la motion, ainsi amendée, aux voix.

M. Jean BIANCUCCI

Pour « Fà populu in seme » : favorable.

Mme Anne-Marie PIERI

Pour « Un soffiu novu » : favorable.

M. Saveriu LUCIANI

Pour « Avanzemu » : favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour « Core in fronte » : favorable.

M. Hyacinthe VANNI

La motion N 2021/E5/042 est ADOPTÉE à l'unanimité.⁹

Dernière motion :

*** Motion n° 2021/E5/043 déposée par du groupe « Fà Populu In seme » :
Soutien aux articles de loi votés dans le cadre du projet de loi 3DS.**

Avete a parolla, o Sgiò Cunsiglièru.

M. Romain COLONNA

Ghjè un rigalu di Natale, o Sgiò Presidente annanzu di finisce.

Un mot pour rappeler le code général des collectivités territoriales au Titre II relatif à la Collectivité de Corse, qui dispose que l'Assemblée de Corse doit être consultée

⁹ Délibération N° 2021/244 AC

sur les projets et les propositions de loi ou de décret comportant des dispositions spécifiques à la Corse. C'est ce que nous avons fait hier notamment au sujet des espèces invasives.

Or là, concernant la loi 3DS, il n'en est rien, puisque la loi 3DS est totalement vide à l'égard de la Corse et ne dit rien sur la Corse. Et pourtant, par le biais des députés, notamment des députés nationalistes et notamment à de Jean-Félix ACQUAVIVA, il y a eu un dépôt de plusieurs amendements contre l'avis du gouvernement ces amendements ont pourtant été adoptés.

Donc, on peut saluer là, très fortement, l'implication et le travail des députés.

Ces amendements qui ont été votés, il y a un amendement qui concerne le fait d'autoriser le Président du Conseil exécutif d'ester en justice, une modalité de simplification conformément à ce qui se fait ailleurs, il y a une recomposition de la chambre des territoires au bénéfice d'une meilleure représentation des intercommunalités et des communes de Corse. Et, il y a enfin le renforcement du droit à l'expérimentation législative et règlement de l'Assemblée de Corse.

Alors, au sujet de l'expérimentation, deux mots, ça avait été discuté et retouché par le Conseil constitutionnel en 2002. Or, depuis 2003 est intervenue une loi relative à l'organisation décentralisée de la République. Donc, on peut supposer, en partant de cette loi, que le nouvel amendement ne sera pas retouché par le Conseil constitutionnel.

Ce droit à l'expérimentations fait référence à ce dont nous parlons depuis quelques heures, depuis hier et au-delà régulièrement en session, le fait de pouvoir expérimenter d'un point de vue législatif et réglementaire ou d'adapter.

Il se trouve, et je le répète encore une fois, qu'aux nombreuses demandes qui ont été formulées par la Collectivité de Corse, le Gouvernement a répondu deux fois, si je ne m'abuse, par la négative et n'a jamais répondu à la trentaine de demandes.

Donc là, l'amendement renforce le droit à l'expérimentation d'une part, et d'autre part, je vous lis : « le Premier ministre accuse réception des propositions qui lui sont transmises sur le fondement du présent article. Chaque année avant l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée de Corse, le Gouvernement remet au Parlement un rapport qui indique les suites qui ont été données à ces propositions. Ce rapport est rendu public ».

Le dépôt de cet amendement, même s'il a été porté par le député Jean-Félix ACQUAVIVA, a été déposé par près de 20 députés de différents groupes. Il nous fait

revenir à l'écriture de 2002. Alors, ce n'est pas le grand processus politique que nous attendions, ce n'est pas la grande loi de décentralisation que nous attendons, ce n'est pas un Matignon bis, certainement pas, il ne s'agit pas de dire cela ici. Il s'agit simplement de profiter de la maigre loi maigre 3DS, pour pouvoir conforter autant que faire se peut, les positions de l'exécutif.

Et, je terminerai en disant que la procédure engagée par le Gouvernement, fait qu'il y ait une première lecture au Sénat qui au mois de juillet n'a pas retenu une première version des amendements proposés, il y a une première lecture à l'Assemblée nationale qui a conduit à voter ces amendements contre l'avis du Gouvernement, et enfin il y a ce que l'on appelle une commission mixte paritaire qui voit se réunir l'Assemblée nationale et le Sénat pour s'accorder sur le texte.

Il se trouve que cette commission mixte paritaire devrait intervenir, à partir des infos que nous avons, courant du mois janvier, voire au tout début du mois de janvier.

Donc, il nous semble important, même s'il s'agit d'avancées relativement maigres au regard du contexte politique général en Corse, mais il nous semble important d'envoyer un message clair à l'adresse du législateur et à l'adresse des parlementaires corses, à l'ensemble des parlementaires corses, pour qu'ils fassent valoir la position de l'Assemblée de Corse d'ici la réunion de la commission mixte paritaire, pour que l'on puisse voir un accord global sur au moins les 3 amendements qui ont été déjà votés en première lecture à l'Assemblée nationale.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, o Sgiò cunsiglièru.

Un pour, un contre.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement pour dire que nous partageons évidemment l'esprit de ce texte, ne serait-ce que pour conforter le travail parlementaire d'une part, et parce qu'il faut qu'on y voit un peu plus clair, si on veut un peu plus d'autonomie, il faut comprendre pourquoi ce que l'on aujourd'hui ne fonctionne pas.

Donc, c'est l'objet de notre accord de principe, à la faveur de deux petits amendements qui nous permettraient, qui vous permettraient si vous en étiez d'accord, de

rappeler dans l'avant dernier « considérant », où vous rappeler en effet que le Sénat s'est, en première lecture, opposé à la première version des amendements précités, ainsi qu'à l'amendement déposé par Jean-Jacques PANUNZI qui visait à rappeler que « concernant les demandes et avis mentionnés aux I à IV, le Premier ministre ou le représentant de l'État ont un délai de réponse de deux mois ». On est d'accord sur le fait qu'il faut bien un délai de réponse, au-delà duquel toute cette affaire questionne.

Et enfin, plutôt que de parler de renforcement de droit à l'expérimentation, on ne peut pas renforcer quelque chose qui n'a pas existé, au moins le rendre opérationnel, à tout le moins le rendre opérationnel. C'est un droit qui n'a jamais été opérant. Donc, il est tard, on ne va pas jouer sur la sémantique, on parlerait davantage d'opérationnalité.

A la faveur de l'adoption de ces deux amendements de forme, nous rejoindrons, et ce n'est un cadeau de Noël, mon cher Romain qui me rappelait hier en aparté qu'on ne votait jamais ses textes, mais c'est parce qu'on est d'accord sur les principes, que nous serons à vos côtés sur cette stratégie.

M. Hyacinthe VANNI

La magie de Noël. Jean-Félix ACQUAVIVA.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, M. le Président, merci à Romain COLONNA d'avoir porté cette motion, merci aussi pour le propos de Jean-Martin MONDOLONI.

Juste pour aller en appui et en précision. D'abord, le cadre général, le projet de loi 3 DS, c'est dit par beaucoup de groupes à l'Assemblée nationale et au Sénat, c'est un projet qui n'est pas du tout normatif et qui n'a de décentralisation que le nom du titre puisqu'il n'y pas de transferts de compétences, sauf les routes nationales pour les autres régions de droit commun.

Evidemment, sur les amendements précités par Romain COLONNA, je voudrais apporter la précision suivante : l'amendement « expérimentation - différenciation corses » a été adopté contre l'avis du Gouvernement. Les deux autres, ont été adoptés avec l'avis favorable du Gouvernement, les deux autres c'est donc la chambre des territoires et le pouvoir d'ester en justice.

Alors, sur la chambre des territoires, juste le processus, il y avait eu un processus initié par le Président du Conseil exécutif, avec la chambre des territoires pour faire des propositions de modifications de la Chambre. Ce sont ces propositions de

modifications de la Chambre qui ont fait l'objet de délibérations de l'Assemblée de Corse et qui ont été portées d'abord en amendements par nous autres en suivant la lettre précise des travaux de la Chambre des territoires et du consensus qui s'était dégagé avec tous les membres de la chambre, associations des maires compris. Parmi les propositions, il y avait notamment le fait de passer à trois représentants par intercommunalités, les élus, à fiscalité propre à la chambre, dont deux maires. Au départ, c'était ça l'idée.

Sur cette question-là, il y a eu des allers-retours avec le Gouvernement. Le Gouvernement a voulu modifier la rédaction de l'amendement pour des raisons de légistique, ça on peut le comprendre. Par contre, il y a eu un aller-retour pour trouver un compromis, avec l'accord du Conseil exécutif et de la Chambre des territoires, le compromis a fait qu'on est tombé à deux représentant par communautés de communes. C'est-à-dire que la chambre des territoires passe aujourd'hui de 38 membres à 44 membres, mais surtout dans l'esprit et la lettre des travaux du Conseil exécutif et de la Chambre, il n'y a plus que le Président du Conseil exécutif qui représente l'exécutif, pour laisser la place à une plus grande représentation des intercommunalités, qui est passée à 34, mais aussi des communautés d'agglomérations qui passent à 6, c'est-à-dire deux fois trois.

Donc, on est évidemment sur une position satisfaisante ou vécue comme telle sur cette question-là, si la CMP est conclusive ou si elle n'est pas conclusive, le projet loi revient en deuxième lecture avant la fin de la mandature. Donc, c'est soumis à cet aléa qui est quand même de taille.

Sur la question de l'expérimentation, différenciation, pour aller dans le sens de Jean-Martin MONDOLONI, on est passé du droit à demander, on n'est pas dans l'autonomie, c'est clair, malheureusement, ça c'est un débat à venir, mais on est passé du droit à demander qui n'était pas une expérimentation, à une procédure. L'amendement c'est une procédure.

Contrairement aux autres régions françaises, si la CMP est conclusive ou si en deuxième lecture, l'amendement est conforté, ça veut dire que la Corse a sa propre procédure dès l'adoption de la loi, de demande d'expérimentation de l'Assemblée qui motive ses délibérations au Parlement qui est obligé de répondre, via le Premier ministre, le Président de l'Assemblée nationale et du Sénat des préfets. Et que cette expérimentation ensuite peut être soit généralisable, soit éteinte, soit devenir une règle différente.

Donc, on est dans une procédure. C'est une avancée, dans le contexte aujourd'hui législatif, arrachée, mais qui, il faut le dire, a été suivie par la majorité parlementaire de manière large.

Nous avons échangé avec le Sénateur PANUNZI, y compris sur les amendements qu'il avait portés, dont celui évoqué. Nous souhaitons que le Sénat ne fasse pas de cet amendement-là, évidemment dans l'esprit d'ailleurs des mêmes propositions que Jean-Jacques PANUNZI, de barrage à une notion de CMP conclusive, même s'il y a d'autres sujets, et que l'on puisse au moins arracher cette avancée dans le contexte actuel, pour rendre opérationnelle une procédure qui risque d'être elle-même très longue vu les étapes, d'où la notion d'aller vers l'autonomie. C'est quand même un parcours d'obstacles pour demander l'expérimentation, même avec une procédure dédiée. En tout cas, cette procédure dédiée garantit que la Collectivité aura sa procédure dédiée, et non pas d'être noyée dans l'ensemble des demandes d'expérimentation, dont ceux qui choisiront quels seront/sera, il faut le dire, les préfets ou la DGCL, puisque l'expérimentation aujourd'hui, telle que proposée, c'est ça.

Voilà ce que j'avais à dire à ce stade. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Paul-Félix veut rajouter quelque chose.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne vais pas rentrer sur le fond. Sur la forme c'est que là, c'est par le biais d'une motion, je dirai, d'un bénévole de la politique, d'un élu territorial, qu'on a une auto saisine de la Collectivité de Corse pour donner un avis sur une loi en cours, qui concerne la Corse et entre autres où il y aurait une modification de l'article de base du code général des collectivités territoriales, le 4422-16, qui donne les spécificités législatives éventuelles, mais surtout qui dit que la Collectivité de Corse doit être saisie et formuler un avis chaque fois qu'il y a un projet de loi qui concerne la Corse.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que normalement on doit avoir dans le cadre de cette loi, l'Assemblée de Corse qui, du fait qu'il y est des amendements qui ont été validés, donc il y a une loi en première lecture qui concerne la Corse, et on doit être officiellement consultés.

Là, on s'autosaisit, et ce n'est même pas l'exécutif, c'est un membre de la majorité, parce qu'il y a la connaissance des choses parce qu'il y a un député dans l'hémicycle. Mais c'est toutes les mécaniques qui concernent la Corse qui ne sont pas bons.

Donc là-dessus, moi j'en prends acte, c'est bien qu'on le sache. A l'époque où il y avait Paul GIACOBBI qui était aussi député, on avait quelques retours d'informations, mais aujourd'hui, c'est au petit bonheur la chance.

Donc, c'est pour ça que je suis sur la forme, on doit avoir un mécanisme surtout lorsqu'il y a des points de droit qui concernent au plus haut niveau, c'est-à-dire c'est la possibilité pour la Corse de son pouvoir d'adaptation et de ce qu'elle peut gratter à droit constant. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, pour les amendements, M. le dépositaire de la motion ?

M. Romain COLONNA

Avis favorable sur les deux amendements. Juste sur le premier, vous aurez remarqué que la motion volontairement ne personnalisait pas au niveau de tel ou tel député, donc je voudrais qu'il en ainsi dans l'amendement. Je me suis accordé avec Jean-Martin pour que, soit on personnalise tous les amendements, soit aucun.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Avis favorable à ce sous-amendement.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Le Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le Conseil exécutif est bien sûr favorable. On salue le travail qui est mené par les parlementaires. Je dirai qu'aujourd'hui la motion, elle vient simplement consolider et conforter une démarche à un moment où dans le calendrier parlementaire, elle est incertaine. Et bien évidemment, il est évident que comme le prévoit la loi, la Collectivité de Corse doit être systématiquement consultée pour avis avant toute loi ou tout texte de loi prévu pour être définitif, impliquant une modification de ses prérogatives ou l'organisation des pouvoirs publics en Corse.

Donc motion aujourd'hui, parce qu'effectivement on a un travail parlementaire qui a été fait et qui permis y compris de faire adopter un texte contre l'avis du

Gouvernement sur certains aspects, avec un processus législatif qui nous a été décrit comme particulièrement incertain.

Donc, je pense qu'il est opportun que par voie de motions, qui est en quelque sorte une action indirecte par rapport à ce qu'est le mécanisme normal, je crois que c'est bon qu'on pose un premier jalon, que l'on crante, selon l'expression consacrée, avant d'avoir à nous exprimer en tant qu'Assemblée de Corse, pour se prononcer sur les dispositions dans le cadre d'un débat qui lui sera un débat général.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, avis favorable de l'exécutif. Je mets la motion, ainsi amendée, aux voix.

M. Jean BIANCUCCI

Pour « Fà populu in seme » : favorable.

Mme Anne-Marie PIERI

Pour « Un soffiu novu » : favorable.

M. Saveriu LUCIANI

Pour « Avanzemu » : favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour « Core in fronte » : favorable.

M. Hyacinthe VANNI

La motion, ainsi amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité.¹⁰

Nous reportons l'élection des désignations des sénateurs à janvier, je nous voyais mal maintenant voté à bulletin secret.

Dunque, à ringrazià vi à tutte è a tutti.

Bone feste di Natale, bon capu d'annu !

¹⁰ Délibération N° 2021/246 AC

O Sgiò Presidente, une parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Bon natale à tutte è à tutti, bone feste è à truvà ci, sè Diu vole, di ghjennaghju.
Arripusate vi bè.

La séance est levée à 14 h.

A N N E X E S

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE****16 ET 17 DECEMBRE 2021****APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(SDAGE) DE CORSE 2022-2027***Rapport n° 426***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****EXPOSE DES MOTIFS :**

Lors de la séance d'adoption du SDAGE, le Comité de bassin a modifié le document initial soumis à votre Assemblée et joint au dossier de séance.

En effet, suite aux propositions de l'AUE et afin de mieux insister sur la nécessaire conciliation des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques, et de transition énergétique, déjà mentionnée dans le projet de SDAGE, deux dispositions ont été amendées comme suit :

- Disposition 3A-08 (ajout en fin de §4) :
« Le développement des projets de la petite hydroélectricité fera l'objet d'un accompagnement renforcé des porteurs de projets notamment par l'AUE, afin de rechercher un équilibre entre les objectifs environnementaux du SDAGE et les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). » ;
- Disposition 4-05 (modification de la 4^{ème} puce) :
« • un déploiement vertueux des énergies renouvelables, et en particulier des petites centrales hydroélectriques, qui feront l'objet d'un accompagnement renforcé notamment par l'AUE, afin de concilier les objectifs environnementaux du SDAGE et les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ».

L'adoption du SDAGE ainsi modifié a fait l'objet de la délibération 2021-17 du comité de bassin (ci-jointe).

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Le présent amendement a pour objet de prendre en compte les modifications du SDAGE précisées dans la délibération du comité de bassin 2021-17 du 3 décembre 2021 visée dans la délibération d'approbation de votre Assemblée et qui lui sera annexée.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021

MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS
AGRESSES DE L'OFFICE D'EQUIPEMENT
HYDRAULIQUE DE CORSE

Motion 042

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSE PAR : LE GROUPE « FA POPULU INSEME »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Au premier VISA, entre « établissement public » et « industriel et commercial » **RAJOUTER** « à caractère » et à la suite, **SUPPRIMER** les mots « placé sous la tutelle de l'Etat », afin qu'il soit rédigé ainsi : « **VU** la loi du 30 juillet 1982, portant statut particulier de la Corse ayant créé l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC) sous la forme d'un établissement public à *caractère* industriel et commercial et ayant pour mission l'aménagement et la gestion de l'ensemble des ressources hydrauliques de l'île, »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021****MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS
AGRESSES DE L'OFFICE D'EQUIPEMENT
HYDRAULIQUE DE CORSE***Motion 042***AMENDEMENT N° 2****DÉPOSE PAR : LE GROUPE « FA POPULU INSEME »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

SUPPRIMER le deuxième VISA « **VU** la loi du 13 mai 1991, par le biais de laquelle l'OEHC est devenu un établissement public industriel et commercial de la Collectivité Territoriale de Corse, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, »

*** AVIS DE LA COMMISSION***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE**

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021

MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS
AGRESSES DE L'OFFICE D'EQUIPEMENT
HYDRAULIQUE DE CORSE

Motion 042

AMENDEMENT N° 3

DÉPOSE PAR : LE GROUPE « FA POPULU INSEME »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

RAJOUTER un dernier dispositif ainsi rédigé : « **MANDATE** le Président du Conseil exécutif de Corse et l'Inspection Générale des Services, au titre de l'exercice de la tutelle de la Collectivité de Corse sur les agences et offices, afin d'étudier les possibilités de protection pouvant être mises en place pour les personnels de ceux-ci dans l'exercice de leurs missions de service public »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021

SOUTIEN AUX ARTICLES DE LOI VOTES
DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI 3DS

Motion 043

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

I / L'avant-dernier considérant est complété comme suit :

, ainsi qu'à l'amendement 448 du sénateur Panunzi qui proposait une autre rédaction du VI de l'article 4422-16 du Code Général des Collectivités Territoriales: « Concernant les demandes et avis mentionnés aux I à IV, le Premier Ministre ou le représentant de l'État ont un délai de réponse de deux mois. Leur position fera l'objet d'une communication devant l'Assemblée de Corse dès la séance suivant l'extinction du délai de deux mois. »,

II/ Le 3^{ème} item du premier article (APPROUVE) de la motion est remplacé comme suit :

"- à la volonté de rendre opérationnels les pouvoirs d'adaptation et d'expérimentation des normes définis à l'article L. 4422-16 du CGCT et découlant de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse."

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

